



Rapport Financier Annuel

31 décembre 2023

Median Technologies SA



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

PRESENTATION DU GROUPE.....	- 3 -
RAPPORT DE GESTION.....	- 12 -
COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS.....	- 38 -
COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORME IFRS.....	- 66 -
DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	- 123 -
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	- 124 -

PRESENTATION DU GROUPE

SOMMAIRE

A.	Présentation generale	- 4 -
B.	Membres du conseil d'administration.....	- 8 -
C.	Historique des levées de fonds depuis son introduction en bourse	- 10 -
D.	Actionnariat au 31 décembre 2023	- 11 -

A. PRESENTATION GENERALE

Median Technologies est une Société Anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Notre Société se situe sur la technopole de Sophia-Antipolis dans les Alpes Maritimes où nous avons notre siège social. Ce site regroupe la grande majorité de nos équipes, dont l'intégralité des équipes de Recherche et Développement pour nos deux activités iCRO et eyonis™ (précédemment iBiopsy®). Notre Société possède également plusieurs filiales opérationnelles et commerciales :

- Median Technologies Inc. aux Etats-Unis,
- Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd. en Chine.

La Société est cotée sur le marché Euronext GROWTH Paris depuis 2011. (Code mnémorique : ALMDT - ISIN : FR0011049824). Median est labellisée « Entreprise innovante » par BPI Financement.

Transformer les images en informations décisionnelles pour proposer de meilleurs soins aux patients

Median Technologies contribue à vaincre le cancer en générant des informations cliniques décisionnelles à partir des images médicales des patients.

Nous sommes une société innovante dans le domaine des technologies de la santé et sommes spécialistes de l'image médicale.

Nous déployons nos technologies propriétaires d'intelligence artificielle, de *computer vision* et de traitement du signal, pour développer des logiciels dispositifs médicaux permettant de révolutionner l'analyse des images médicales en routine radiologique d'une part, et, pour exploiter de façon optimale les images dans les essais cliniques et les plans de développement de médicaments des acteurs de l'industrie pharmaceutique d'autre part.

Grâce à nos technologies, nous transformons les images médicales en informations décisionnelles pour mieux diagnostiquer, traiter et suivre les patients.

Nous sommes spécialisés dans le traitement des images en oncologie, une aire thérapeutique où l'imagerie est clé puisqu'elle intervient dans toutes

les étapes de la prise en charge des patients et dans tous les cancers à tumeurs solides.

Nous nous positionnons sur deux segments d'activité, à savoir le développement des médicaments et les soins aux patients, sur lesquels nous apportons trois niveaux de valeur ajoutée :

1- Davantage de valeurs dans les essais cliniques des sociétés biopharmaceutiques : en déployant nos technologies propriétaires d'analyse et de gestion des images médicales, nous extrayons des données sur l'efficacité des candidats médicaments en oncologie et rationalisons la gestion des images dans les essais cliniques grâce à un processus qualité intégré ;

2- Davantage de données décisionnelles basées sur l'Intelligence Artificielle pour de nouveaux médicaments en oncologie : nous travaillons en partenariat avec les laboratoires pharmaceutiques pour identifier des patients à un stade précoce afin de les inclure dans les essais cliniques, pour découvrir des biomarqueurs d'imagerie prédictifs et pour développer des tests compagnons, tout cela grâce aux technologies de l'IA ;


3- Des diagnostics plus précoces et plus précis grâce à l'Intelligence Artificielle : nous développons des solutions non invasives de diagnostic précoce pour une utilisation en routine clinique, notamment dans le cadre de programmes de dépistage.

Aujourd'hui, nous sommes présents aux Etats-Unis, à ce jour le plus grand marché dans le domaine des essais cliniques et celui de la santé, en Europe et également en Chine, une région en

pleine croissance sur le marché du développement clinique et de la santé.

Deux divisions pour adresser deux versants de l'innovation en santé : l'innovation thérapeutique et l'innovation dans le domaine des dispositifs médicaux

Notre société est structurée en deux divisions : **eyonis™** dont la vocation est de lancer sur le marché des logiciels dispositifs médicaux permettant de diagnostiquer plus tôt et plus précisément les patients à partir des images, et **iCRO** pour l'utilisation optimale des images dans les plans de développement de nouveaux médicaments et les essais cliniques de l'industrie pharmaceutique en oncologie.

 **Avec eyonis™ (précédemment iBiopsy®), notre intention est de changer le paradigme dans le diagnostic par l'imagerie des cancers.** Nous développons des logiciels dispositifs médicaux mettant à profit les technologies de l'Intelligence Artificielle et du Machine Learning pour aider les professionnels de santé à diagnostiquer les patients plus tôt et plus précisément à partir des images médicales. eyonis™ cible aujourd'hui prioritairement deux pathologies mortelles très impactantes en termes de santé publique : le cancer du poumon et le cancer primaire du foie.



Lung Cancer

Le **cancer du poumon** est la première cause de mortalité par cancer au niveau mondial et a causé 1,8 millions de décès en 2020. En 2030, il est estimé que le cancer du poumon sera la cause de 2,4 millions de décès à travers le monde. Le taux de survie à 5 ans est de 18% et la détection précoce de ce cancer de mauvais pronostic est vitale - Source : *Global Cancer Observatory* <https://gco.iarc.fr/>



Liver Cancer

Le **carcinome hépato-cellulaire (CHC)** représente 90% des cancers primaires du foie. C'est la 3ème cause de mortalité par cancer au niveau mondial. Les décès par cancer primaire du foie croient au niveau mondial et devraient atteindre 1,1 million en 2030. Le taux de survie à 5 ans du cancer du foie est de 10% - Source : *Global Cancer Observatory* <https://gco.iarc.fr/>

Notre programme de développement le plus avancé à ce jour concerne le logiciel dispositif médical eyonis™ Lung Cancer Screening (LCS) CAdE/CADx¹ pour le dépistage du cancer du poumon.

En 2022 puis en 2023, Median Technologies a communiqué les excellentes performances de sensibilité et de spécificité des algorithmes de détection et de caractérisation des nodules pulmonaires cancéreux.

¹ Un dispositif CAdE radiologique est « destiné à identifier, marquer, mettre en évidence ou attirer l'attention sur des zones d'intérêt d'une image qui peuvent révéler des anomalies lors de l'interprétation par le clinicien ». Un dispositif CADx est « destiné à fournir des informations au-delà de l'identification d'anomalies, telles qu'une évaluation de la maladie » (Traduction source FDA).

Cette innovation ouvre de nouvelles voies pour le diagnostic précoce du cancer du poumon ainsi que de nouvelles perspectives pour la mise en place de programmes de dépistage du cancer du poumon. Au final c'est surtout de nouveaux espoirs pour des millions de patients en regard du pronostic très défavorable du cancer du poumon diagnostiqué dans la majorité des cas à un stade avancé. La population concernée aux Etats Unis où le dépistage du cancer du poumon existe déjà depuis 2013, est de 19 millions de personnes (révision de l'USPSTF en novembre 2023, suite aux nouvelles recommandations de l'American Cancer Society (ACS)). Elle est en parallèle estimée à 22 millions de personnes en Europe, sur la base des mêmes critères d'éligibilité qu'aux Etats-Unis dans la révision de 2021.

Les programmes de développement concernant le cancer du foie, et les découvertes fortuites de cancers du poumon ont également progressé en 2023.

iCRO **iCRO fournit des services de gestion et d'analyse des images médicales dans les essais cliniques en oncologie.** Nos clients sont les laboratoires pharmaceutiques ainsi que les sociétés de biotechnologie positionnées sur cette aire thérapeutique, aujourd'hui la plus importante en nombre d'essais cliniques conduits dans le monde et en investissements R&D de l'industrie biopharmaceutique. iCRO est une activité commerciale, qui génère l'intégralité du chiffre d'affaires de la Société. L'activité iCRO se structure autour de services pour la gestion du *workflow* des images des essais cliniques, et de l'utilisation de la plateforme propriétaire d'imagerie iSee®, pour la lecture et l'analyse de ces images.

Median Technologies fournit ses services d'imagerie pour les essais cliniques en oncologie au niveau mondial, par l'intermédiaire de son siège social en France pour le marché européen, de sa filiale à Boston pour le marché américain, et de sa filiale à Shanghai pour le marché local chinois. La société a déjà contracté avec 80+ acteurs de l'industrie pharmaceutique qui sont des laboratoires pharmaceutiques mondiaux ou des sociétés de biotechnologie. Nous travaillons également en partenariat avec des CRO mondiaux, et nos solutions et services d'imagerie complètent leur expertise traditionnelle en matière de gestion des essais cliniques. Nous fournissons des services d'imagerie pour les essais en oncologie de la phase I à la phase III. Au 31 décembre 2023, Median avait participé à 249 essais cliniques, avec une part importante d'études de phase III (93) qui correspondent aux études menant aux autorisations de mise sur le marché des nouvelles molécules médicamenteuses.

Notre offre de services d'imagerie est construite autour de notre plateforme d'imagerie propriétaire iSee®. iSee® fournit une lecture experte des images de nos clients, en automatisant et en standardisant la détection des tumeurs cancéreuses solides, leur sélection et leur mesure et permet de suivre dans le temps la réponse du patient au traitement, qui est l'indicateur de l'efficacité des nouvelles molécules.

iSee® mesure des biomarqueurs standards et avancés en utilisant divers critères d'imagerie, de RECIST 1.1 jusqu'à des critères plus spécifiques comme le volume lésionnel, mRECIST ou iRECIST. iSee® permet d'analyser les images pour le suivi de tout type de cancer à tumeurs solides.

Depuis mai 2022, Median a complété son offre de services iCRO par un ensemble de services intégrant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans les plans de développement de médicaments en oncologie. Cette nouvelle offre, nommée Imaging Lab, accompagne les mutations de l'industrie pharmaceutique, et concerne notamment le développement de thérapies ciblant des patients atteints de cancers en stade précoce, un changement de paradigme en cours dans cette industrie. Imaging Lab apporte de nouvelles réponses sur plusieurs axes clés pour le succès des essais cliniques et rend possible, grâce à l'IA, l'inclusion dans les essais de patients diagnostiqués à des stades précoces des maladies et la découverte de

biomarqueurs prédictifs de la réponse aux candidats médicaments. Le but est d'optimiser le plan de développement clinique des nouvelles molécules, en facilitant notamment les décisions de Go/No-Go afin d'augmenter le taux de succès des essais cliniques. Ce taux est particulièrement faible en oncologie, générant un coût moyen de développement de 2,8 milliards de dollars pour la mise sur le marché d'une nouvelle molécule, contre en moyenne 1 milliard de dollars par nouvelle molécule mise sur le marché pour les autres aires thérapeutiques².

Des partenariats cliniques et technologiques impactants

Depuis la création de la société, nous avons construit des partenariats de confiance avec des centres médicaux de premier ordre dans le monde et des collaborations stratégiques avec des industries technologiques leaders dans leur domaine au niveau mondial.

Derrière notre technologie, nos équipes

En tant qu'individus et en tant qu'équipe, nous sommes animés par quatre valeurs d'entreprise qui nous sont essentielles : donner du sens à l'innovation en santé, placer les patients au cœur de notre raison d'être, aider nos clients à atteindre leurs objectifs, et promouvoir la qualité comme un élément impondérable dans notre savoir-faire et dans notre savoir-être. Ces valeurs définissent qui nous sommes, ce que nous faisons, la manière dont nous le faisons, et ce à quoi nous aspirons.

Nous nous efforçons d'appliquer ces valeurs dans nos relations entre collaborateurs dans l'entreprise, dans nos relations avec nos clients et nos partenaires ; ces valeurs sont également clé pour conduire l'ensemble des projets sur lesquels nous travaillons.

Nous changeons la façon dont les images médicales sont utilisées dans les essais cliniques et dans le soin des patients, nous extrayons des images médicales des biomarqueurs digitaux avancés, avec une haute qualité de manière non-invasive, afin qu'ils deviennent le standard pour le développement de nouvelles thérapies, pour le diagnostic des maladies et le traitement des patients. Dans notre travail au quotidien, il n'y a pas de plus grande satisfaction que de créer une différence qui permet d'aider à sauver ou à améliorer la vie de millions de patients.

² <https://www.biopharmadive.com/news/new-drug-cost-research-development-market-jama-study/573381/>

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration apporte une expertise clé dans les domaines cliniques, industriels, financiers et stratégiques. Il est présidé par Oran Muduroglu.

ORAN MUDUROGLU - Président



Oran Muduroglu est une personnalité reconnue des technologies de la santé. Au cours de sa carrière, il a élaboré avec succès des solutions améliorant la qualité et l'accès aux informations de santé. Oran a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la santé, en tant que CEO et membre du conseil d'administration de sociétés telles que Verily, Medicalis, Philips Medical Systems, Stentor. Il est diplômé en sciences de l'Ingénieur du King's College London.

FREDRIK BRAG - Directeur Général



Fredrik Brag a fondé la société en 2002 et a apporté une expertise dans le business development, l'organisation des levées de fonds et l'introduction en bourse des sociétés technologiques.

Il a préalablement occupé les fonctions de vice-président de HealthCenter/Focus Imaging, dans lequel il s'est constitué une expérience importante dans le domaine de l'imagerie médicale et des technologies de l'information. Il est diplômé de la Stockholm School of Economics.

OERN STUGE - Administrateur



Oern Stuge est président de la société Orsco Lifesciences AG. Il a participé au développement de sociétés dont 7 ont été vendues ou introduites en bourse avec succès. Auparavant, il a travaillé pendant 12 ans pour Medtronic, Inc., en tant que membre du comité exécutif et du comité opérationnel. Il a mené avec succès le repositionnement de l'activité Chirurgie Cardiaque de Medtronic au niveau mondial. Sous sa direction, Medtronic a fondé la division de Cardiopathie Structurale et a lancé et commercialisé la première valve cardiaque percutanée au monde. Il est diplômé de l'université de Médecine d'Oslo et possède un MBA de l'IMD Business School de

Lausanne.

KAPIL DHINGRA - Administrateur



Kapil Dhingra est à la tête de KAPital Consulting, et est également membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés dans le domaine des sciences de la vie, notamment Advanced Accelerator Applications, Exosome Diagnostics Inc., Autolus, and Five Prime, Inc. Par le passé, il a siégé au conseil d'administration de sociétés telles que Biovex, Micromet, Algeta et YM Biosciences qui ont été par la suite acquises par de grands groupes pharmaceutiques. Il a également travaillé pendant plus de 25 ans dans le domaine de la recherche et du développement en oncologie, dont 9 ans chez Hoffman-La Roche où il a exercé plusieurs fonctions et a été en particulier Vice-Président, Directeur de la Stratégie et du Développement Clinique en Oncologie.

TIM HAINES - Administrateur



Tim Haines est associé gérant chez Abingworth et a plus de 30 ans d'expérience en management international dans de sociétés publiques et privées de l'industrie des sciences de la vie. Il est membre du Conseil d'Administration de plusieurs sociétés faisant partie du portefeuille d'Abingworth. Tim est titulaire d'un BSc de l'Université d'Exeter et d'un MBA de l'INSEAD.

BEN MACDONALD - Administrateur



Ben McDonald est co-fondateur, associé et directeur des investissements chez Aegis Group Partners, une société d'investissement dans les technologies de pointe. Il supervise les investissements d'Aegis Group Partners dans un ensemble de secteurs industriels notamment les secteurs de l'intelligence artificielle, du logiciel, de la biotechnologie, de l'informatique quantique, des biomatériaux et de la CleanTech. Ben McDonald est diplômé de l'Université de Cambridge (Master of Business Administration) et de l'Université de Western (Honours Business Administration Program).

B. HISTORIQUE DES LEVEES DE FONDS DEPUIS L'INTRODUCTION EN BOURSE

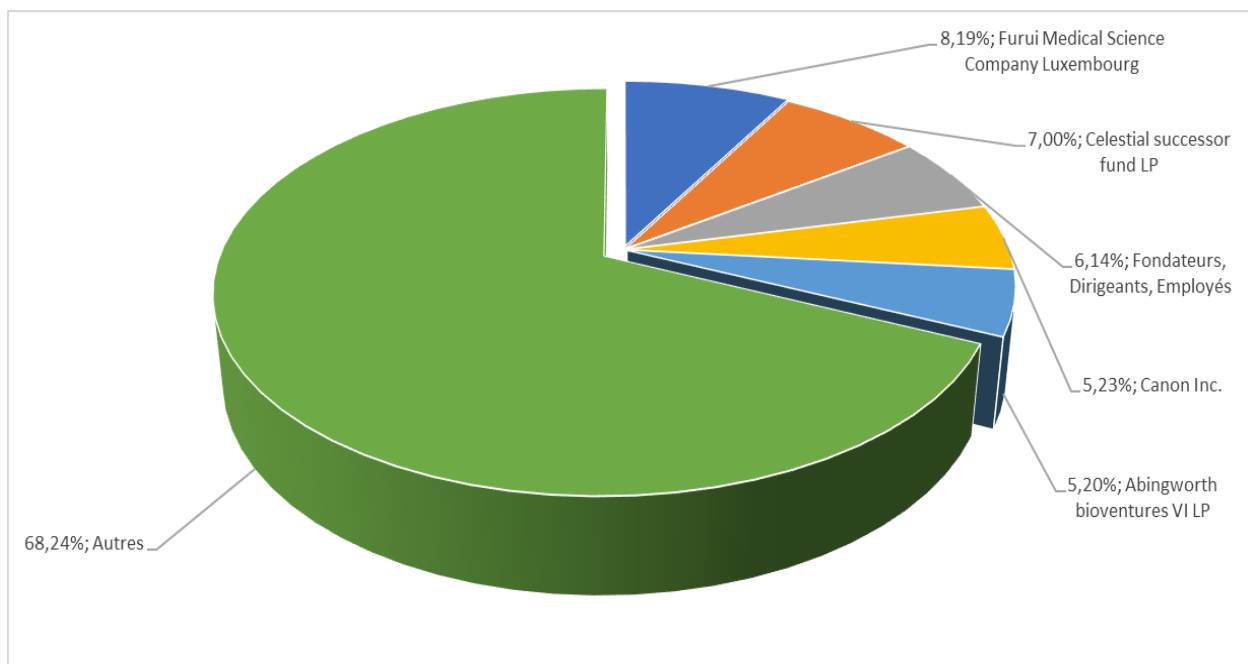
Date	Historique	Nombre d'actions	Capital Social (En €)	Levée de fonds (en €)
	Capital social avant la cotation	4 349 482	217 474 €	
2011	Augmentation de capital en numéraire (Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05 € par action). Prise de participation dans la société par Canon Inc (15%). Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE. Emission d' 1 action de préférence de catégorie B.	1 468 336	73 417 €	12 012 675 €
2012	Deux fonds Communs de Placement pour l'Innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit des actions nouvelles. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE.	84 500	4 225 €	821 200 €
2013	Six fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit 132.132 actions nouvelles au prix de 10,60€ par action.	132 132	6 607 €	1 400 599 €
2014	Augmentation de capital en numéraire et conversion de deux comptes courants, par émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9€ par action, dont 0,05€ de nominal et 8,95€ de prime d'émission. Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	2 226 642	111 332 €	20 018 562 €
2015	Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission de 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission en date du 15 Juillet 2015; Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE et de BSA. Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	1 754 325	87 716 €	20 667 944 €
2016	Augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 13€ par action, dont 0,05€ de nominal et 12,95€ de prime d'émission. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE et de BSA. Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	1 635 363	81 768 €	20 629 364 €
2017	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice, d'actions gratuites, de BSPCE et de BSA. Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	324 123	16 206 €	1 313 964 €
2018	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice d'actions gratuites.	152 522	7 626 €	- €
2020	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de Stocks-Options.	11 000	550 €	15 950 €
2021	Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission de 2.446.285 actions pour un prix de souscription de 11,50€ chacune, dont 11,45€ de prime d'émission en date du 29 mars 2021. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice, de BSPCE, de Stock-Options, d'actions gratuites et de BSA.	3 355 024	167 751 €	34 827 677 €
2022	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de Stocks-Options et d'actions gratuites.	308 000	15 400 €	76 725 €
2023	Augmentation de capital en Juillet 2023 avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un prix de souscription de 4,70€ chacune, dont 4,65€ de prime d'émission, par émission de 2380.668 actions ordinaires par voie de placement privé et 88.491 actions ordinaires nouvelles par voie d'offre au public, au profit d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice, de BSPCE, de Stock-Options, d'actions gratuites et de BSA.	2 603 159	130 158 €	11 514 939 €
	Capital social au 31 Décembre 2023	18 404 608	920 230 €	

C. ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2023

Tableau Synthétique

Sociétés	%	Actions
<i>Furui Medical Science Company Luxembourg</i>	8,19%	1 507 692
<i>Celestial successor fund LP</i>	7,00%	1 288 958
<i>Fondateurs, Dirigeants, Employés</i>	6,14%	1 129 423
<i>Canon Inc.</i>	5,23%	961 826
<i>Abingworth bioventures VI LP</i>	5,20%	956 819
<i>Autres</i>	68,24%	12 559 890
Total au 31 décembre 2023	100,00%	18 404 608

Graphique



RAPPORT, DE GESTION, SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, ET SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

SOMMAIRE

A.	RAPPORT DE GESTION	- 13 -
NOTE 1	Activités de la société.....	- 15 -
NOTE 2	Perspective.....	- 16 -
NOTE 3	Présentation des comptes	- 16 -
NOTE 4	Recherche et développement.....	- 17 -
NOTE 5	Affectation du résultat.....	- 17 -
NOTE 6	Autres informations	- 18 -
B.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	- 29 -
NOTE 1	Modalités d'exercice de la direction générale	- 29 -
NOTE 2	Informations concernant les mandataires sociaux	- 29 -
NOTE 3	Conventions conclues par un dirigeant / actionnaire significatif de la société avec une filiale.....	- 30 -
NOTE 4	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital.....	- 30 -
NOTE 5	Opérations sur titres des dirigeants.....	- 30 -
NOTE 6	Restrictions imposées en matière de levée des options consenties ou de ventes des actions attribuées gratuitement aux dirigeants.....	- 31 -
	ANNEXE 1 : DECOMPOSITION DES DELAIS DE PAIEMENTS	- 32 -
	ANNEXE 2 : IDENTITES DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL.....	- 32 -
	ANNEXE 3 : TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	- 33 -
	ANNEXE 4 : TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	- 34 -
C.	RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS.....	- 36 -
NOTE 1	Mandat des administrateurs.....	- 36 -
NOTE 2	Fixation de la rémunération au titre des fonctions d'administrateurs.....	- 36 -
NOTE 3	Autorisation au conseil d'administration pour l'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce	- 36 -

A. RAPPORT DE GESTION

La durée de l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de douze (12) mois. Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Continuité d'exploitation :

Fin 2023, les dettes financières de la Société s'élevaient à 29 m€.

La trésorerie disponible de la société s'élevait à 16m€ au 31 décembre 2023. Le versement du Crédit Impôt Recherche 2022 est intervenu sur le mois de septembre 2023, pour un montant de 1,6 m€.

Sur la base des comptes consolidés, au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 19,5 m€. Les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles sur l'exercice 2023 se sont élevés à (20,2) m€.

Les états financiers de la Société et du Groupe au 31 décembre 2023 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au regard des données et hypothèses ci-dessous et des mesures mises en œuvre par la direction du Groupe. Le Groupe se concentre sur la vente de services aux laboratoires pharmaceutiques et sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire du Groupe au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle eu égard au stade de développement de son activité commerciale et de ses produits innovants.

Le Groupe a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- Levées de fonds successives en capital ;
- Marges générées par l'activité de vente de services ;
- Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Exercice d'une tranche de financement dans le cadre de l'accord de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ;
- L'émission d'un emprunt obligataire convertible en action (CSF).

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution des contrats de financement (BEI et CSF), et ce, jusqu'à la fin de ceux-ci.

En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé (i) que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetées à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé ou (ii) que l'emprunt BEI puisse faire l'objet d'un remboursement anticipé.

Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidée) ;
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023 ;
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre

2023. Un « accord de clarification » a été signé avec CSF le 11 avril 2024 afin de préciser la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires iCRO. Cette clarification a été également confirmée par la BEI.

Ces covenants sont respectés à fin décembre 2023.

Le Groupe estime pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues sur l'exercice 2024 sur la base des éléments suivants :

Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés nette au 31 décembre 2023 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 19,5 m€ ;

- Le versement des fonds suite au tirage de la tranche B de l'emprunt conclu auprès de la BEI pour un montant de 8,5 m€ en janvier 2024 ;
- Les marges générées par l'activité de vente de services ;
- Le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat (Environ 1,6 m€);
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société sur l'exercice 2024.

Le Groupe engage depuis plusieurs années, des démarches concomitantes et permanentes afin de pouvoir assurer le financement de son activité sur la période considérée et au-delà. La prospection systématique et dialogue entretenu, accompagnée par plusieurs banques d'investissement, d'investisseurs nouveaux, européens et nord-américains, en vue de réaliser des augmentations de capital.

Depuis son origine, le Groupe a démontré sa capacité à mettre en œuvre efficacement ses différentes options de financement lorsqu'elles s'avéraient nécessaires. Toutefois, en l'absence d'obtention des financements nécessaires, le Groupe envisagera des solutions de réduction de ses coûts en reportant certains de ses projets de développement de ses dispositifs médicaux.

Il est également à noter que le remboursement de la tranche A de l'emprunt EIB doit intervenir en avril 2025 pour un montant de 20,1m€.

NOTE 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE

L'activité **iCRO** a généré 100 % du Chiffre d'affaires de la société sur l'exercice 2023.

L'activité **Eyonis** n'a pas généré de revenus sur l'exercice celle-ci étant en phase d'investissement (Logiciel, Clinique et Scientifique) pour de nouveaux produits et services. En 2023, Median Technologies a poursuivi ses activités de Recherche et Développement pour sa plateforme iBiopsy® et a confirmé la pertinence de sa technologie en publiant une série de résultats cliniques prometteurs.

La trésorerie et équivalents de trésorerie de la société s'élèvent à 16 m€ au 31 décembre 2023. Le versement du Crédit Impôt Recherche 2022 est intervenu sur le mois de septembre 2023, pour un montant de 1,5 m€.

Durant l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 15 665 k€ contre 14 952 k€ l'exercice précédent, soit une hausse de près de 5%.

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions et services à des groupes pharmaceutiques et sociétés de biotechnologie dans le cadre d'essais cliniques en oncologie.

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 17 725 k€ contre 16 853 k€ au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 39 618 k€ contre 35 586 k€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à (21 893) k€ contre (18 733) k€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat financier s'élève à (479) k€ contre (795) k€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat exceptionnel s'élève à (187) k€ contre (236) k€ au titre de l'exercice précédent ;
- L'exercice se solde par un résultat net comptable de (20 980) k€ contre (18 181) k€ au titre de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2023, la Société compte un effectif moyen de 169 salariés.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 12 797 k€ contre 11 131 k€ au titre de l'exercice précédent. Le montant des charges sociales s'élève à 5 623 k€ euros contre 5 249 k€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 479 k€ qui comprend des intérêts relatifs à l'emprunt EIB, pour un montant de 1 433 k€. Les autres charges financières comprennent principalement des différences négatives de change.

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche et un crédit impôt innovation d'un montant de 1 579 k€. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2023.

NOTE 2 PERSPECTIVE

a) iCRO

en 2024, Median Technologies s'attend à retrouver la croissance de son activité iCRO. Le chiffre d'affaires de Median Technologies provient à 100% d'iCRO. Cette activité iCRO a été impactée négativement en 2023 par une diminution de la prise de commandes en Chine sur l'ensemble de l'année 2022. Les principaux leviers de croissance de l'activité iCRO envisagés pour 2024 sont la reprise de la croissance en Chine, la signature de nouveaux contrats cadre de services d'imagerie avec des laboratoires pharmaceutiques d'envergure mondiale et l'accélération des partenariats pré existants avec des CRO mondiales.

L'industrie pharmaceutique investit massivement dans l'Intelligence Artificielle pour le développement de nouvelles thérapies en oncologie avec pour enjeu d'optimiser et d'accélérer les plans de développement. L'offre iCRO Imaging Lab basée sur les technologies de l'IA est un fort levier de croissance sur lequel la Société entend s'appuyer pour signer des accords majeurs avec les laboratoires pharmaceutiques avec pour objectif l'intégration des solutions AI d'Imaging Lab dans les plans de développement de médicaments en oncologie. L'adjonction de l'IA dans le traitement des images médicales permet d'impacter trois points majeurs qui sont actuellement des écueils dans le développement de nouveaux médicaments en oncologie à l'ère de la médecine de précision : l'inclusion dans les essais cliniques de patients asymptomatiques ayant des cancers à un stade précoce et par conséquent une meilleure cohérence des cohortes de patients, le développement de biomarqueurs d'imagerie permettant de prédire la réponse des patients aux traitements, et le développement de tests compagnons.

b) eyonis™(précédemment iBiopsy®) :

Les activités eyonis™ en 2024 vont se concentrer sur le plan de développement du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS CADe/CADx pour lequel Median envisage l'obtention de la clearance 510(k) (FDA) et du marquage CE en 2025. Après les résultats de l'étude de vérification indépendante publiés début 2024, les études standalone et MRMC sont en cours et vont se poursuivre au long de l'année.

Les études médico-économiques dont les résultats permettront d'alimenter les négociations avec les organismes payeurs pour l'obtention des remboursements de eyonis™ LCS aux Etats-Unis, premier marché ciblé, puis dans les pays européens, seront lancées dans la seconde moitié de 2024. Median s'attend à concrétiser en 2024 la mise en place de partenariats de distribution, sur la base de négociations initiées fin 2023. Au cours de 2024, Median va également poursuivre le développement de ses logiciels dispositifs médicaux concernant la découverte fortuite de nodules pulmonaires (IPN), et le diagnostic des lésions hépatiques cancéreuses de petite taille (carcinome hépatocellulaire (CHC/HCC). De premiers résultats prometteurs ont été annoncés en septembre 2023.

NOTE 3 PRESENTATION DES COMPTES

a) Comptes Sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, il a été décidé la continuité de l'activité de la Société lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2023.

La Société dispose d'un délai de deux exercices à partir de l'approbation des comptes ayant fait apparaître la perte pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social.

b) Comptes aux normes IFRS

Nous vous rappelons que, même si aucune obligation légale ne l'impose, suite aux engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société le 19 août 2014 et le 2 juillet 2015, la Société a également préparé des comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

NOTE 4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

iSee® fournit une lecture experte des images de nos clients, en automatisant et en standardisant la détection des tumeurs cancéreuses solides, leur sélection et leur mesure et permet de suivre dans le temps la réponse du patient au traitement, qui est l'indicateur de l'efficacité des nouvelles molécules. iSee® mesure des biomarqueurs standards et avancés en utilisant divers critères d'imagerie, de RECIST 1.1 jusqu'à des critères plus spécifiques comme le volume lésionnel, mRECIST ou iRECIST. iSee® permet d'analyser les images pour le suivi de tout type de cancer à tumeurs solides.

Avec **eyonis™** (précédemment iBiopsy®), notre intention est de changer le paradigme dans le diagnostic par l'imagerie des cancers. Nous développons des logiciels dispositifs médicaux mettant à profit les technologies de l'Intelligence Artificielle et du Machine Learning pour aider les professionnels de santé à diagnostiquer les patients plus tôt et plus précisément à partir des images médicales. Eyonis™ cible aujourd'hui prioritairement deux pathologies mortelles très impactantes en termes de santé publique : le cancer du poumon et le cancer primaire du foie. Notre programme de développement le plus avancé à ce jour concerne le logiciel dispositif médical **eyonis™ Lung Cancer Screening (LCS) CADe/CADx** pour le dépistage du cancer du poumon.

En 2022 puis en 2023, Median Technologies a communiqué les excellentes performances de sensibilité et de spécificité des algorithmes de détection et de caractérisation des nodules pulmonaires cancéreux.

NOTE 5 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposerons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 20 980 k€ au compte « report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de 113 116 k€. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

NOTE 6 AUTRES INFORMATIONS

a) Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Le 04 janvier 2024, Median Technologies a réceptionné les fonds suite au tirage de la tranche B de l'emprunt EIB pour un montant de 8,5 m€ correspondant à la dernière tranche de financement du prêt.

Le 16 janvier 2024, la société a créé la société Median Eyonis Inc. afin de pouvoir anticiper son développement et préparer le lancement des activités de sa Business Unit aux Etats-Unis. Des recrutements doivent être lancés sur le second semestre 2024.

Le 17 janvier 2024, Median Technologies annonce avoir obtenu des résultats très positifs dans le cadre de l'étude de vérification indépendante de son logiciel dispositif médical CADE/CADx[1] eyonis™[2] LCS (Lung Cancer Screening).

Le 11 avril 2024, le conseil d'administration de Median Technologies a approuvé la signature d'un accord de clarification avec la société CSF, concernant l'emprunt obligataire convertible en action signé en 2023. L'accord mentionne également que les parties ont convenu de modifier le prix de conversion des obligations convertibles pour un montant de 5 euros par actions.

b) Activités des filiales de la Société

La Société détient la totalité du capital et des droits de vote de MEDIAN TECHNOLOGIES, INC., la filiale américaine de la Société (ci-après la « **Filiale US** »).

La **Filiale US** compte 22 salariés au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de la Filiale US s'est élevé à 3 767K USD (soit 3 483 K€). Le chiffre d'affaires de MEDIAN TECHNOLOGIES INC., tout comme l'exercice précédent, provient de la mise en place en 2014 d'un contrat de "cost-plus" entre la maison mère et sa filiale. Ainsi, la totalité du chiffre d'affaires en 2023 correspond à la refacturation des coûts à la Société.

La Société détient également la totalité du capital et des droits de vote de MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY (SHANGHAI) CO., LTD, la filiale Chinoise de la Société (ci-après la « **Filiale CN** »).

La **Filiale CN** compte 55 salariés au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de la Filiale CN s'est élevé à 64 329K RMB (soit 8 589 K€). Celui-ci correspond également à des refacturations de services réalisées pour Median technologies SA à hauteur de 767K RMB (soit 100 K€). Le reste du chiffre d'affaires correspond à des prestations de services d'imagerie médicales réalisées dans le cadre d'essais cliniques contractualisés ces dernières années auprès de sociétés chinoises.

c) Prises de participation au cours de l'exercice

Aucune.

d) Aliénation d'actions et participations croisées

Aucune.

e) Existence des plans de Stocks Options et diverses valeurs mobilières émises – Participation des salariés

1. Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 94.516 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est d'un euro et cinquante centimes d'euro (1,50 €) par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2019-A donne droit à une (1) action nouvelle. Aucun STOCK OPTIONS 2019-A n'a été exercé au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 84.516 STOCK OPTIONS 2019-A.

2. Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 257.500 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est d'un euro et cinquante centimes d'euro (1,50 €) par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2019-B donne droit à une (1) action nouvelle. Au cours de l'exercice 2023, la Société a émis 13.250 actions nouvelles, à la suite de l'exercice de 13.250 STOCK OPTIONS 2019-B en décembre 2022, aout 2023 et septembre 2023. Ces actions ont été émises au prix de 1,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 1,45 € de prime d'émission soit un total de 12.780 € dont 426 € de capital et 12.354 € de prime d'émission. Les Conseils d'Administration du 12 janvier 2023 et du 27 octobre 2023 ont constaté la réalisation des augmentations de capital en résultant. 8750 options ont été annulées sur l'exercice suite au départ de salariés.

Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 71.000 STOCK OPTIONS 2019-B.

3. Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 33.000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-C. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est d'un euro et cinquante centimes d'euro (1,50 €) par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2019-C donne droit à une (1) action nouvelle. Aucun STOCK OPTIONS 2019-C n'a été exercé au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 13.000 STOCK OPTIONS 2019-C.

4. Le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2020, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 60.000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-M. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est d'un euro et cinquante centimes d'euro (1,50 €) par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2020-M donne droit à une (1) action nouvelle. Aucun STOCK OPTIONS 2020-M n'a été exercé au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 60.000 STOCK OPTIONS 2020-M.

5. Le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2020, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 30.000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-Z. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est d'un euro et cinquante centimes d'euro (1,50 €) par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2020-Z donne droit à une (1) action nouvelle. Aucun STOCK OPTIONS 2020-Z n'a été exercé au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 30.000 STOCK OPTIONS 2020-Z.

6. Le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2020, conformément à la 18^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 90.000 actions gratuites AGA 2020-1. Le Conseil d'Administration du 19 mars 2021 a constaté l'acquisition définitive des 90.000 actions gratuites AGA 2020-1 par les bénéficiaires susvisés et a constaté, en conséquence, la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

Depuis le 12 mars 2022, les 90.000 actions gratuitement attribuée le 12 mars 2020 ne sont plus soumises à la période de conservation.

7. Le Conseil d'Administration en date du 17 avril 2020, conformément aux résolutions 22 et 23 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a constaté la souscription de 800.000 bons de souscription d'actions (« BSA BEI-A ») par la Banque Européenne d'Investissement. Le prix de souscription des BSA BEI-A était d'un centime d'euro (0,01 €) pour chaque BSA BEI-A émis. À la suite de la levée de fonds réalisée par la Société en mars 2021, l'exercice d'un (1) BSA BEI-A donne droit à une (1) action nouvelle à un prix de souscription de 8,3375 euros par action. Aucun BSA BEI-A n'a été exercé au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 800.000 BSA BEI-A.

8. Le Conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2023, conformément aux résolutions 25 et 26 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2023 a constaté la souscription de 300.000 bons de souscription d'actions (« BSA BEI-B ») par la Banque Européenne d'Investissement. Le prix de souscription des BSA BEI-B était d'un centime d'euro (0,01 €) pour chaque BSA BEI-B émis. L'exercice d'un (1) BSA BEI-B donne droit à une (1) action nouvelle à un prix de souscription de 4,465 euros par action. Aucun BSA BEI-B n'a été exercé au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 300.000 BSA BEI-B.

9. Le Conseil d'Administration en date du 30 mai 2018, conformément aux résolutions 19 et 20 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018, a émis 130.000 bons de souscription d'actions dont 120.000 bons de souscription d'actions ont été souscrits (« BSA 2018 »). Le prix de souscription des BSA 2018 était d'un euro et cinquante-et-un centimes d'euro (1,51 €) pour chaque BSA 2018, étant précisé que l'exercice d'un (1) BSA 2018 donne droit à une (1) action nouvelle à un prix de souscription de neuf euros et cinquante centimes d'euro (9,50 €) par action. Aucun BSA 2018 n'a été exercé au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 120.000 BSA 2018.

10. Le Conseil d'Administration en date du 9 juillet 2020, conformément à la 23^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juin 2020, a décidé d'attribuer 50.000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-S. Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est de deux euros et soixante-cinq centimes d'euro (2,65 €) par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2020-S donne droit à une (1) action nouvelle. Au cours de l'exercice 2023, la Société a émis 3.000 actions nouvelles, à la suite de l'exercice de 3.000 STOCK OPTIONS 2020-S. Les autres options ont été annulée sur l'exercice suite au départ des salariés. Ces actions ont été émises au prix de 2,65 € par action dont 0,05 € de nominal et 2,60 € de prime d'émission soit un total de 7.950 € dont 150 € de capital et 7.800 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 12 janvier 2023 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 0 STOCK OPTIONS 2020-S.

11. Le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021, conformément à la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2021, a décidé d'attribuer 260.000 actions gratuites AGA 2021-1. Le Conseil d'Administration du 24 octobre 2022 a constaté l'acquisition définitive du Premier Quart des AGA 2021-1, soit 65.000 actions gratuites AGA 2021-1, par les bénéficiaires susvisés et a constaté, en conséquence, la réalisation de l'augmentation de capital en résultant. Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2023 a constaté l'acquisition définitive du Deuxième Quart des AGA 2021-1, soit 58.750 actions gratuites AGA 2021-1, par leurs bénéficiaires et a constaté, en conséquence, la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

12. Le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021, conformément à la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2021, a décidé d'attribuer 542.000 actions gratuites AGA 2021-2. Le Conseil d'Administration du 24 octobre 2022 a constaté l'acquisition définitive de la Première Tranche des AGA 2021-2, soit 200.000 actions gratuites AGA 2021-2, par leur bénéficiaire et a constaté, en conséquence, la réalisation de l'augmentation de capital en résultant. Le conseil d'administration a également constaté que la Deuxième Tranche des AGA 2021-2, soit au total 167.647 AGA 2021-2, n'a pas été acquise définitivement au terme de la période d'acquisition par leur bénéficiaire. Le conseil d'administration le 27 octobre 2023 a constaté que la troisième Tranche des AGA 2021-2, soit au total 174.353 AGA 2021-2, n'a pas été acquise définitivement au terme de la période d'acquisition par leur bénéficiaire.

13. Le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021, conformément à la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2021, a décidé d'attribuer 30.000 actions gratuites AGA 2021-3. Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2023 a constaté l'acquisition définitive de la Première Tranche des AGA 2021-3, soit 15.000 actions gratuites AGA 2021-3, par leur bénéficiaire et a constaté, en conséquence, la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

14. Le Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2022, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 39.000 actions gratuites AGA 2022-1. Le Conseil d'Administration du 21 août 2023 a constaté l'acquisition définitive du Premier Quart des AGA 2022-1, soit 9.250 actions gratuites AGA 2022-1, par certains de leurs bénéficiaires et a constaté, en conséquence, la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

15. Le Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2022, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 54.000 actions gratuites AGA 2022-2 au profit des bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires	AGA 2022-2
Yan LIU	30 000
Yang YANG	3 000
Yuchun LIU	10 000
Ya XIAN	5 000
Janel LORIA	2 000
Ileana GALLAGHER	2 000
Briana VIGNONE	2 000
Total	54 000

16. Le Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2022, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 20.000 actions gratuites AGA 2022-3 au profit de Monsieur Min ZHANG.

Bénéficiaire	AGA 2022-3
Min ZHANG	20 000
Total	20 000

17. Le Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2022, conformément à la 20e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 10.000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2022-A au profit de Monsieur Min ZHANG.

Bénéficiaire	STOCK OPTIONS 2022-A
Min ZHANG	10 000
Total	10 000

Le prix de souscription de l'action pour cette attribution est de douze euros et quarante-trois centimes d'euro (12,43 €) par action, étant précisé qu'un (1) STOCK OPTION 2022-A donne droit à une (1) action nouvelle. Aucun STOCK OPTIONS 2022-A n'a été exercé au cours de l'exercice 2023. Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 10.000 STOCK OPTIONS 2022-A.

18. Le Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2022, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 60.000 actions gratuites AGA 2022-OM au profit de Monsieur Oran MUDUROGLU.

Bénéficiaire	AGA 2022-OM
Oran MUDUROGLU	60 000
Total	60 000

19. Le Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2022, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 28.000 actions gratuites AGA 2022-FB au profit de Monsieur Fredrik BRAG. Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2023 a constaté l'acquisition définitive des AGA 2022-FB, soit 28.000 actions gratuites AGA 2022-FB, par Monsieur Fredrick BRAG et a constaté, en conséquence, la réalisation de l'augmentation de capital en résultant.

20. Le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2022, conformément aux résolutions 1 et 2 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 décembre 2022, a émis 40.000 bons de souscription d'actions (« BSA 2022 ») qui ont été souscrits par Monsieur Kapil DHINGRA et Monsieur Oern STUGE à hauteur de 20.000 BSA 2022 chacun. Le prix de souscription des BSA 2022 était d'un euro et quarante-six centimes d'euro (1,46 €) pour chaque BSA 2022, étant précisé que l'exercice d'un (1) BSA 2022 donne droit à une (1) action nouvelle à un prix de souscription de neuf euros et quinze centimes d'euro (9,15 €) par action. Aucun BSA 2022 n'a été exercé au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 40.000 BSA 2022.

21. Le Conseil d'Administration en date du 2 mars 2023, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 54.500 actions gratuites AGA 2023-1 au profit des bénéficiaires suivants :

Beneficiaires	AGA 2023-1
Stefania BARAGHINI	2 500
Pierre BAUDOT	2 000
Laurence BOY-MACHEFER	5 000
Karine CHABOT	2 000
Antoine DISSET	12 000
Christelle DUVERGER	5 000
Danny FRANCIS	1 000
Ezequiel GEREMIA	1 000
Sebastien JACQUES	10 000
Van Khoa LE	1 000
Guillaume LOREILLE	5 000
Paul MURA	2 000
Christine OJANGO	2 000
Benjamin RENOUST	2 000
Olivier REVELAT	2 000
Total	54 500

22. Le Conseil d'Administration en date du 2 mars 2023, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 13.000 actions gratuites AGA 2023-2 au profit des bénéficiaires suivants :

Beneficiaires	AGA 2023-2
Sandra PICANO	2 000
Shawn STRAIT	5 000
Yi WANG	2 000
Yajiao SONG	2 000
Yisi XU	2 000
Total	13 000

23. Le Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2023, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 30.000 actions gratuites AGA 2023-3 au profit des bénéficiaires suivants :

Beneficiaires	AGA 2023-3
Jean-Christophe MONTIGNY	30 000
Total	30 000

24. Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice social : Ils détenaient au total 956 283 actions, soit 5,2 % du capital social au 31 décembre 2023.

25. Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure à l'annexe des comptes annuels établis par la Société pour l'exercice clos en date du 31 décembre 2023.

f) Informations concernant les commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que votre Commissaire aux Comptes Titulaire est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 2 510 k€ dont le siège social est situé 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 672 006 483, société qui est dûment enregistrée auprès du PCAOB dont le mandat de six ans court jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2026.

g) Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental. L'effectif salarié moyen de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 169 salariés. Au 31 décembre 2023, la Société comptait 179 salariés.

h) Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 70 k€, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 25 %, ressort à 17,5 k€.

i) Conventions réglementées

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2023, aucune nouvelle convention n'a donné lieu à la procédure prévue aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. Il est rappelé que les conventions suivantes, de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sans modification :

Stock-options attribuées à un administrateur de la Société :

- Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société ;
- Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc. ;
- Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Technologies, Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies, Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

j) Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice

En application des articles D.441-4 et L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 1).

k) Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe (Annexe 3).

l) Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de commerce)

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce (Annexe 2).

m) Programme de rachats des actions

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2023, le nombre des actions achetées et vendues par application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, a été, respectivement, de 256.695 actions et 250.522 actions. Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 5,85 € et 6,23 €.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 28 228 titres. Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 122 k€, soit une valeur unitaire de 4,34 €. Leur valeur nominale était de 0,05 €. Elles représentent 0,15% du capital social. Le cours de l'action au 31 décembre 2023 était de 4,49 €. Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2023.

n) Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à TP ICAP (Europe), à la date du 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 123 k€ ;
- 28 228 titres.

o) Informations sur les zones géographiques (Société)

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires USA/CANADA	7 071	5 539	1 532
Chiffre d'affaires UE et AUTRES	6 403	6 537	(133)
Chiffre d'affaires CHINE	2 191	2 877	(686)
Total	15 665	14 953	712

p) Facteurs de risques spécifiques

Risques particuliers liés à l'activité

Risques liés à la concurrence

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif. La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risques d'échec commercial

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs. Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès de la Société notamment de sa filiale chinoise dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs. L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques Clients

La Société ne se considère pas dépendante d'un laboratoire en particulier. En élargissant ses référencements auprès des grands laboratoires pharmaceutiques, elle se donne par ailleurs les moyens d'être moins dépendante d'un nombre restreint de laboratoires. A ce jour, la Société est référencée auprès de la plupart des plus gros laboratoires mondiaux.

Risques Fournisseurs

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

Risques juridiques et réglementaires

Risques liés à la propriété intellectuelle

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède. Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à Median Technologies.

Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays. Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions

susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

La Société a subi avec succès son premier audit FDA début 2017. Depuis 2019, la qualité des services a été validée par le succès d'audits clients et d'audits FDA (Food and Drug Administration).

Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic. Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé. Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de sa filiale MEDIAN Technologies Inc. pour l'USD à l'euro et MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY du CNY à l'euro. Il est donc principalement exposé à la variation des taux de change USD/€ et CNY/€.

Afin d'en limiter l'impact de la variabilité de l'USD, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale. Pour le CNY, la société entend dès que possible donner une autonomie complète à sa filiale chinoise afin de limiter au maximum son exposition vis-à-vis de la monnaie chinoise.

Risque de taux

Au 31 décembre 2023, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt. Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro. Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

Risque de crédit

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation. Les créances liées

aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société. Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière. La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics. La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les éléments mentionnés en page 13 de ce rapport, permettent de justifier l'établissement des comptes au 31 décembre 2023 selon le principe de continuité d'exploitation.

B. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

NOTE 1 MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'administration a, par décision en date du 10 avril 2019, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Le Conseil d'administration a ainsi décidé de nommer Monsieur Oran MUDUROGLU en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Fredrik BRAG en qualité de Directeur Général.

En application de l'article 15 des statuts, cette décision a été prise jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions.

NOTE 2 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions	Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions
Monsieur Oran MUDUROGLU		Monsieur Kapil DHINGRA	
Median Technologies SA	Président conseil Administration	Median Technologies SA	Administrateur
Histolix	Président Directeur Général	Replimune Inc.	Administrateur
Caristo	Président conseil Administration	Black Diamonds Therapeutics inc.	Administrateur
MyCoeus	Directeur Général - Administrateur	LAVA Therapeutics	Président Directeur General
Rapid Infection Diagnostics	Président	Mariana Oncology	Administrateur
Monsieur Fredrik BRAG		Servier	Membre, Superviseur
Median Technologies SA	Directeur Général - Administrateur	Kirilys	Administrateur
Median Technologies Inc.	Président Directeur Général	Monsieur Ben MCDONALD	
Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd	Administrateur	Median Technologies SA	Administrateur
Monsieur Tim HAINES		Aegis Group Partners Holdco	Administrateur
Median Technologies SA	Administrateur	Noble Biomaterials	Administrateur
Abingworth LLP	Membre	SuperTurbo Technologies	Administrateur
Abingworth Bioventures GP Limited	Administrateur	Next Generation Turbo	Administrateur
Abingworth Bioventures III GP Limited	Administrateur	Monsieur Oern STUGE	
Abingworth Bioventures IV GP Limited	Administrateur	MEDIAN Technologies SA	Administrateur
Abingworth Bioventures V GP Limited	Administrateur	Phagenesis Ltd.	Président
Abingworth CCD GP Limited	Administrateur	Summit Medical	Président
Abingworth Second Partner Limited	Administrateur	Balt SAS	Vice-Président
Abingworth Management Limited	Administrateur	Neo Medical	Président
Abingworth Management Holdings Limited	Administrateur	Organox Ltd	Président
Chroma Therapeutics Limited	Administrateur	TegoSens Inc.	Président
Virion Biotherapeutics Limited	Administrateur	Carthera	Président
Venatorx Pharmaceuticals Inc	Administrateur	CeiRox AG	Président
Macrotarg Limited	Administrateur		

Monsieur Fredrik BRAG, Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2023 une rémunération brute hors prime sur objectifs de 400 k€. Le montant de la prime sur objectif pour l'exercice 2023 décidée par le Conseil d'Administration sur la base de la recommandation du Comité de Rémunération s'élève à 156 k€ et sera versée sur l'exercice 2023. Il est rappelé que, au cours de l'exercice 2023, Monsieur Fredrik BRAG a perçu 162 k€ au titre de la prime sur objectif pour l'exercice 2022.

Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2023 s'est élevé, le concernant, à 19 k€. Monsieur BRAG bénéficie également d'un véhicule de fonction depuis le second semestre 2018.

NOTE 3 CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT / ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE AVEC UNE FILIALE

Il est rappelé que la convention suivante s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sans modification :

Stock-options attribuées à un administrateur de la Société

Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société ;

Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc. ;

Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Technologies, Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies, Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

NOTE 4 TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe 4).

NOTE 5 OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Acquisition définitive de 7.500 actions gratuites AGA 2021-1 par Monsieur Nicolas DANO

Monsieur Nicolas DANO a acquis définitivement, en octobre 2023, le deuxième quart des AGA 2021-1, soit 7.500 actions gratuites AGA 2021-1, qui lui ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021 conformément à la 22e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2021.

Acquisition définitive de 28.000 actions gratuites AGA 2022-FB au profit de Monsieur Fredrik BRAG

Monsieur Fredrik BRAG a acquis définitivement, en octobre 2023 les AGA 2022-FB, soit 28.000 actions gratuites AGA 2022-FB, qui lui ont été attribuées par le Conseil d'administration en date du 24 octobre 2022 conformément à la 22ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2022.

Acquisition définitive de 15.000 actions gratuites AGA 2021-1 par Monsieur Thomas BONNEFONT

Monsieur Thomas BONNEFONT a acquis définitivement, en octobre 2023, le deuxième quart des AGA 2021-1, soit 15.000 actions gratuites AGA 2021-1, qui lui ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021 conformément à la 22e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2021.

Acquisition définitive de 15.000 actions gratuites AGA 2021-1 par Monsieur Jean-Christophe MONTIGNY

Monsieur Jean-Christophe MONTIGNY a acquis définitivement, en octobre 2023, le deuxième quart des AGA 2021-1, soit 15.000 actions gratuites AGA 2021-1, qui lui ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021 conformément à la 22e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2021.

Attribution de 60.000 actions gratuites AGA 2022-OM au profit de Monsieur Oran MUDUROGLU

Le Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2022, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a décidé d'attribuer 60.000 actions gratuites AGA 2022-OM au profit de Monsieur Oran MUDUROGLU.

NOTE 6 RESTRICTIONS IMPOSEES EN MATIERE DE LEVEE DES OPTIONS CONSENTIES OU DE VENTES DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS

Les restrictions imposées aux dirigeants de la société par le conseil en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants sont les suivantes :

Les dirigeants qui se sont vu attribuer des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions sont tenus de conserver chacun au moins 25 % des actions issues de levées d'options au nominatif, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions, pour quelque cause que ce soit. Les dirigeants qui se sont vu attribuer des actions gratuites sont tenus de conserver chacun soit au moins 5 %, soit au moins 15 % des actions issues des actions gratuites définitivement acquises au nominatif, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions, pour quelque cause que ce soit.

ANNEXE 3 : TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Résultat des 5 derniers exercice (En euros)	Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
	Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice						
a) Capital social		920	790	775	607	606
b) Nombre d'actions émises *		18 404 608	15 801 449	15 493 449	12 138 425	12 127 425
II- Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes		15 665	14 953	14 120	11 010	8 357
b) Bénéfice avant impôt, avant amortissements & provisions		-22 187	-18 340	-13 024	-10 430	-9 348
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)		1 580	1 583	1 553	1 420	1 409
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions		-20 607	-16 757	-11 471	-9 010	-7 939
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions		-20 980	-18 181	-11 994	-9 737	-7 988
f) Montants des bénéfices distribués		-	-	-	-	-
g) Participation des salariés		-	-	-	-	-
III- Résultat des opérations réduit à une seule action						
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions *		-1,12 €	-1,06 €	-0,74 €	-0,74 €	-0,65 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions *		-1,14 €	-1,15 €	-0,77 €	-0,80 €	-0,66 €
c) Dividende versé à chaque action *		-	-	-	-	-
IV- Personnel						
a) Nombre de salariés (effectifs moyens) *		169	147	121	95	76
b) Montant de la masse salariale		12 797	11 170	9 344	7 421	6 292
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		5 623	5 262	4 136	3 306	2 779

ANNEXE 4 : TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DURÉE	ÉTAT
AGE 20/06/2023 – 17^{ème} résolution Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription.	1.200k€	18 mois soit jusqu'au 20/12/2024	Non utilisée
AGE 20/06/2023 – 18^{ème} résolution Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public.	1.200k€	26 mois soit jusqu'au 20/08/2025	Utilisation de la délégation pour une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 4k€ par émission de 88.491 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 4,70 € par actions, soit 0,05 € de nominal et 4,65 € de prime d'émission (représentant un montant total de souscription de 416k€ par le Conseil d'administration le 12 juillet 2023.
AGE 20/06/2023 – 19^{ème} résolution Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.	Limite légale – article L.225-136 2°) du code de commerce	18 mois soit jusqu'au 20/12/2024	Utilisation de la délégation pour une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 119k€ par émission de 2.380.668 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 4,70 € par actions, soit 0,05 € de nominal et 4,65 € de prime d'émission (représentant un montant total de souscription de 11.189k€ par le Conseil d'administration le 12 juillet 2023.
AGE 20/06/2023 – 20^{ème} résolution Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce.	1.200k€	18 mois soit jusqu'au 20/12/2024	Émission de 100 OC-2023 pour un montant de 10M d'€ au profit de Celestial Successor Fund, L.P., convertibles sur la base d'un prix de conversion ne pouvant être inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action MEDIAN TECHNOLOGIES enregistrée au cours des 20 derniers jours de bourse ; étant précisé que le nombre d'actions émises sur conversion des OC-2023 ne pourra pas excéder le plafond nominal des augmentations de capital autorisées par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 en sa 20 ^{ème} résolution par le Conseil d'administration le 12 juillet 2023.
AGE 20/06/2023 – 21^{ème} résolution Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.	Limite de 15% de l'émission initiale	18 mois soit jusqu'au 20/12/2024	Non utilisée
AGE 20/06/2023 – 22^{ème} résolution Fixation du plafond global.	1.200k€		
AGE 20/06/2023 – 23^{ème} résolution Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société.	Montant nominal maximal de 1% du capital social	18 mois soit jusqu'au 20/12/2024	Non utilisée
AGE 20/06/2023 – 25^{ème} résolution Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.	500.000 actions nouvelles	18 mois soit jusqu'au 20/12/2024	Émission de 300.000 BSA BEI-B au profit de la BEI par le Conseil d'administration le 1 décembre 2023.
AGE 20/06/2023 – 26^{ème} résolution Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de la BEI.			

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DURÉE	ÉTAT
<p>AGE 09/12/2022 – 1^{ère} résolution Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA 2022) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes nommément désignées.</p> <p>AGE 09/12/2022 – 2^{ème} résolution Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de Monsieur Oran MUDUROGLU et de Monsieur Oern STUGE.</p>	40.000 actions nouvelles	18 mois soit jusqu'au 09/06/2024	Émission de 40.000 BSA 2022 au profit de Monsieur Oran MUDUROGLU (20.000 BSA 2022) et de Monsieur Oern STUGE (20.000 BSA 2022) par le Conseil d'administration le 12 décembre 2022.
<p>AGE 14/06/2022 – 19^{ème} résolution Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce.</p>	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration	38 mois soit jusqu'au 14/08/2025	<p>Attribution gratuite de 39.000 actions nouvelles (Plan AGA 2022-1) par le Conseil d'administration le 20 juillet 2022 ;</p> <p>Attribution gratuite de 54.000 actions nouvelles (Plan AGA 2022-2) par le Conseil d'administration le 20 juillet 2022 ;</p> <p>Attribution gratuite de 20.000 actions nouvelles (Plan AGA 2022-3) par le Conseil d'administration le 20 juillet 2022 ;</p> <p>Attribution gratuite de 60.000 actions nouvelles (Plan AGA 2022-OM) par le Conseil d'administration le 18 octobre 2022.</p> <p>Attribution gratuite de 28.000 actions nouvelles (Plan AGA 2022-FB) par le Conseil d'administration le 24 octobre 2022.</p> <p>Attribution gratuite de 54.500 actions nouvelles (Plan AGA 2023-1) par le Conseil d'administration le 2 mars 2023.</p> <p>Attribution gratuite de 14.000 actions nouvelles (Plan AGA 2023-2) par le Conseil d'administration le 2 mars 2023.</p> <p>Attribution gratuite de 30.000 actions nouvelles (Plan AGA 2023-3) par le conseil d'administration le 27 octobre 2023.</p>
<p>AGE 14/06/2022 – 20^{ème} résolution Délégation au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des options de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants et L.22-10-56 et suivants du Code de commerce.</p>	10% du capital social	38 mois soit jusqu'au 14/08/2025	Attribution de 10.000 options de souscription d'actions (Plan stock-option 2022-A) par le Conseil d'administration le 20 juillet 2022.

C. RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

NOTE 1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs, à savoir :

- Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Fredrik BRAG, Administrateur,
- Monsieur Tim HAINES, Administrateur,
- Monsieur Kapil DHINGRA, Administrateur,
- Monsieur Oern STUGE, Administrateur,
- Monsieur Benjamin MCDONALD, Administrateur.

pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos en date du 31 décembre 2023.

Par ailleurs, nous vous informons que le mandat de Monsieur Tim HAINES, arrive à expiration lors de la présente Assemblée.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler le mandats de Monsieur TIM HAINES comme administrateur de la Société, conformément à l'article 11 des statuts, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, Monsieur Tim HAINES ayant fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonction d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

NOTE 2 FIXATION DE LA REMUNERATION AU TITRE DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de fixer à 200 k€ le montant global de la rémunération au titre des fonctions d'administrateur à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2023, et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de sa répartition entre les Administrateurs.

NOTE 3 AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social à la date de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que les

actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à 40 €, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 10 €, s'élèverait à 18 416 K€, sur le fondement du capital au 24 avril 2024.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 2 juillet 2018 ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants et L.22-10-56 et suivants du Code de commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce ;
- de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS

Les comptes annuels au 31 Décembre 2023 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, et du plan comptable général (règlements ANC n° 2014-03 et n°2018-07 relatifs au PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Median Technologies SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. La société a son siège au 1800 route des crêtes à Valbonne.

Elle est cotée à la Bourse de Paris sur Euronext GROWTH.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 27 948 k€.

Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 20 980 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Continuité d'exploitation :

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2023 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au regard des données et hypothèses ci-dessous et des mesures mises en œuvre par la direction de la Société. La Société se concentre sur la vente de services aux laboratoires pharmaceutiques et sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire de la Société au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle eu égard au stade de développement de son activité commerciale et de ses produits innovants. La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- Levées de fonds successives en capital ;
- Marges générées par l'activité de vente de services ;
- Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Exercice d'une tranche de financement dans le cadre de l'accord de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement ;
- L'émission d'un emprunt obligataire convertible en action.

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution des contrats de financement, et ce, jusqu'à la fin de ceux-ci. En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé (i) que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetés à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé ou (ii) que l'emprunt BEI puisse faire l'objet d'un remboursement anticipé.

Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidée) ;
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023.

- Ne procéder à aucune distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023. Un « accord de clarification » a été signé avec CSF le 11 avril 2024 afin de préciser la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires iCRO. Cette clarification a été également confirmée par la BEI.

Ces covenants sont respectés à fin décembre 2023.

La Société estime pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à décembre 2024 sur la base des éléments suivants :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2023 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 16 m€ ;
- Le versement des fonds suite au tirage de la tranche B de l'emprunt conclu auprès de la BEI pour un montant de 8,5 m€ en janvier 2024 ;
- Les marges générées par l'activité de vente de services ;
- Le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société sur l'exercice 2024.

La Société a engagé plusieurs démarches concomitantes afin de pourvoir au financement de son activité sur la période considérée et au-delà :

- Prospection systématique et dialogue entretenu, accompagnée par plusieurs banques d'investissement, d'investisseurs nouveaux, européens et nord-américains, en vue de réaliser une augmentation de capital ;

Depuis son origine, la Société a démontré sa capacité à mettre en œuvre efficacement ses différentes options de financement lorsqu'elles s'avéraient nécessaires. Toutefois, en l'absence d'obtention des financements nécessaires, la Société envisagera des solutions de réduction de ses coûts en reportant certains de ses projets de développement de ses dispositifs médicaux.

Il est également à noter que le remboursement de la tranche A de l'emprunt EIB doit intervenir en avril 2025 pour un montant de 20,1 m€.

SOMMAIRE

A.	BILAN AU 31 DECEMBRE 2023.....	- 41 -
B.	COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023.....	- 42 -
C.	NOTES RELATIVES AUX COMPTES INDIVIDUELS.....	- 43 -
NOTE 1	Principes, règles et méthodes comptables	- 43 -
NOTE 2	Immobilisations incorporelles.....	- 47 -
NOTE 3	Immobilisations corporelles.....	- 47 -
NOTE 4	Immobilisations financières	- 48 -
NOTE 5	Créances clients et autres créances.....	- 49 -
NOTE 6	Tresorerie.....	- 50 -
NOTE 7	Divers actifs.....	- 50 -
NOTE 8	Capitaux propres.....	- 51 -
NOTE 9	Provisions.....	- 54 -
NOTE 10	Dettes financières	- 56 -
NOTE 11	Autres dettes.....	- 57 -
NOTE 12	Divers passifs.....	- 58 -
NOTE 13	Chiffres d'affaires.....	- 59 -
NOTE 14	Autres produits, reprises de provisions et transferts de charges	- 59 -
NOTE 15	Dépenses de recherche & développement.....	- 59 -
NOTE 16	Autres achats et charges externes	- 60 -
NOTE 17	Impôts, Taxes et versements assimilés	- 60 -
NOTE 18	Charges de personnel.....	- 61 -
NOTE 19	Dotations aux provisions.....	- 61 -
NOTE 20	Autres charges	- 61 -
NOTE 21	Résultat Financier	- 61 -
NOTE 22	Résultat Exceptionnel	- 61 -
NOTE 23	Impôt sur les bénéfices	- 62 -
NOTE 24	Résultat Net	- 62 -
NOTE 25	Effectif Moyen.....	- 62 -
NOTE 26	Comptes consolidés	- 62 -
NOTE 27	Organes d'administration et de direction	- 62 -
NOTE 28	Engagements.....	- 63 -
NOTE 29	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	- 65 -

A. BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	2	1 745	963
Immobilisations corporelles	3	430	695
Immobilisations financières	4	682	767
Total immobilisations		2 857	2 424
Stocks et en-cours		102	-
Avances versées sur commande		20	94
Créances clients	5	4 420	2 501
Autres créances	5	2 897	2 343
Trésorerie	6	15 999	17 747
Comptes de régularisations	7	1 146	1 085
Total actif circulant		24 585	23 770
Divers actifs	7	506	175
TOTAL DES ACTIFS		27 948	26 369
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital	8	920	790
Prime d'émission	8	97 595	86 770
Reserves		-	-
Report à nouveau		(92 136)	(73 955)
Résultat net	24	(20 980)	(18 181)
Capitaux propres	8	(14 601)	(4 575)
Autres fonds propres		-	-
Provisions	9	1 049	865
Emprunts obligataires convertibles		10 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		19 009	17 571
Emprunts et dettes financières divers		0	0
Dettes financières	10	29 009	17 571
Avances et Acomptes reçus sur commandes	11	5 010	5 230
Dettes fournisseurs	11	2 837	2 807
Dettes fiscales et sociales	11	4 463	4 065
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	-	4
Autres dettes	11	170	376
Produits constatés d'avances	12	1	1
Autres dettes		12 481	12 482
Divers Passifs	12	10	27
TOTAL DES PASSIFS		27 948	26 369

B. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	13	15 665	14 953
Production stockée		102	
Production immobilisée		1 035	959
Subventions d'exploitation		8	25
Reprises sur dépréciations,provisions, transfert de charges		683	384
Autres produits	14	232	532
Produits d'exploitation		17 725	16 853
Achats consommés		-	-
Autres achats et charges externes	15	18 332	17 109
Impôts et taxes	17	454	370
Salaires et traitements	18	12 797	11 132
Charges sociales	18	5 623	5 249
Dépréciations, Dotations et provisions d'exploitation	19	977	632
Autres charges	20	1 435	1 094
Charges d'exploitation		39 618	35 586
Résultat d'exploitation		(21 893)	(18 733)
Résultat financier	21	(479)	(795)
Résultat courant		(22 373)	(19 528)
Résultat exceptionnel	22	(187)	(236)
Impôt sur les bénéfices	23	1 580	1 583
RESULTAT NET	24	(20 980)	(18 181)
<i>Chiffre d'affaires essais cliniques pharma</i>		13 927	13 055
<i>Chiffre d'affaires Intercompagnies</i>		1 738	1 898

C. NOTES RELATIVES AUX COMPTES INDIVIDUELS

NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Sur décision de gestion, les frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

Mode et durée d'amortissement des immobilisations incorporelles :

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Frais de développement	Linéaire	3 ans

Frais de développement

La majorité des frais de recherche et développement concerne des travaux pour l'activité iBiopsy devenue eyonis en 2023, qui est actuellement en phase de recherche fondamentale et de recherche appliquée. Les frais y étant liés, ne sont donc pas capitalisés à ce jour.

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société a procédé pour la première fois à la comptabilisation en immobilisation des coûts de développements de deux logiciels produits en interne. Ceux-ci se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique. Depuis cette année, ces deux nouveaux outils en phase de développement répondent à l'ensemble des critères tels que présentés ci-dessous. La société se trouve désormais en capacité d'évaluer de manière fiable les dépenses de développements de celles issues de la recherche.

La réglementation comptable considère la comptabilisation des coûts de développement à l'actif comme étant la méthode préférentielle dans la mesure où les six conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle,
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle,
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- Avantages économiques futurs probables (existence d'un marché),
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Au 31 décembre 2023, les frais de développement répondant aux critères comptables détaillés ci-dessus ont été immobilisés pour un montant total de 1 994 k€.

Sur ce total 1 652 k€ correspondent à des frais de développement capitalisé et achevés au cours de l'exercice. Ils ont fait l'objet d'un amortissement total de 261 K€ sur l'exercice.

Les 342 k€ restant correspondent à des développements non achevés à la clôture de l'exercice et restent comptabilisés en "Immobilisations incorporelles en cours".

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société a procédé à la comptabilisation en immobilisation les coûts de développements de 2 logiciels produits en interne. Les frais de développement capitalisés sont amortis sur une durée de 3 ans à partir du moment où l'immobilisation sous-jacente est mise en service.

b) Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Mode et durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

c) Immobilisations Financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence.

S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité (ou la valeur de cession si celle-ci est supérieure). La valeur d'utilité est estimée sur base de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Le risque de dépréciation tient compte des avances et acomptes perçus

e) Disponibilités

La rubrique “Disponibilités” comprend l’ensemble des liquidités de la société, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif.

f) Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l’entité a une obligation à l’égard d’un tiers et qu’il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l’exercice pour pouvoir être comptabilisée. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d’arrêté des comptes.

g) Conversions des dettes et créances en devises étrangères

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- Conversion de l’ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France) ;
- Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d’origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- Constitution d’une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d’opérations faisant l’objet d’une couverture de change.

h) Engagements de Retraite

L’engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé et comptabilisé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC. Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l’obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d’un taux d’intérêt d’obligations d’entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l’obligation de retraite concernée. Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

i) Comptabilisation des frais d’émission d’emprunts

Median Technologies a opté pour la comptabilisation à l’actif des frais d’émissions d’emprunt (PCG Art 833 -2/1, 832 -2/1).

Les frais d’émissions seront étalés sur la durée de l’emprunt. Il s’agit des frais bancaires ainsi que des honoraires des prestataires extérieurs.

j) Reconnaissance de Revenus

Les principales activités de la société sont l'activité iCRO. Cette activité consiste en la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés.

Le chiffre d'affaires résulte des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « iCRO », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés.

Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services, la société pouvant prétendre au remboursement des frais engagés, augmentés d'une marge raisonnable, à la date d'une éventuelle rupture du contrat par le client.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS (En milliers d'euros)	31/12/2022	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2023
Frais de recherche développement	959	1 811	(775)	-	1 994
Logiciels R&D	773	-	-	-	773
Logiciels hors R&D	340	-	-	-	340
Licences	99	-	-	-	99
Logiciels Big Data	14	-	-	-	14
Total	2 185	1 811	(775)	-	3 220

AMORTISSEMENTS (En milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2023
Frais de recherche développement	(31)	(231)	-	-	(261)
Logiciels R&D	(773)	-	-	-	(773)
Logiciels hors R&D	(313)	(15)	-	-	(328)
Licences	(91)	(8)	-	-	(99)
Logiciels Big Data	(14)	-	-	-	(14)
Total	(1 222)	(254)	-	-	(1 475)

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 1 745 k€ au 31 décembre 2023.

Sur la période la société a immobilisé les coûts de développements de deux logiciels produits en interne. Ces logiciels répondent aux critères édictés par la norme IAS38, et étaient sur la période close au 31 décembre 2023 en phase de développement. Ces logiciels seront utilisés dans le cadre de l'activité iCRO.

Les projets initiés et comptabilisés à la clôture de l'exercice précédent en Immobilisations incorporelles en cours ont été achevés au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 1469 k€ et comptabilisé en frais de recherche et de développement. Au 31 décembre 2022, le montant s'élevait à 184 k€. Ces logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2022	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2023
Agencement sur sol d'autrui	127	42	-	-	169
Installations générales, agencement	51	-	-	-	51
Matériel de transport	14	-	-	-	14
Matériel informatique R&D	527	-	-	(80)	447
Matériel informatique hors R&D	1 410	56	-	(43)	1 423
Mobilier	77	2	-	-	79
Total	2 206	101	-	(124)	2 183

Amortissements (En milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2023
Agencement sur sol d'autrui	(93)	(10)	-	-	(103)
Installations générales, agencement	(37)	(3)	-	-	(40)
Matériel de transport	(14)	-	-	-	(14)
Matériel informatique R&D	(263)	(93)	-	35	(321)
Matériel informatique hors R&D	(1 048)	(188)	-	22	(1 213)
Mobilier	(56)	(4)	-	-	(61)
Total	(1 511)	(298)	-	57	(1 752)

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 430 k€ au 31 décembre 2023.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES
a) Immobilisations et Provisions

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Titres de Participation	92	92	-
Autres titres Immobilisés	122	180	(58)
Prêts	280	233	47
Autres immobilisations financières	197	271	(74)
Total	690	776	(85)

Provisions (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Titres de Participation	(8)	(8)	-
Autres titres Immobilisés	-	(1)	1
Total	(8)	(9)	1

- Autres titres Immobilisés : 28 228 actions propres pour un coût d'achat de 123 k€ (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 décembre 2023 pour 127 k€.
- Une reprise pour provision d'un montant de 1 k€ a été constatée dans les comptes au 31 Décembre 2023.
- Prêts : montant relatif à la participation de l'employeur à l'effort de construction.
- Autres immobilisations financières : Les dépôts et cautionnements pour un montant de 73 k€ dont 63 k€ relatifs au bail des locaux. Les espèces mobilisées et indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité s'élèvent à 123 k€.

b) Titres de filiales et participations (en euros)

Sociétés (filiales +50%)	% Capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus	Résultat net au 31/12/2023 en Euros	Chiffre d'affaires HT au 31/12/2023 en Euros	Capital social au 31/12/2023 en devises	Réserves et report à nouveau au 31/12/2023 en devises	Résultat net au 31/12/2023 en devises	Chiffre d'affaires HT au 31/12/2023 en devises	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
MEDIAN Technologies Inc.	100%	8 K€	339 K€	3 482 K€	10 K USD	-4 944 K USD	-367 K USD	3 767 K USD	-
MEDIAN Medical Technology Shanghai Co. Ltd	100%	83 K€	-518K€	8 399 K€	1 497 K RMB	14 032 K RMB	3 964 K RMB	64 329 K RMB	-

c) Entreprises liées

Les comptes courants et les titres de participation des filiales Median Technologies Inc. font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%. Aucune provision n'a été constatée sur les titres de Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd au 31 décembre 2023.

(en milliers d'euros)	Montants relatifs aux transactions avec les filiales
Participations financières	92
Provision sur titres de participation	(8)
Autres créances : C/C € - Median Technologies Inc.	3 922
Autres créances : C/C \$ - Median Technologies Inc.	780
Provision sur Compte courant	(4 772)
Dettes fournisseurs	104
Créances fournisseurs	(508)
Créances clients	1 738

NOTE 5 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

a) Classement par échéances

Etat des créances (En milliers d'euros)	31/12/2023	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	4 618	4 618	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Organismes sociaux	0	0	-
Organismes Etat	2 322	2 322	-
Groupes et Associés	4 772	-	4 772
Débiteurs divers	575	575	-
Total Brut	12 288	7 516	4 772
Créances clients et comptes rattachés	(198)		
Groupes et Associés (Provision)	(4 772)		
Total	7 318		

b) Les créances de l'Etat

Elles s'élèvent à 2 322 k€ et comprennent notamment :

- Une créance relative au crédit d'impôt recherche (CIR) pour l'année 2023 d'un montant de 1 579 k€. Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire.
A ce titre, le remboursement du CIR et du CII relatifs à l'exercice 2022 ont été obtenus en septembre 2023.
- Une demande de remboursement de TVA de 450 k€ et 168 k€ de créances TVA.

c) Les produits à recevoir

Produits à recevoir (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients, facture à établir	168	131	37
Organismes sociaux	0	114	-
Rabais, remises et ristournes à obtenir	0	5	(5)
Intérêts courus	6	6	(1)
Autres	19	32	(13)
Total	193	174	18

NOTE 6 TRESORERIE

Elle concerne cinq comptes courants bancaires pour un montant de 15 999 k€. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élèvent à 6 k€. Les comptes bancaires en devise sont évalués selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

Disponibilités (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Intérêts courus à recevoir	6	6	(1)
Disponibilités	15 994	17 741	(1 747)
Total	15 999	17 747	(1 748)

NOTE 7 DIVERS ACTIFS

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 145 k€ au 31 décembre 2023 et concernent des charges d'exploitation (locations des bureaux, locations de serveurs, logiciels divers, etc...). Le montant au 31 décembre 2022 s'élevait à 1 085 k€.

Actifs divers (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Charges constatées d'avance	1 146	1 085	60
Frais d'émission d'emprunts à étaler	483	111	373
Ecart de conversion actif	22	64	(42)
Total	1 651	1 260	391

Le montant des frais d'émission d'emprunt à étaler s'élève à 483 k€. Ce montant est lié à :

- L'accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le montant de ses frais restant à étaler s'élève au 31 Décembre 2023 à 91 k€. L'étalement de ces frais doit se faire sur la durée totale de l'emprunt, en fonction des décaissements effectués (25 m€ au 31 Décembre 2023 sur les 35 m€ prévus au contrat). Montant initial des frais : 229 k€.
- L'émission d'obligations convertibles à taux fixe pour un montant total de 10 m€ souscrite par Celestial Successor Fund, LP « CSF ». Le montant des frais restant à étaler au 31 décembre 2023 s'élève à 392 k€. L'étalement de ces frais doit se faire sur la durée totale de l'emprunt soit 7 ans. Le montant total des frais à étaler est de 419 k€.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES
a) Tableau de variation des capitaux propres

Le capital de la Société est composé de 18 404 608 actions réparties entre :

- 18 381 407 **actions ordinaires** de 0,05 € de valeur nominale,
- 23 200 actions de préférence de **catégorie E** de 0,05 € de valeur et,
- 1 action de préférence de **catégorie B** de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de **catégorie E** sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de **catégorie B** est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres (En milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Capital	790	130	-	920
Primes d'émission, réserves	86 443	11 515	693	97 265
BSA 2009	16	-	-	16
BSA 2013	64	-	-	64
BSA 2018	181	-	-	181
BSA 2020	8	-	-	8
BSA 2022	58	-	-	58
BSA 2023		3		3
Report à nouveau	(73 955)	(18 181)	-	(92 136)
Resultat	(18 181)	(20 980)	(18 181)	(20 980)
Total	(4 576)	(27 513)	(17 488)	(14 601)

b) Les mouvements de l'exercice

Capitaux propres	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
Position au 31 décembre 2022	790 072	86 442 830	87 232 903	15 801 449
Augmentation de Capital	123 458	11 481 589	11 605 047	2 469 159
Exercice d'actions gratuites	5 550	(5 550)	-	111 000
Exercice de Stock-Options	1 150	33 350	34 500	23 000
Frais émission sur Augmentation de Capital	-	(687 479)	(687 479)	-
Position au 31 Décembre 2023	920 230	97 264 740	98 184 971	18 404 608

c) Instruments financiers

Nouveau plan 2023 : Actions gratuites 2023 (AGA 2023) : 97 500

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques d'actions gratuites (ci-après les « AGA 2023 »). Les Conseil d'Administration du 2 mars 2023 et du 27 octobre 2023 ont décidé l'attribution de 201.000 AGA 2023, réparties en 3 plans, dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées comme suit :

AGA	Historique	Date Attribution	Date Acquisition	Durée de conservation
	Le Conseil d'Administration du 02/03/2023 a décidé l'attribution de 54.500 actions gratuites « AGA 2023-1 » ; la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
" AGA 2023-1"	1/4 des AGA 2023-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 1 an;	mars-23	mars-24	1 an
	1/4 des AGA 2023-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans;	mars-23	mars-25	n/a
	1/4 des AGA 2023-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans;	mars-23	mars-26	n/a
	1/4 des AGA 2023-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 4 ans.	mars-23	mars-27	n/a
	Le Conseil d'Administration du 02/03/2023 a décidé l'attribution de 13.000 actions gratuites « AGA 2023-2 » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
" AGA 2023-2"	1/2 des AGA 2023-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans;	mars-23	mars-25	1 an
	1/4 des AGA 2023-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans;	mars-23	mars-26	n/a
	1/4 des AGA 2023-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 4 ans.	mars-23	mars-27	n/a
	Le Conseil d'Administration du 27/10/2023 a décidé l'attribution de 30.000 actions gratuites « AGA 2023-3 » ; la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
" AGA 2023-3"	1/2 des AGA 2023-3 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 1 ans;	octobre-23	octobre-24	1 an
	1/2 des AGA 2023-3 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans.	octobre-23	octobre-25	n/a

Les actions gratuites seront servies par émissions d'actions nouvelles.

d) Historique des plans d'options de souscriptions d'actions

Tableau synthétique

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2022	Nombre de titres attribués au 31 Décembre 2023	Nombre de titres annulés / non souscrits au 31 Décembre 2023	Nombre de titres exercés au 31 Décembre 2023	Nombre de titres valides et non exercés au 31 Décembre 2023	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
26/06/2019	500 000	27/06/2019	94 516	26/06/2026	84 516	-	-	-	84 516	84 516	1,50	4 226
		27/06/2019	257 500	26/06/2026	102 750	-	8 750	23 000	71 000	71 000	1,50	3 550
		27/06/2019	33 000	26/06/2026	13 000	-	-	-	13 000	13 000	1,50	650
		16/01/2020	60 000	15/01/2027	60 000	-	-	-	60 000	60 000	1,50	3 000
		16/01/2020	30 000	15/01/2027	30 000	-	-	-	30 000	30 000	1,50	1 500
19/06/2020	500 000	09/07/2020	50 000	08/07/2027	12 500	-	12 500	-	-	2,65	-	
14/06/2022	10 000	20/07/2022	10 000	20/07/2029	10 000	-	-	-	10 000	10 000	12,43	500
Stock Options	1 010 000		535 016		312 766	-	21 250	23 000	268 516	268 516		13 426
01/06/2021	ND	21/10/2021	260 000		195 000	-	18 750	58 750	117 500	117 500	-	5 875
01/06/2021	ND	21/10/2021	542 000		174 353	-	174 353	-	-	-	-	-
01/06/2021	ND	21/10/2021	30 000		30 000	-	-	15 000	15 000	15 000	-	750
14/06/2022	ND	20/07/2022	39 000		37 000	-	-	9 250	27 750	27 750	-	1 388
14/06/2022	ND	20/07/2022	54 000		54 000	-	30 000	-	24 000	24 000	-	1 200
14/06/2022	ND	20/07/2022	20 000		20 000	-	-	-	20 000	20 000	-	1 000
14/06/2022	ND	18/10/2022	60 000		60 000	-	-	-	60 000	60 000	-	3 000
14/06/2022	ND	24/10/2022	28 000		28 000	-	-	28 000	-	-	-	-
14/06/2022	ND	02/03/2023	54 500		-	54 500	-	-	54 500	54 500	-	2 725
14/06/2022	ND	02/03/2023	13 000		-	13 000	5 000	-	8 000	8 000	-	400
20/06/2023	30 000	27/10/2023	30 000		-	30 000	-	-	30 000	30 000	-	1 500
Actions Gratuites	-		1 130 500		598 353	97 500	228 103	111 000	356 750	356 750		17 838
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	-	-	120 000	120 000	9,50	6 000
26/06/2019	800 000	17/04/2020	800 000	17/04/2035	800 000	-	-	-	800 000	800 000	8,34	40 000
09/12/2022	40 000	12/12/2022	40 000	12/12/2029	-	40 000	-	-	40 000	40 000	9,15	2 000
20/06/2023	300 000	15/12/2023	300 000	17/04/2035	-	300 000	-	-	300 000	300 000	4,47	15 000
BSA	1 270 000		1 260 000		920 000	340 000	-	-	1 260 000	1 260 000		63 000
Total	2 280 000		2 925 516		1 831 119	437 500	249 353	134 000	1 885 266	1 885 266		94 263

ND : Non déterminé

Historique des BSA

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA-2018"	L'Assemblée Générale du 28 Mai 2018 a décidé l'émission de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2018). 120.000 BSA-2018 ont été souscrits au prix de 1,51 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de juin 2018. Le prix unitaire d'exercice des BSA 2018 correspond à 110% de la moyenne des 20 jours de bourse qui précèdent la date d'émission des BSA, soit 9,5 € par action. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30 mai 2025.	mai-18	mai-25
"BSA-BEI-A"	Le conseil d'administration du 17 Avril 2020 a confirmé la souscription de l'intégralité des 800 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 8 000 €, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 800 000 BSA BEI-A au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé lors de la levée de fonds du 25 mars 2021. Celui-ci est de 8,34€.	avril-20	avril-35
"BSA-2022"	L'Assemblée Générale du 9 décembre 2022 a décidé l'émission de 40.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2022). 40.000 BSA-2022 ont été souscrits au prix de 1,46 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de janvier 2023. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 11 décembre 2029.	décembre-22	décembre-29
"BSA-BEI-B"	Le conseil d'administration du 15 décembre 2023 a confirmé la souscription de l'intégralité des 300 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 3 000 €, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 300 000 BSA BEI-A au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions s'élève à 4,47€.	décembre-23	avril-35

BSA-BEI-A

A la suite de la levée de la première tranche de l'emprunt BEI (cf note 14), le Groupe a conclu, le 17 avril 2020 avec la BEI, l'émission de Warrants A dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 800 000 BSA-EIB-A ;
- Ces warrants sont exerçables pendant 15 ans à compter de la date d'émission (i.e. de la date de décaissement des tranches A et B auxquelles ils sont adossés) ;
- Le prix de souscription est de 0,01€ par warrant ;
- Chaque warrant donne droit à la souscription d'une action ordinaire (ajustement possible de ce ratio).

À la suite de la levée de fonds intervenue en mars 2021, le prix d'exercice des warrants a pu être déterminé. Celui-ci s'élève donc à 8,34 € pour les 800 000 warrants A.

Modification du taux de conversion : Le contrat signé avec EIB en 2019, prévoyait une clause d'anti-dilution sur les Warrants émis suite au déblocage des différentes tranches. Le taux de conversion initial d'un warrant pour une action ordinaire a fait l'objet d'une modification sur l'exercice 2023 afin de tenir compte des émissions dilutives principalement compte tenu de l'augmentation de capital intervenue en 2023, et s'établit désormais à la clôture à 1,276 (soit un warrant pour 1,276 action ordinaire).

BSA-BEI-B

Les warrants B présentent les caractéristiques suivantes :

- 300 000 BSA-BEI-B ;
- Ces warrants sont exerçables tous comme les warrants tranche A, jusqu'au 17 avril 2035 ;
- Le prix de souscription est de 0,01€ par warrant ;
- Chaque warrant donne droit à la souscription d'une action ordinaire (ajustement possible de ce ratio).
- Le prix d'exercice des warrants est fixé à 4,465 € pour une action.
- Une clause d'anti-dilution est également prévue pour les warrants BSA-BEI-B.

NOTE 9 PROVISIONS

a) Le tableau des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (En milliers d'euros)	31/12/2022	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Provision pour risques (1)	125		(84)	-	41
Provision pour perte de change (2)	64	22	(64)	-	22
Provision pour perte sur contrats	-	4	-	-	4
Provision pour charges (3)	675	375	-	(69)	981
Total	865	402	(149)	(69)	1 049

- 1) Une provision pour contribution patronale relative aux actions gratuites a été comptabilisée au 31 Décembre 2023.
- 2) Une provision pour perte de change de 22 k€ a été comptabilisée.
- 3) Une augmentation de la provision des indemnités de départ en retraite a été constatée au 31 Décembre 2023.

b) Provisions pour charges : engagements pris en matière de retraite

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi. En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée. La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts sur les marchés, la société a procédé à la mise à jour des hypothèses de taux pour le calcul de ses engagements de retraite.

Cette mise à jour s'est traduite par une baisse du taux d'actualisation en cohérence avec la maturité moyenne des engagements de presque 20 ans et avec les hypothèses retenues lors des exercices précédents.

La réforme globale des retraites promulguée le 14 avril 2023 allongeant de 62 à 64 ans l'âge de départ à la retraite n'impacte pas le montant des engagements de retraites du Groupe au 31 décembre 2023.

Engagements de retraite (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Provisions pour engagement / Personnel	981	675	306
Total	981	675	306

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indemnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,35%	3,80%
Taux de revalorisation salariale	3,50%	3,50%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM 2018-2020	INSEE T68-FM 2018-2020
Ages de départ en retraite	66 ans et 2 mois pour les cadres 66 ans et 2 mois pour les employés	66 ans et 2 mois pour les cadres 64 ans pour les employés
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire

Taux de Turnover	31/12/2023	31/12/2022
Inférieur à 25 ans	5,00%	9,00%
Entre 25 et 29 ans	5,00%	9,00%
Entre 30 et 34 ans	3,75%	7,00%
Entre 35 et 39 ans	3,75%	7,00%
Entre 40 et 44 ans	3,00%	5,00%
Entre 45 et 49 ans	3,00%	5,00%
Entre 50 et 54 ans	0,00%	0,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

L'exercice précédant l'engagement s'élevait à 675 k€.

NOTE 10 DETTES FINANCIERES

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2023
Emprunts bancaires	16 854	1 011	-	17 865
Emp.obligataires convertibles		10 000		10 000
Intérêts courus sur Emprunt	711	1 433	(1 011)	1 133
Dettes financières	6	11	(6)	11
Total	17 571	12 456	(1 017)	29 009
			A moins d'un an	11
			Entre 1 et 5 ans	18 619
			A plus de 5 ans	10 380

La première tranche de l'accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) (décrit en note 27) avec Median Technologies a été versée le 17 avril 2020.

Le taux d'intérêt applicable actuel s'élève à 6%. Les intérêts courent sur une durée de 1 an, puis sont capitalisés à la fin de cette période, pour produire des intérêts. L'ensemble des intérêts sera remboursable in fine.

- Emprunt initial : 15 000 k€
- Intérêts 1^{ère} année : 900 k€ (capitalisés)
- Intérêts 2nd année : 954 k€ (capitalisés)
- Intérêts 3^{ème} année : 1 011 k€ (capitalisés)
- Intérêts courus : 753 k€

Il a été décidé en date du 12 juillet 2023, en agissant en vertu de la subdélégation consentie par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 et conformément à la délégation donnée par la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2023, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions avec Celestial Successor Fund, LP (CSF) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Date d'émission : 19/07/2023 ;
- Montant Emis : 10 m€ ;
- Nominal : 100 k€ ;
- Nombre : 100 ;
- Echéance : 7 ans, soit à compter du 19 juillet 2023 jusqu'au 19 juillet 2030 ;
- Des intérêts à taux fixe de 8,5% (intérêts capitalisés « paid-in-kind ») ;
- Un prix de conversion des Obligations Convertibles fixé à 6,458 euros ;
- L'emprunt Obligataire est subordonné à l'emprunt EIB.

NOTE 11 AUTRES DETTES

a) Etat des dettes

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2023	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	2 837	2 837	-
Personnel et comptes rattachés	2 487	2 487	-
Organismes sociaux	1 875	1 875	-
Organismes Etat	101	101	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	170	170	-
Total	7 470	7 470	-

b) Les charges à payer

Charges à payer (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 600	1 323	277
Intérêts courus à payer	11	6	5
Organismes sociaux	3 682	3 334	349
Organismes Etat	4	7	(2)
Autres charges à payer	150	150	-
Total	5 448	4 820	628

Les dettes sociales et les dettes envers les organismes sociaux ont augmenté sur l'année 2023, compte tenu de l'accroissement significatif des effectifs sur la période.

Les autres charges à payer concernent les jetons de présence à payer aux administrateurs.

c) Les avances et acomptes reçus sur commandes

Les avances et acomptes reçus sur commande s'élèvent à 5 010 k€ au 31 décembre 2023 et correspondent aux avances versées par les clients à la signature du contrat (Advance Payment). Ces avances sont théoriquement remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation). A noter qu'il est stipulé dans les contrats récents que les avances ne sont pas nécessairement intégralement restituées en cas d'annulation. Au 31 Décembre 2023, un montant de 1 057 k€ concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes	5 010	5 230	(221)
Total	5 010	5 230	(221)

NOTE 12 DIVERS PASSIFS

a) Les écarts de conversion passif

Des écarts de conversion passif ont été comptabilisés pour un montant de 10 k€. Ils concernent des dettes fournisseurs et des créances clients en monnaie étrangère. Ces dettes et créances en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

b) Les produits constatés d'avances

Ils s'élèvent à 0,6 k€ et correspondent à des prestations de services facturés sur la période mais non encore effectuées.

NOTE 13 CHIFFRES D’AFFAIRES

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Prestations de services	13 927	13 055	872
Prestations de services intercompagnies	1 738	1 898	(160)
Total	15 665	14 953	712

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires USA/CANADA	7 071	5 539	1 532
Chiffre d'affaires UE et AUTRES	6 403	6 537	(133)
Chiffre d'affaires CHINE	2 191	2 877	(686)
Total	15 665	14 953	712

Le chiffre d’affaires prestations de services à destination de l’industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l’exécution et de l’avancement des prestations. Les prestations inter-compagnies, concernent des coûts de licences et des heures de travail fournis par nos équipes opérationnelles pour notre filiale chinoise.

NOTE 14 AUTRES PRODUITS, REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

Ils correspondent essentiellement aux produits d’exploitation suivants :

- 8 k€ correspondent à l’aide à l’embauche des jeunes ;
- 147 k€ de gains de change sur créances et dettes commerciales ;
- 80 k€ correspondant à des dettes commerciales prescrites ;
- 67 k€ relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation) ;
- 69 k€ de reprise de la provision sur les indemnités de fin de carrière

NOTE 15 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les dépenses brutes de Recherche & Développement éligibles au crédit d’impôt recherche s’élèvent à 5 267 k€, à comparer avec les charges d’exploitation de la période de 39 618 k€.

NOTE 16 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Autres achats et charges externes (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Etudes et prestations	6 592	6 533	59
Fournitures non stockées	103	171	(68)
Sous-traitance	2 033	1 927	106
Locations et Charges locatives	1 419	882	537
Entretien et réparation	220	152	68
Primes d'assurances	127	102	25
Services extérieurs divers	2 664	3 361	(697)
Intermédiaires et honoraires	3 431	2 379	1 052
Publicité	396	459	(63)
Transport	36	37	(1)
Déplacement, missions et réceptions	1 000	845	155
Frais postaux et télécommunications	60	61	(1)
Services bancaires	213	168	45
Autres charges d'exploitation	39	33	6
Total	18 332	17 109	1 223

La variation de charges de 1 223 k€ s'explique essentiellement par :

- L'augmentation des prestations facturées par la filiale US à hauteur de 110 k€ (Sous-traitance);
- L'augmentation des locations d'hébergement de serveurs pour un montant de 568 k€ ;
- L'augmentation des honoraires (recrutements, avocats, etc..) pour un montant 1 051 k€ du fait de recrutements de profils haut niveau ainsi qu'aux recours à des prestataires informatiques pour le support de l'ensemble des infrastructures de la société ;
- Le recours à du personnel intérimaire sur l'exercice pour 249 k€ ;
- L'augmentation des frais de voyages et déplacements pour 155 k € ;
- La baisse des charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 946 k€ ;
- La baisse des frais de publicité et marketing pour 63 k€.

NOTE 17 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Il s'agit principalement :

- De contributions assises sur les salaires (Taxe apprentissage et formation professionnelle), pour un montant de 212 k€ ;
- Les autres taxes (Contribution économique territoriale, Taxe foncière, Retenue à la source, taxe sur les véhicules de sociétés) pour 134 k€ ;
- Des frais de formations pour un montant de 108 k€.

NOTE 18 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de Personnel s'élèvent au 31 décembre 2023, à 18 479 k€ contre 16 381 k€ au 31 décembre 2022 soit une hausse de 15 %. Les effectifs moyens sur la période ont augmenté de 15%.

Salaires et charges sociales (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires	12 797	11 132	1 665
Charges sociales	5 623	5 249	374
Total	18 421	16 381	2 040

NOTE 19 DOTATIONS AUX PROVISIONS

Il s'agit principalement de la provision pour indemnité départ retraite pour un montant de 375 k€ (note 9).

NOTE 20 AUTRES CHARGES

Il s'agit principalement :

- De coûts de licences pour des logiciels, pour un montant de 1 015 k€ ;
- De la rémunération des administrateurs au titre de l'année 2022 pour 150 k€ ;
- Des pertes de change sur créances et dettes commerciales pour un montant de 244 k€.

NOTE 21 RESULTAT FINANCIER

Les charges financières de 1 833 k€ se justifient principalement par :

- Les intérêts sur l'emprunt souscrit auprès de l'EIB pour un montant de 1 433 k€ ;
- Une provision pour perte de change de 184 k€.

Les produits financiers de 1 354 k€ correspondent principalement à :

- Des gains de change pour un montant de 71 k€ ;
- Des intérêts relatifs aux comptes courants des filiales pour 221 k€ ;
- Des intérêts de 18 k€ provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie).
- Dividendes reçus de la filiale Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd pour un montant de 979 k€. Le montant de la withholding tax est de 50 k€.

NOTE 22 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 187 k€ et il est constitué principalement d'un mali sur rachat d'actions propres pour 185 k€.

NOTE 23 IMPOT SUR LES BENEFICES

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2023 et s'élèvent à 172 747 k€, soit un allègement d'impôt potentiel de 43 187 k€ (au taux de 25%).

Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du crédit impôt recherche s'élève à 1 503 k€ contre 1 473 k€ au 31 décembre 2021.

NOTE 24 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2023, le résultat net est une perte de 20 980 k€, soit par action un résultat net de (1,14€).

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en Note 8.

Ces instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 25 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	31/12/2023	31/12/2022	Variation (nb)	Variation (%)
Total	169	147	22	15%

NOTE 26 COMPTES CONSOLIDES

Median Technologies, société mère du groupe, a préparé sur une base volontaire des comptes consolidés conformément aux normes IFRS compte tenu des engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société les 19 août 2014 et 2 juillet 2015.

La société Median Technologies est domiciliée au 1800 route des Crêtes, Les deux arcs - 06560 Valbonne et identifiée sous le numéro SIRET 443 676 309 00042.

NOTE 27 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	797	1 184	(387)
Salaires et traitements à verser N-1 (y compris charges sociales)	(219)	(297)	78
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	211	219	(8)
Jetons de présence	150	150	-
Total	939	1 255	(317)

NOTE 28 ENGAGEMENTS

Signature du contrat de prêt auprès de la banque Européenne d'investissement (BEI)

- a) **Le 18 décembre 2019**, Median Technologies et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé un contrat de financement d'un montant de 35 millions d'euros, soutenu par le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (EFSI) ou « Plan Juncker ».

Ce financement, divisé en trois tranches, va permettre à Median Technologies de renforcer et d'accélérer le programme d'investissement pour sa plateforme d'imagerie phénonique Eyonis sur les prochaines années.

- La **tranche A** pour un montant de 15 m€ a été débloquée le 17 avril 2020 ;
- La **tranche B** pour un montant de 10 m€, a été signée le 22 décembre 2023, et les sommes ont été débloquées le 04 janvier 2024 pour un montant de 8,5 m€.
- La **tranche C** pour un montant de 10 m€ est devenue caduque au 31 décembre 2022.

Median Technologies a obtenu le versement de la première tranche le 17 avril 2020. Le contrat avait été conclu pour une durée de 3 ans.

- b) **Le 28 décembre 2022**, le contrat ayant pris fin, un avenant a été signé et prévoyait principalement :

- L'extension d'un an du contrat pour la partie concernant la libération de la seconde tranche de 10 m€ et ce, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables à redéfinir en début d'année 2023 ;
- L'extension de la période d'un an relative à la période d'investissement sur le projet Eyonis (fin d'année 2024) : Le financement obtenu auprès de la banque européenne d'investissement a été alloué dans le cadre de l'opération de recherche et de développement du projet Eyonis ;
- La totalité du financement accordé devrait représenter au maximum 50% du total des coûts investis par la société dans le cadre de ce projet au 31 décembre 2024. Dans le cas où le financement viendrait à dépasser 50% de ces sommes, la banque pourrait demander le remboursement immédiat des montants excédentaires. Le comité de direction de Median Technologies est confiant dans sa capacité à réaliser dans les délais impartis, les objectifs définis au travers du contrat signé avec la banque Européenne d'investissement.
- Qualification de la société Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd comme filiale matérielle et mise en garantie des sommes versées par Median CN à Median SA, en cas de non-respect des modalités de remboursement contractuel.

Emission d'obligations convertibles à taux fixe et avec un prix de conversion de 6,458euros pour un montant de 10 m€ souscrite par Celestial Successor Fund, LP « CSF »

La Société a également conclu un Securities Purchase Agreement avec CSF, en vue d'une émission d'obligations convertibles pour un montant total de 10 m€.

Les Obligations Convertibles ont les caractéristiques suivantes :

- Une maturité de 7 ans ;
- Des intérêts à taux fixe de 8,5% (intérêts capitalisés « paid-in-kind ») ;
- Un prix de conversion des Obligations Convertibles fixé à 6,458 euros ;
- L'emprunt Obligataire est subordonné à l'emprunt EIB.

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et ce, jusqu' à la fin de celui-ci.

En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetés à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.

Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidée).
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023, ce qui avec la signature de la Tranche B du financement BEI a été réalisé.
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes.
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023. Un « accord de clarification » a été signé avec CSF le 11 avril 2024 afin de préciser la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires iCRO. Cette clarification a été également confirmée par la BEI.

NOTE 29 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 04 janvier 2024, Median Technologies a procédé au tirage de la tranche B de l'emprunt EIB pour un montant de 8,5 m€ correspondant à la dernière tranche de financement du prêt.

Le 16 janvier 2024, la société a créé la société Median Eyonis Inc. afin de pouvoir anticiper son développement et préparer le lancement des activités de sa business Unit aux Etats-Unis. Des recrutements doivent être lancés sur le second semestre 2024.

Le 17 janvier 2024, Median Technologies annonce avoir obtenu des résultats très positifs dans le cadre de l'étude de vérification indépendante de son logiciel dispositif médical CADe/CADx[1] eyonis™[2] LCS (Lung Cancer Screening).

L'étude de vérification indépendante a comparé deux versions du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS, et a mis en avant un nouvel algorithme développé dans la seconde partie de 2023. Ce nouvel algorithme améliore de façon significative la détection et la caractérisation des nodules pulmonaires malins, avec une AUC[3] de 0,93 avec une sensibilité de 92% pour une spécificité de 85% au niveau patient (Indexe Youden), sur une cohorte de 300 patients. Ces résultats représentent une amélioration majeure par rapport aux performances de l'algorithme de 2022, dont l'AUC était de 0,91 avec une sensibilité de 84% pour une spécificité de 87% au niveau patient (Indexe Youden) ; ils démontrent l'engagement de la Société dans l'innovation continue et l'excellence dans le domaine des technologies médicales.

Le critère d'évaluation primaire des performances du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS utilisé lors de l'étude de vérification indépendante est similaire à celui qui va être utilisé lors de l'étude pivot Standalone, c'est-à-dire la mesure de l'AUC au niveau patient. La valeur à atteindre dans l'étude Standalone d'eyonis™ LCS pour l'obtention du 510(k) et du marquage CE est une AUC supérieure à 0,80 au niveau patient.

Les résultats de l'étude de vérification indépendante conduite avec la nouvelle version du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS confortent significativement Median Technologies pour les prochaines étapes de validation menant aux autorisations réglementaires aux Etats Unis et en Europe. Ils permettent également de maximiser l'impact médico-économique que le logiciel dispositif médical eyonis™ LCS pourra avoir dans le diagnostic précoce du cancer du poumon et dans la mise en place de programmes de dépistage, et renforcent la Société pour les futures négociations avec les organismes payeurs aux Etats Unis et en Europe.

Le 11 Avril 2024, le conseil d'administration de Median Technologies a approuvé la signature d'un accord de clarification avec la société CSF, concernant l'emprunt obligataire convertible en action signé en 2023. L'accord mentionne également que les parties ont convenu de modifier le prix de conversion des obligations convertibles pour un montant de 5€ par actions.

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORME IFRS

Les chiffres et les informations présentés sont basés sur les comptes consolidés du Groupe, établis de manière volontaire et en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie.

Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris depuis 2011 (anciennement Alternext).

Le total des actifs et Passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 35 935 k€.

Le Résultat net consolidé de l'exercice dégage une perte de 22 982 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

SOMMAIRE

A.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	- 67 -
B.	ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE.....	- 68 -
C.	ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI)	- 68 -
D.	ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	- 69 -
E.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	- 70 -
F.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS	- 71 -

A. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)		31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles		1 745	963
Immobilisations corporelles		1 910	1 973
Actifs financiers non courants		355	306
Total des actifs non courants		4 010	3242
Stocks		102	-
Créances clients et autres créances		6 581	5 955
Actifs financiers courants		123	200
Autres actifs courants		5 613	3 883
Trésorerie et Equivalents de trésorerie		19 507	21 473
Total des actifs courants		31 926	31 511
TOTAL DES ACTIFS		35 935	34 753
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital	11	920	790
Primes liées au capital	11	97 595	86 770
Réserves consolidées		(85 784)	(74 695)
Ecart de Conversion		(43)	95
Résultat net	25	(22 982)	(20 213)
Total des Capitaux Propres		(10 293)	(7 253)
	<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(10 293)</i>	<i>(7 253)</i>
Dettes financières non courantes	14	22 277	17 620
Engagement envers le personnel	12	981	675
Passif d'impôts différés	16	225	277
Provisions non courantes	13	24	69
Total des Passifs non courants		23 508	18 642
Dettes financières courantes	14	736	530
Instruments financiers	15	4 783	5 809
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	17	9 867	8 914
Passifs sur contrats	18	7 335	8 110
Total des Passifs courants		22 721	23 364
TOTAL DES PASSIFS		35 935	34 753

B. ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

Etat du résultat net consolidé (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	19	22 226	23 670
Autres produits de l'activité		554	275
Produits des activités ordinaires		22 780	23 945
Achats consommés		1 000	750
Charges externes	20	(19 657)	(18 846)
Taxes	22	(486)	(404)
Charges de personnel	21	(25 485)	(28 061)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisio	3/4/21	(1 220)	(756)
Autres charges d'exploitation		(164)	(116)
Autres produits d'exploitation		116	131
Résultat Opérationnel		(23 116)	(23 356)
Coût de l'endettement financier net	24	(1 875)	(1 275)
Autres charges financières	24	(359)	(240)
Autres produits financiers	24	2 444	5 180
Résultat Financier Net	24	211	3 664
Charges d'impôt sur le résultat	25	(76)	(521)
Résultat Net	26	(22 982)	(20 213)
Résultat net part du Groupe		(22 982)	(20 213)
Résultat net part du groupe de base et dilué par actions	26	(1,25)	(1,28)

C. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI)

ELEMENTS DU RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
RESULTAT NET		(22 982)	(20 213)
Activités à l'étranger - écart de conversion		22	(88)
Total des éléments recyclables		22	(88)
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies		(151)	217
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		38	(54)
Total des éléments non recyclables		(114)	162
RESULTAT GLOBAL		(23 073)	(20 139)

D. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres du Groupe (en milliers d'euros)	Note	Capital	Primes liées au capital			Réserves consolidées				Réserves de conversion - Autres éléments du résultat global	Résultat consolidé	Total
			Prime d'émission	BSA	Total primes liées au capital	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidées			
1/01/2022		775	86 378	270	86 649	(122)	(63 034)	(218)	(63 377)	183	(19 292)	4 938
Affectation du résultat N-1							(19 292)		(19 292)		19 292	-
Augmentation de capital	11	15	63		63							79
Attribution de BSA				58	58							58
Variation des écarts de conversion										(88)		(88)
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés								162	162			162
Résultat de la période N											(20 213)	(20 213)
Paielements en actions							7 853		7 853			7 853
Actions propres acquises et vendues						(42)			(42)			(42)
Autres réserves									-			-
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission												
1/01/2023		790	86 442	328	86 771	(164)	(74 473)	(56)	(74 696)	95	(20 213)	(7 253)
Affectation du résultat N-1							(20 213)		(20 213)		20 213	-
Augmentation de capital	11	130	10 825		10 825							10 955
Attribution de BSA					0							-
Variation des écarts de conversion										(138)		(138)
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés								(114)	(114)			(114)
Résultat de la période N											(22 982)	(22 982)
Paielements en actions							2 788		2 788			2 788
Actions propres acquises et vendues						(76)			(76)			(76)
Emprunt obligataire convertible en action net des frais d'émission							6 525		6 525			6 525
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission												
31/12/2023		920	97 266	328	97 595	(240)	(85 373)	(170)	(85 783)	(43)	(22 982)	(10 293)

E. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
RESULTAT NET	24	(22 982)	(20 213)
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		1 458	845
Païement fondé sur des actions	21	2 788	7 853
Plus et moins values de cession		44	(53)
Coût de l'endettement financier net	14	1 841	1 250
Variation de la juste valeur des warrants	15	(2 219)	(4 696)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie		(166)	288
Charges d'impôts de la période, y compris impôts différés	23	76	521
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		(19 160)	(14 206)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		(660)	(955)
Intérêts payés		(132)	(16)
Impôts payés		(285)	(617)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(20 236)	(15 793)
Incidence des variations de périmètre		-	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(1 294)	(1 387)
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		13	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		-	(0)
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières		27	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 253)	(1 387)
Augmentation de capital ou apports	10	18 457	165
Frais sur augmentation de capital	10	(973)	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(76)	(42)
Souscription d'emprunts et dettes financières	14	3 189	-
Frais d'émission d'emprunts		(134)	-
Remboursement de la dette liée aux droits d'utilisation des actifs loués	13	(742)	(400)
Flux net de trésorerie lié au financement		19 722	(277)
Incidence de la variation des taux de change		(203)	(80)
VARIATION DE LA TRESORERIE		(1 971)	(17 538)
Trésorerie à l'ouverture	9	21 467	39 006
Trésorerie à la clôture	9	19 495	21 467

F. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

NOTE 1	Présentation des événements majeurs.....	- 72 -
NOTE 2	Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues	- 75 -
NOTE 3	Immobilisations incorporelles	- 89 -
NOTE 4	Immobilisations corporelles	- 89 -
NOTE 5	Actifs financiers non courants	- 91 -
NOTE 6	Créances clients.....	- 91 -
NOTE 7	Actifs financiers courants	- 92 -
NOTE 8	Autres actifs courants.....	- 92 -
NOTE 9	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	- 92 -
NOTE 10	Instrument financiers par catégorie	- 94 -
NOTE 11	Capitaux propres.....	- 95 -
NOTE 12	Engagements envers le personnel	- 97 -
NOTE 13	Provisions courantes et non courantes.....	- 99 -
NOTE 14	Dettes financières	- 99 -
NOTE 15	Instrument financiers	- 104 -
NOTE 16	Impôts différés	- 106 -
NOTE 17	Dettes fournisseurs et autres dettes courantes.....	- 108 -
NOTE 18	Passifs sur contrats	- 108 -
NOTE 19	Chiffre d'affaires	- 109 -
NOTE 20	Charges externes.....	- 110 -
NOTE 21	Charges du personnel	- 111 -
NOTE 22	Taxes	- 111 -
NOTE 23	Paievements fondés sur des actions.....	- 112 -
NOTE 24	Résultat financier	- 115 -
NOTE 25	Impôt sur le résultat.....	- 116 -
NOTE 26	Résultat par action	- 117 -
NOTE 27	Objectifs et politiques de gestion des risques financiers.....	- 117 -
NOTE 28	Engagements hors bilan et autres passifs éventuels	- 119 -
NOTE 29	Opérations avec des parties liées	- 121 -
NOTE 30	Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau.....	- 121 -
NOTE 31	Dividendes.....	- 122 -
NOTE 32	Événements postérieurs à la clôture	- 122 -

NOTE 1 PRESENTATION DES EVENEMENTS MAJEURS

a) Activité iCRO :

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires de Median Technologies s'élève à 22,2m€ contre 23,7 m€, l'année précédente, en baisse de 6%. Le chiffre d'affaires de la société est généré entièrement par l'activité commerciale de la division iCRO.

Le carnet de commandes du groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 66,9 m€, plus haut historique de Median, tiré par une prise de commandes record au quatrième trimestre 2023.

b) Activité eyonis® :

Le dispositif médical CADe/CADx eyonis™ LCS a montré d'excellentes performances lors de l'étude de vérification indépendante, une étape majeure dans le processus réglementaire pour l'obtention du 510(k) et du marquage CE nécessaires à la mise sur les marchés américain et européen. La vérification indépendante a pour objectif de valider les performances du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS sur une nouvelle cohorte de patients, une étape indispensable pour tout logiciel dispositif médical avant la conduite des études pivots.

Un nouvel algorithme propriétaire, développé au second semestre 2023, a montré des résultats nettement améliorés par rapport à son prédécesseur, testé au cours du second semestre 2022 et du premier semestre 2023. Le logiciel dispositif médical eyonis™ LCS intégrant ce nouvel algorithme a atteint une AUC (Area Under the Curve) de 0,93, une valeur significativement supérieure au critère d'évaluation primaire d'une AUC de 0,80 requise dans l'étude pivot Standalone pour l'autorisation réglementaire.

Cette nouvelle version à fort potentiel médico-économique sera utilisée dans les deux études pivots, avec l'objectif d'obtenir le 510(k) et la mise sur le marché américain et le marquage CE pour le marché européen, en 2025.

c) Trésorerie

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et équivalents de trésorerie étaient de 19,5 m€, par rapport à 21,5 m€ au 31 décembre 2022.

Les financements suivants, ont impacté la trésorerie du Groupe au cours de l'année :

- Le 13 juillet 2023, Augmentation de capital de 11,6 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers (via la plateforme PrimaryBid) au prix de souscription de 4,70 euros par action ;
- Le 19 juillet 2023, émission d'un emprunt obligataire convertible en actions pour un montant de 10 m€.

d) Continuité d'exploitation

Les états financiers de la Société et du Groupe au 31 décembre 2023 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au regard des données et hypothèses ci-dessous et des mesures mises en œuvre par la direction du Groupe. Le Groupe se concentre sur la vente de services aux laboratoires pharmaceutiques et sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire du Groupe au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle eu égard au stade de développement de son activité commerciale et de ses produits innovants.

Le Groupe a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- Levées de fonds successives en capital ;
- Marges générées par l'activité de vente de services ;
- Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Exercice d'une tranche de financement dans le cadre de l'accord de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement ;
- L'émission d'un emprunt obligataire convertible en action.

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution des contrats de financement, et ce, jusqu'à la fin de ceux-ci. En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé (i) que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetées à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé ou (ii) que l'emprunt BEI puisse faire l'objet d'un remboursement anticipé.

Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidée) ;
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023 ;
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023. Un « accord de clarification » a été signé avec CSF le 11 avril 2024 afin de préciser la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires iCRO. Cette clarification a été également confirmée par la BEI.

Ces covenants sont respectés à fin décembre 2023.

Le Groupe estime pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues sur l'exercice 2024 sur la base des éléments suivants :

Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés nette au 31 décembre 2023 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 19,5 m€ ;

- Le versement des fonds suite au tirage de la tranche B de l'emprunt conclu auprès de la BEI pour un montant de 8,5 m€ en janvier 2024 ;
- Les marges générées par l'activité de vente de services ;
- Le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat (Environ 1,6 m€);
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société sur l'exercice 2024.

Le Groupe engage depuis plusieurs années, des démarches concomitantes et permanentes afin de pouvoir assurer le financement de son activité sur la période considérée et au-delà. La prospection systématique et dialogue entretenu, accompagnée par plusieurs banques d'investissement, d'investisseurs nouveaux, européens et nord-américains, en vue de réaliser des augmentations de capital.

Depuis son origine, le Groupe a démontré sa capacité à mettre en œuvre efficacement ses différentes options de financement lorsqu'elles s'avéraient nécessaires. Toutefois, en l'absence d'obtention des financements nécessaires, le Groupe envisagera des solutions de réduction de ses coûts en reportant certains de ses projets de développement de ses dispositifs médicaux.

Il est également à noter que le remboursement de la tranche A de l'emprunt EIB doit intervenir en avril 2025 pour un montant de 20,1 m€.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, OPTIONS IFRS RETENUES

a) Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'adoptées par l'Union européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées.

Les textes adoptés par l'Union européenne sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne et peuvent être consultés sur EUR-Lex. Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après. Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur.

Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2023

- IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris les différents amendements s'y rattachant dont l'information comparative à produire lors de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9;
- Amendement à IAS 8 - Définition des estimations comptables;
- Amendement à IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendement à IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- Amendement à IAS 12 - Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2.

L'adoption des nouvelles normes, amendements, interprétations obligatoires listés ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables par anticipation au 1er janvier 2023 au sein de l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023.

- Amendement à IAS 1 concernant le classement des dettes en courant / non courant et les informations sur les politiques comptables ;
- Amendement à IAS 1 concernant les passifs assortis de clauses restrictives (covenants)
- Amendement à IFRS 16 - Passif de location relatif à une cession-bail.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore applicable au 1er janvier 2023 au sein de l'Union Européenne

En 2023, les principales normes publiées non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvées par l'Union Européenne sont :

- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs ;
- Amendement à IAS 21 – Absence de convertibilité.

Ces nouvelles normes font l'objet d'analyses spécifiques par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables. Le management du Groupe n'anticipe pas d'impact sur les états financiers consolidés de ces normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptée par l'Union Européenne ou applicables par anticipation au sein de l'union européenne.

b) Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation, et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers, notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation des warrants A et B liés à l'emprunt BEI;
- L'évaluation des instruments financiers composés, obligations convertibles en actions.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Directeur Financier qui est responsable de la supervision de toute évaluation significative de la juste valeur, en particulier les évaluations du niveau 3, s'appuie sur une équipe spécialisée externe au Groupe. Cette équipe revoit régulièrement les données non observables clés et les ajustements d'évaluation. Si la juste valeur est évaluée à partir d'informations émanant de tiers, l'équipe chargée de l'évaluation analyse les informations ainsi obtenues afin de s'assurer que ces dernières sont conformes aux dispositions des normes IFRS et que le niveau de hiérarchie de la juste valeur retenu est pertinent.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- Intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- Evaluation fiable des dépenses de développement.

En ce qui concerne les frais de recherche et développement, la majorité des coûts concerne des travaux pour l'activité Eyonis, qui sont actuellement en phase de recherche fondamentale et de recherche appliquée. Les coûts de ce projet, ne sont donc pas capitalisés à ce jour.

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société a procédé à la comptabilisation en immobilisation les coûts de développements de 2 logiciels produits en interne. Ces 2 logiciels répondent aux critères édictés par la norme IAS38, en phase de développement. Ces logiciels seront utilisés dans le cadre de l'activité iCRO. Depuis cette année, ces 2 nouveaux outils en phase de développement répondent à l'ensemble des critères présentés ci-dessus. La société se trouve désormais en capacité d'évaluer de manière fiable les dépenses de développements de celles issues de la recherche.

Les frais de développement capitalisés sont amortis sur une durée de 3 ans à partir du moment où l'immobilisation sous-jacente est mise en service.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE, ...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.

Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer. Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction.

c) Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales, dans laquelle la Société exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Sur le 1er semestre 2022, la société Median Technologies Hong-Kong Ltd, a été dissoute.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Pays	Sège social	Numéro Siret	Méthode de Consolidation	% de détention
MedianTechnologies SA (Mère)	France	France	44367630900042	Mère	Mère
Median Technologies Inc. (filie)	Etats-unis	Etats-unis		Intégration globale	100%
Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd. (filie)	Chine	Chine		Intégration globale	100%

Les filiales sont contrôlées et consolidées par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de ces filiales sont alignées sur celles du Groupe. Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

Dans la mesure où les filiales ont été créées par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de ces sociétés.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

e) Conversion des transactions libellées en devises

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers" ou « Charges financières ».

Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- Les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en "Réserves de conversion" dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les "Réserves de conversion".

Lorsque l'investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en "Réserves de conversion" qui s'y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.

f) Distinction courant / non courant

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- Les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles hors frais de recherche et développement sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans.

Concernant les frais de recherche et développement, voir ci-dessus la note sur les « Utilisation de jugements et d'estimations ».

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisation Incorporelles	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Frais de Développements de logiciels	Linéaire	3 ans

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles.

Immobilisations Corporelles	Mode	Durée
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

i) Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a des indices de perte de valeur, à l'exception des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des actifs incorporels en cours qui sont systématiquement soumis à un test de dépréciation, même en l'absence d'un indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie, si l'actif ne génère pas de trésorerie de façon isolée, qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

j) Créances clients et dépréciation

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Le Groupe utilise le modèle simplifié, préconisé par IFRS 9, pour la dépréciation des créances commerciales. Les taux de pertes attendues sur les créances clients sont calculés sur leur durée de vie à compter de la comptabilisation initiale et se fondent sur des informations historiques. En outre, les créances litigieuses ou dont l'échéance est échue à plus d'un an sont dépréciées à 100%.

Le Groupe ne se trouve pas exposé, ou bien à un risque très limité du fait de sa politique de « Paiement d'Acompte » qu'il contractualise avec la majorité de ces clients. Les clients versent entre 15% et 30% du montant du contrat signé avant le début de l'étude et le début des travaux réalisés par le Groupe. Les sommes avancées sont reprises sur la durée du contrat. Le risque est principalement limité entre la date d'émission de la première facture d'acompte et de son encaissement.

Les délais de paiement sont compris entre 30 et 45 jours, voire plus dans certains cas bien précis. Il est également à noter que le marché sur lequel le Groupe se positionne, permet de travailler avec de très grands groupes pharmaceutiques, ou biotechnologiques qui ont réalisé des levées de fonds très importantes et disposent donc d'une solvabilité très importante.

k) Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance commerciale sans composante financement significative) est initialement évalué à la juste valeur plus, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction directement liés à son acquisition ou son émission. Une créance commerciale sans composante de financement significative est initialement évaluée au prix de transaction.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Classement et évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des profits et pertes sur actifs financiers est la suivante :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.
- Actifs financiers au coût amorti : Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

l) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

m) Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

n) Paiement fondé sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d'acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions").

Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

o) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

p) Engagements sociaux

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture. Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

q) Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

r) Passifs financiers

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

s) Impôts exigibles et différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

t) Chiffre d'affaires

L'activité iCRO consiste en la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés. Le chiffre d'affaires résulte des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « iCRO ». Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services conformément à IFRS 15 paragraphe 35 a), les clients recevant et consommant simultanément les prestations de services d'imagerie rendues par Median.

u) Crédit d'impôt recherche et Innovation

Des crédits d'impôts sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d'impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel et des charges externes. Le Groupe a donc opté au classement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en diminution des charges du personnel et des charges externes.

v) Contrat de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien sous-jacent pour un certain temps moyennant une contrepartie.

En vertu des exemptions autorisées par la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location, à l'exception :

- Des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
- Des contrats de location dont le bien sous - jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf.

Ces contrats de location sont comptabilisés en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans l'état de la situation financière consolidée à la date de prise d'effet du contrat de location, un droit d'utilisation sur contrats de location et une dette de loyers.

Le Groupe présente les actifs « droit d'utilisation » dans les immobilisations corporelles, tandis que la dette de loyers est comptabilisée dans les postes « Dettes financières non courantes » et « Dettes financières courantes ».

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- Le montant initial de l'obligation locative ;
- Les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur ;
- Les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- Une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

La dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les loyers fixes ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou index ;
- Les garanties de valeur résiduelle éventuellement octroyées au bailleur ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- Les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Les loyers variables qui sont basés sur un autre élément qu'un taux ou un index, comme les loyers basés sur l'utilisation du bien loué ou sur sa performance sont exclus de l'évaluation de la dette.

Détermination de la durée d'un contrat

La durée du contrat est définie comme la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, à laquelle doivent être ajoutées les périodes couvertes par :

- Des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain et,
- Des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Dans l'estimation de la durée de ses contrats de location, le Groupe distingue deux catégories de biens sous-jacents :

- Biens immobiliers : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location augmentée des éventuelles options de prolongation que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer compte.
- Biens mobiliers (dont notamment matériel de transport) : la durée retenue correspond généralement à la durée non-résiliable du contrat. En effet, en cas d'option de renouvellement, le groupe considère qu'il n'est pas raisonnablement d'exercer les options de renouvellement compte tenu de la nature des biens loués et de la facilité de les remplacer.

Détermination du taux d'actualisation des dettes de loyers

Le groupe considère qu'il est impossible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite de ses contrats de location. Par conséquent, le groupe a choisi d'appliquer le taux d'emprunt marginal à l'ensemble de ses contrats de location. Le taux d'emprunt marginal correspond au taux d'intérêt que le groupe aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du Droit d'utilisation sur contrats de location dans un environnement économique similaire. Le groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes. Les taux retenus reflètent le taux d'intérêt d'un emprunt dont le profil de paiement est similaire à celui des loyers.

Evaluation ultérieure

Le droit d'utilisation est amorti sur une base linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location ou de la durée d'utilité du droit d'utilisation. Si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif, ou qu'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain, le droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité du bien loué sous-jacent. La dette de loyers est réévaluée selon :

- Une augmentation reflétant la charge d'actualisation de la période en application du taux d'emprunt marginal appliqué au contrat de location, en contrepartie du compte de charge d'intérêt sur contrats de location ;
- Une diminution reflétant les paiements de loyer de la période ;
- Une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée ;
- Une augmentation ou une diminution reflétant une réestimation des paiements de loyer futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée.

w) Information sectorielle

Le Groupe Median fournit des services d'imagerie innovants pour les essais cliniques en oncologie et intègre dans ses plateformes les dernières avancées de l'intelligence artificielle pour accéder à des informations contenues dans les images médicales, à ce jour inaccessibles. Les deux plateformes propriétaires sont :

- iSee® pour les services d'imagerie dans les essais cliniques ; et
- Eyonis® pour des diagnostics non-invasifs basés sur l'imagerie ;

Elles exploitent la puissance des images médicales pour accélérer l'innovation thérapeutique et améliorer la prise en charge des patients atteints de cancers et d'autres maladies chroniques.

La plateforme Eyonis® est à ce jour en phase de recherche et développement, et l'ensemble des travaux réalisés ne peuvent à ce jour être considérés comme une activité en tant que telle.

L'activité iCRO qui utilise la plateforme propriétaire iSee® est, à ce jour, la seule activité générant du chiffre d'affaires. Le Groupe réalise son chiffre d'affaires principalement au sein les zones géographiques suivantes :

- Europe ;
- Amérique du Nord ;
- Asie - Chine principalement au travers de sa filiale Median Medical technology (Shanghai) co., Ltd.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont portés par la société française. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés. L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité iCRO conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels, le suivi de la trésorerie et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe.

Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8. Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.

x) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, Actions gratuites, BSPCE, Stock-options émises, et obligations convertibles en actions.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2023			31/12/2022		
Frais de recherche et de développement	1 652	(261)	1 391	184	(31)	153
Brevets, licences, marques	1 226	(1 214)	12	1 226	(1 191)	35
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	342	-	342	775	-	775
Total	3 220	(1 475)	1 745	2 185	(1 222)	963

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis et de coûts de développement de logiciels produits en interne.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2023			31/12/2022		
Solde à l'ouverture	2 185	(1 222)	963	1 226	(1 154)	72
Acquisitions	1 035	-	1 035	959	-	959
Cessions, mises au rebut	-	-	-	-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements	-	(253)	(253)	-	(68)	(68)
Effets des variations de change	-	-	-	-	-	-
Solde à la clôture	3 220	(1 475)	1 745	2 185	(1 222)	963

Sur la période la société a immobilisé les coûts de développements de logiciels produits en interne. Ces logiciels répondent aux critères édictés par la norme IAS38, et étaient sur la période close au 31 décembre 2023 en phase de développement. Ces logiciels seront utilisés dans le cadre de l'activité iCRO. Les projets initiés et comptabilisés à la clôture de l'exercice précédent en Immobilisations incorporelles en cours ont été achevés au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 1 469 k€ et comptabilisé en frais de recherche et de développement. Au 31 décembre 2022, le montant s'élevait à 184 k€.

Ces logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2023			31/12/2022		
Constructions, Agencements	169	(103)	67	127	(93)	34
Actifs liés au droit d'utilisation - Constructions- Agencements	1 839	(1 327)	513	2 174	(1 133)	1 041
Autres immobilisations corporelles	2 325	(1 791)	534	2 246	(1 531)	714
Actifs liés au droit d'utilisation - Autres immobilisation corporelles	1 226	(430)	796	396	(213)	184
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Total	5 560	(3 650)	1 910	4 943	(2 970)	1 973

Le droit d'utilisation de 1 839 k€ activé sur les locations immobilières concerne essentiellement le bail locatif des locaux de Valbonne et de Shanghai.

Les actifs liés au droit d'utilisation des autres immobilisations corporelles s'élèvent en brut à 1 226k€ et concerne principalement du matériel de transport et du matériel informatique (baies de stockage).

Les autres immobilisations corporelles concernent principalement du matériel informatique (ordinateurs, serveurs).

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
Solde à l'ouverture	4 943	(2 970)	1 973	3 755	(2 242)	1 513
Acquisitions	1 228	-	1 228	1 245	-	1 245
Cessions, mises au rebut	(551)	394	(157)	(23)	21	(2)
Autres mouvements	-	-	-	-	6	6
Variation des dépréciations et amortissements	-	(1 094)	(1 094)	-	(762)	(762)
Effets des variations de change	(60)	20	(40)	(33)	7	(26)
Solde à la clôture	5 560	(3 650)	1 910	4 943	(2 970)	1 973

Le matériel acheté sur la période concerne essentiellement du matériel informatique mis à disposition des collaborateurs de la société (serveurs, ordinateurs,...).

La variation du droit d'utilisation constaté conformément à IFRS 16 est la suivante :

Actifs liés au droit d'utilisation (En milliers d'euros)	31/12/2022		
	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
31/12/2022	2 570	(1 346)	1 225
Acquisitions	969	-	969
Cessions, mises au rebut	(427)	328	(99)
Autres mouvements	-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements	-	(752)	(752)
Effets des variations de change	(47)	13	(34)
31/12/2023	3 065	(1 756)	1 309

Les acquisitions concernent le nouveau contrat de locations signé sur l'exercice 2023 pour le nouveau bureau de Shanghai.

Les cessions concernent l'annulation d'un contrat de location.

La charge d'intérêt sur les obligations locatives ainsi que la charge comptabilisée en application du paragraphe 6 de la norme IFRS 16 relatif aux contrats de location à court terme est non significative.

NOTE 5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs financiers non courants (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dépôts et cautionnements	75	74	2
Prêts	280	233	47
Total	355	306	48

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

NOTE 6 CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent comme suit :

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients	6 779	6 196	583
Depreciations	(198)	(241)	43
Total	6 581	5 955	626

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an. La décomposition du solde client en euros et par devise, au 31 décembre 2023 est la suivante :

Créances clients en devises (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Euro	1 094	1 514	(420)
USD	1 775	887	888
RMB	3 910	3 795	115
Total	6 779	6 196	583

L'augmentation des créances sur l'exercice provient principalement du fait que les factures ont été émises auprès de nouveaux clients dont les délais de paiements sont plus long.

L'échéancier des créances clients se présente ainsi :

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	plus de 60 jours
Clients	6 779	5 029	1 688	183	(121)
Depreciations	198	-	-	-	198
Total	6 977	5 029	1 688	183	77

Les créances clients à plus de 60 jours concernent essentiellement la société Chinoise pour laquelle, des spécificités liées à la facturation entraînent des délais d'encaissement des créances plus longs.

NOTE 7 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants sont les suivants :

Actifs financiers courants (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Espèces mobilisées - contrat de liquidité	123	200	(77)
Depots et cautionnement	-	-	-
Total	123	200	(77)

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en bourse pour un montant maximum de 250 k€. Ce contrat permet la régulation du cours de bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus.

Au mois de décembre 2017, un apport complémentaire de 150 k€ a été réalisé, ce qui porte ainsi le montant total apporté dans le cadre du contrat de liquidité à 400 k€.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Crédit d'impôt recherche	1 580	1 503	77
Crédit d'impôt innovation	-	80	(80)
Charges constatées d'avances	1 229	1 333	(104)
Autres créances	2 804	966	1 837
Total	5 613	3 883	1 730

La créance de crédit d'impôt recherche comptabilisée au 31 décembre 2023 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2023. Il n'a pas été constatée de créance d'impôt relative au crédit impôt innovation. La créance comptabilisée au 31 décembre 2022 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2022 et a été encaissée en septembre 2023. La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale. Les charges constatées d'avance sont en augmentation au 30 juin 2023, et permettent de neutraliser l'impact sur le résultat des charges qui ont été comptabilisées au titre de la période mais qui concernent la période suivante (Loyers, licences, assurances, etc..).

Les autres créances concernent :

- Des créances fiscales (Taxe sur la valeur ajoutée) ;
- La contrepartie de la juste valeur initiale de 1 193 k€, des 300.000 Warrant BSA-EIB-B liés à la tranche B de l'emprunt EIB, dont le contrat a été conclu en décembre 2023 (Voir note 15), et le tirage des fonds réalisé en janvier 2024.

NOTE 9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent au 31 Décembre 2023 :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dépôts bancaires à terme	-	-	-
Disponibilités	19 507	21 473	(1 966)
Total	19 507	21 473	(1 966)

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
EUR	13 273	15 409	(2 136)
USD	3 489	2 686	803
CNY	2 745	3 378	(633)
Total	19 507	21 473	(1 966)

Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établissent de la façon suivante :

Trésorerie nette TFT (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Trésorerie et équivalents trésorerie	19 507	21 473	(1 966)
Concours bancaires	(11)	(6)	(5)
Total	19 496	21 467	(1 971)

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE

a) Actif

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	31/12/2023	Juste valeur Niveau
Actifs financiers non courants	-	355	355	
Créances clients et autres créances	-	6 581	6 581	
Actifs financiers courants	-	123	123	
Autres actifs courants (hors CCA)	-	4 384	4 384	
Trésorerie et équivalents	19 507	-	19 507	Niveau 1
Total	19 507	11 442	30 949	

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	31/12/2022	Juste valeur Niveau
Actifs financiers non courants	-	306	306	
Créances clients et autres créances	-	5 955	5 955	
Actifs financiers courants	-	200	200	
Autres actifs courants (hors CCA)	-	2 550	2 550	
Trésorerie et équivalents	21 473	-	21 473	Niveau 1
Total	21 473	9 011	30 484	

b) Passif

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2023	Juste valeur Niveau
Dettes financières non courantes	-	22 277	22 277	
Dettes financières courantes	-	736	736	
Instruments financiers courants	4 783	-	4 783	Niveau 3
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	-	9 867	9 867	
Passifs sur contrats courants	-	7 335	7 335	
Total	4 783	40 214	44 998	

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2022	Juste valeur Niveau
Dettes financières non courantes	-	17 620	17 620	
Dettes financières courantes	-	530	530	
Instruments financiers courants	5 809	-	5 809	Niveau 3
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	-	8 914	8 914	
Passifs sur contrats courants	-	8 110	8 110	
Total	5 809	35 174	40 983	-

Les classes de passifs financiers de juste valeur de niveau 3 concernent uniquement les bons de souscriptions d'actions émis dans le cadre du contrat signé avec la Banque européenne d'investissement. (Voir note 15)

NOTE 11 CAPITAUX PROPRES

a) Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2023, le capital de la Société est composé de 18 404 608 actions réparties entre :

- 18 381 407 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale,
- 23 200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et,
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de **catégorie E** sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de **catégorie B** est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
Position au 31 décembre 2022	790	86 770	87 560	15 801 449
Exercice d'actions gratuites	6	(6)	-	111 000
Exercice de Stock-Options	1	33	35	23 000
Augmentation de Capital	123	11 482	11 605	2 469 159
Frais liés à l'augmentation de capital	-	(687)	(687)	-
Attribution de bons de souscriptions d'actions	-	3	3	-
Position au 31 décembre 2023	920	97 595	98 515	18 404 608

b) Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées.

Au 31 décembre 2023, l'impact de l'annulation de 28 228 actions propres, en diminution des réserves consolidées, s'élève à un montant de 133 k€.

Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions propres ainsi que des gains ou pertes réalisés sur le mouvement de ces actions propres.

Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2023, la Société ne détient pas d'autres actions propres non annulées.

c) Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options ou actions gratuites présentés ci-dessous.

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2022	Nombre de titres attribués au 31 Décembre 2023	Nombre de titres annulés / non souscrits au 31 Décembre 2023	Nombre de titres exercés au 31 Décembre 2023	Nombre de titres valides et non exercés au 31 Décembre 2023	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
26/06/2019	500 000	27/06/2019	94 516	26/06/2026	84 516	-	-	-	84 516	84 516	1,50	4 226
		27/06/2019	257 500	26/06/2026	102 750	-	8 750	23 000	71 000	71 000	1,50	3 550
		27/06/2019	33 000	26/06/2026	13 000	-	-	-	13 000	13 000	1,50	650
		16/01/2020	60 000	15/01/2027	60 000	-	-	-	60 000	60 000	1,50	3 000
		16/01/2020	30 000	15/01/2027	30 000	-	-	-	30 000	30 000	1,50	1 500
19/06/2020	500 000	09/07/2020	50 000	08/07/2027	12 500	-	12 500	-	-	2,65	-	
14/06/2022	10 000	20/07/2022	10 000	20/07/2029	10 000	-	-	10 000	10 000	12,43	500	
Stock Options	1 010 000		535 016		312 766	-	21 250	23 000	268 516	268 516		13 426
01/06/2021	ND	21/10/2021	260 000		195 000	-	18 750	58 750	117 500	117 500	-	5 875
01/06/2021	ND	21/10/2021	542 000		174 353	-	174 353	-	-	-	-	-
01/06/2021	ND	21/10/2021	30 000		30 000	-	-	15 000	15 000	15 000	-	750
14/06/2022	ND	20/07/2022	39 000		37 000	-	-	9 250	27 750	27 750	-	1 388
14/06/2022	ND	20/07/2022	54 000		54 000	-	30 000	-	24 000	24 000	-	1 200
14/06/2022	ND	20/07/2022	20 000		20 000	-	-	-	20 000	20 000	-	1 000
14/06/2022	ND	18/10/2022	60 000		60 000	-	-	-	60 000	60 000	-	3 000
14/06/2022	ND	24/10/2022	28 000		28 000	-	-	28 000	-	-	-	-
14/06/2022	ND	02/03/2023	54 500		-	54 500	-	-	54 500	54 500	-	2 725
14/06/2022	ND	02/03/2023	13 000		-	13 000	5 000	-	8 000	8 000	-	400
20/06/2023	30 000	27/10/2023	30 000		-	30 000	-	-	30 000	30 000	-	1 500
Actions Gratuites	-		1 130 500		598 353	97 500	228 103	111 000	356 750	356 750		17 838
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	-	-	120 000	120 000	9,50	6 000
26/06/2019	800 000	17/04/2020	800 000	17/04/2035	800 000	-	-	-	800 000	800 000	8,34	40 000
09/12/2022	40 000	12/12/2022	40 000	12/12/2029	-	40 000	-	-	40 000	40 000	9,15	2 000
20/06/2023	300 000	15/12/2023	300 000	17/04/2035	-	300 000	-	-	300 000	300 000	4,47	15 000
BSA	1 270 000		1 260 000		920 000	340 000	-	-	1 260 000	1 260 000		63 000
Total	2 280 000		2 925 516		1 831 119	437 500	249 353	134 000	1 885 266	1 885 266		94 263

ND : Non déterminé

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 26. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans d'options et actions gratuites attribués aux salariés ou dirigeant de la société.

NOTE 12 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

a) Retraites à prestations définies

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi. En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée. La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts sur les marchés au cours du premier semestre 2023, le Groupe a procédé à la mise à jour des hypothèses de taux pour le calcul de ses engagements de retraite.

Cette mise à jour s'est traduite par une baisse du taux d'actualisation en cohérence avec la maturité moyenne des engagements de presque 20 ans et avec les hypothèses retenues lors des exercices précédents.

La réforme globale des retraites promulguée le 14 avril 2023 allongeant de 62 à 64 ans l'âge de départ à la retraite n'impacte pas le montant des engagements de retraites du Groupe au 31 décembre 2023.

Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

Engagements de retraite (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Provisions pour engagement personnel	981	675	306
Total	981	675	306

Les variations de ces engagements et les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Engagements provisionnés (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Provisions à l'ouverture	675	767
Coût des services	122	100
Coût d'intérêt	33	26
Charges de l'exercice	155	125
Prestations versées	-	-
Ecart actuariels (gains) / pertes	151	(217)
Provisions à la clôture	981	675

Indémnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,35%	3,80%
Taux de revalorisation salariale	3,50%	3,50%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM 2018-2020	INSEE T68-FM 2018-2020
Âges de départ en retraite	66 ans et 2 mois pour les cadres 64 ans pour les employés	66 ans et 2 mois pour les cadres 64 ans pour les employés
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire

Comme le préconise la norme IAS 19, les taux de turnovers ont été recalculés en fin d'exercice 2023 et se présentent ainsi :

Taux de Turnover	31/12/2023	31/12/2022
Inférieur à 25 ans	5,00%	9,00%
Entre 25 et 29 ans	5,00%	9,00%
Entre 30 et 34 ans	3,75%	7,00%
Entre 35 et 39 ans	3,75%	7,00%
Entre 40 et 44 ans	3,00%	5,00%
Entre 45 et 49 ans	3,00%	5,00%
Entre 50 et 54 ans	0,00%	0,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées en France.

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (En milliers d'euros)	31/12/2023
Dettes actuarielles à 2,85%	1 082
Dettes actuarielles à 3,35%	981
Dettes actuarielles à 3,85%	892
Durée estimée (années)	19

Au 31 décembre 2023, l'échéancier de versements des indemnités de départ au cours des 15 prochaines années est estimé à 477 k€. Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours des 5 prochaines années. Aucun versement n'a été réalisé au titre des engagements envers le personnel sur l'exercice 2023.

b) Retraites à cotisations définies

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre de l'exercice 2023 est non significatif.

En Chine, la filiale Median Medical Technology (Shanghai) Co. Ltd. contribue aussi à un régime de cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre de l'exercice 2023 est non significatif.

NOTE 13 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Au 31 décembre 2023, Les provisions se décomposent comme suit :

Provisions (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Provisions courantes	-	-	-
Provisions non courantes	24	69	(45)
Total	24	69	(45)

Elles correspondent à des provisions pour charges relatives à des contributions sociales qui seront dues à raison des actions gratuites attribuées lors de d'exercices précédents.

Provisions non courantes (En milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2023
Provision pour impôt - non courant	69	4	(49)	-	24
Total	69	4	(49)	-	24

NOTE 14 DETTES FINANCIERES

Au 31 décembre 2023, les dettes financières se décomposent ainsi :

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dettes financières non courantes	22 277	17 620	4 656
Dettes financières courantes	736	530	205
Total	23 013	18 151	4 862

Passifs Financier non courants (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dettes liées au droit d'utilisation des actifs	637	746	(108)
Emprunt BEI - Tranche A	17 453	16 164	1 289
Intérêts courus sur emprunt BEI	755	711	44
Emprunt obligataire CSF	3 054	-	3 054
Intérêts courus sur emprunt CSF	378	-	378
Total	22 277	17 620	4 656

Passifs Financier courants (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dettes liées au droit d'utilisation des actifs	725	524	201
Concours bancaires	11	6	4
Total	736	530	204

Rapprochement du TFT et de la situation financière :

Rapprochement TFT / état de situation financière (En milliers d'euros)	Instrument de dette
Variation des dettes financières	4 862
Souscription contrats de location	(870)
Trésorerie passive incluse en trésorerie TFT	(5)
Amortissement des frais de souscription des emprunts	(276)
Intérêts courus	(1 433)
Ecarts de conversion	36
Total du TFT	2 314

a) **Emprunt obligataire convertible conclu avec Celestial successor fund, L.P (CSF)**

Il a été décidé en date du 12 juillet 2023, en agissant en vertu de la subdélégation consentie par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 et conformément à la délégation donnée par la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2023, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Date d'émission : 19/07/2023
- Montant Emis : 10 m€ ;
- Prix d'émission et de remboursement : Au pair ;
- Nominal : 100 000 € ;
- Nombre : 100 ;
- Echéance : 7 ans, soit à compter du 19 juillet 2023 jusqu'au 19 juillet 2030 ;
- Taux nominal annuel : 8.5% par an, capitalisable annuellement conformément aux termes et conditions et aux dispositions de l'article 1342-2 du Code civil. L'intérêt couru non encore capitalisé sera rajouté au montant du principal restant dû des Obligations en cas de conversion ou sera réglé en numéraire, en cas de remboursement à la date de maturité finale ou en cas de remboursement anticipé.
- Un prix de conversion des Obligations Convertibles fixé à 6,458 euros ;

- L'emprunt CSF est subordonné, à l'emprunt EIB.

Traitement de cet emprunt convertible en normes IFRS

Les instruments composés ont à la fois une composante passif et une composante capitaux propres du point de vue de l'émetteur. Dans ce cas, IAS 32 exige que les composantes soient comptabilisées et présentées séparément selon leur substance sur la base des définitions du passif et des capitaux propres. Le fractionnement est effectué lors de l'émission et n'est pas révisé en fonction des changements ultérieurs des taux d'intérêt du marché, du cours des actions ou de tout autre événement modifiant la probabilité que l'option de conversion soit exercée.

Le paragraphe 28 d'IAS 32 impose de présenter séparément la composante passif et la composante capitaux propres dans l'état de la situation financière, comme suit :

- L'obligation de l'émetteur d'effectuer les paiements programmés des intérêts et du principal constitue un passif financier qui existe tant que l'instrument n'est pas converti. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur de la composante passif est la valeur actuelle du flux de flux de trésorerie futurs déterminé contractuellement, actualisé au taux d'intérêt appliqué à ce moment-là par le marché à des instruments de statut de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie aux mêmes conditions, mais sans option de conversion.
- L'instrument de capitaux propres est une option intégrée permettant de convertir le passif en capitaux propres de l'émetteur. Cette option a de la valeur lors de la comptabilisation initiale, même lorsqu'elle est hors de la monnaie.

Cet emprunt contient un instrument de capitaux propres et un instrument de dettes.

Sur la base de ce modèle, la valeur de l'instrument de capitaux propres est de 6 811 k€ et celle de l'instrument de dettes à 3 189 k€.

Les frais de souscription de 419 k€ ont été alloués au prorata du poids relatif de chaque instrument et conduit à une valeur initiale en date de souscription comme suit :

Emprunts CSF (En milliers d'euros)	Instrument de dette	Instrument de capitaux
Emprunt total empruntCSF	10 000	
Frais d'émission	(419)	
Emprunt net de frais	9 581	
Emprunt CSF - Instruments de capitaux propres	3 189	6 811
Intérêts courus sur emprunt	380	
Frais d'émission d'emprunt	(134)	(286)
Charge financière (Base TIE)	(2)	
Total	3 433	6 525

Le taux d'intérêt effectif (TIE) de 27,76% tient compte des frais d'émission de 134 k€. Le coût amorti de l'emprunt à la clôture s'établit à 3 055 k€. La charge financière relative à cet emprunt comptabilisé sur l'exercice et calculée sur la base de ce TIE s'élève à 378 k€.

La valeur initiale de l'instrument de capitaux propres de 6 525 k€ est maintenue au 31 décembre 2023.

L'option de conversion régie par l'article 14 des termes et conditions du contrat d'émission donne au souscripteur des obligations le droit d'échanger à tout moment pendant la période d'exercice, soit à compter de la date d'émission et jusqu'à la date de maturité finale, un nombre fixe d'obligations contre un montant fixe de trésorerie sur la base d'un prix unitaire fixe de conversion de 6,458€ par action, sous réserve du maintien des droits du porteur.

Sur 2024, Les parties ont convenu de modifier le prix de conversion des obligations, et celui-ci est désormais fixé à 5€ par actions.

Par ailleurs, les clauses d'ajustement standards prévues à l'article 14.6 des termes et conditions au titre du ratio de conversion et du maintien des droits du porteur ne font pas obstacle au maintien de la fixité de l'échange "nombre fixe d'actions à livrer contre montant fixe de trésorerie à recevoir" prévue par IAS 32.16.b.

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et ce, jusqu'à la fin de celui-ci. En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetés à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.

Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidé) ;
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023 ;
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023. Un avenant au contrat « accord de clarification » a été signé avec CSF le 11 avril 2024 afin de clarifier préciser la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires iCRO/cro.

Ces covenants sont respectés à fin décembre 2023.

b) Emprunt auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI)

Le Groupe a souscrit le 18 décembre 2019 un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'une durée de 3 ans, d'un montant de 35 m€ en trois tranches.

- La **tranche A** pour un montant de 15 m€ a été versée le 17 avril 2020 ;
- La **tranche B**, dont le montant pouvait aller jusqu'à 10m€, a été reçue le 4 janvier 2024. Les éléments contractuels relatifs au déblocage de cette tranche ont été signés par les parties prenantes le 19 décembre 2023.
- La **tranche C** pour un montant de 10 m€ est devenue caduque au 31 décembre 2022.

Un premier avenant avait été signé en fin d'année 2022 prorogeant la possibilité de tirage de la Tranche B, jusqu'en fin d'année 2023. La tranche C, n'est-elle plus déblocable.

Le 17 octobre 2023, la société a signé un nouvel avenant avec la BEI, reprenant l'ensemble des covenants établis dans le cadre de l'emprunt obligataire CSF (contrat subordonné) signé en juillet :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidé) ;
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023 ;
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023. Une confirmation écrite a été reçue de la BEI afin de clarifier la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires iCRO..

Ces covenants sont respectés à fin décembre 2023.

Les principales caractéristiques la **tranche A** sont les suivantes :

- Le prêt est consenti en euros pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 17/04/2025 ;
- La somme prêtée porte intérêt au taux fixe de 6% ;
- Les intérêts sont calculés annuellement et sont capitalisés chaque année dans le montant du capital restant dû.
- L'emprunt est remboursable in-fine ;
- En contrepartie du prêt consenti et du versement de la première tranche de 15 m€, il a été initialement consenti 800 000 BSA-EIB-A. Le montant de la juste valeur de l'emprunt à la date de tirage de la 1^{ère} tranche, soit le 17 avril 2020, s'élevait à 1 040 k€ et a été constaté en diminution des dettes financières non courantes.

Ce contrat fait l'objet d'une note spécifique (Note 15).

Clause de relation : Le ratio d'échange BSA/action ordinaire, fixé à un pour un à la date de souscription, évolue en fonction des émissions réalisées au cours des exercices postérieurs à la date de souscription. Ce ratio s'établit à 1,276 à la clôture de l'exercice 2023.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) de 7,89 % tient compte des frais d'émission de 229 k€ ainsi que de la juste valeur, à la date de souscription, des warrants A de 1 040 k€. La charge financière relative à l'emprunt avec la BEI comptabilisée sur l'exercice et calculée sur la base de ce TIE s'élève à 1 031 k€.

Les principales caractéristiques **la tranche B** sont les suivantes :

- Le prêt est consenti en euros pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 04/01/2029 ;
- La somme prêtée porte intérêt au taux fixe de 5% ainsi qu'un taux d'intérêt PIK de 5%;
- Les intérêts à taux fixes sont calculés annuellement et sont capitalisés chaque année dans le montant du capital restant dû.
- Les intérêts PIK sont quant à eux dus et payables chaque année.
- Le principal de l'emprunt est remboursable in-fine ;
- En contrepartie du prêt consenti et du versement de la seconde tranche de 8,5 m€, il a été consenti 300 000 BSA-EIB-B, émis au bénéfice de la BEI en fin d'année 2023 (Voir Note 15).

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS

Instrument financiers	31/12/2023	31/12/2022	Variation
BSA-BEI-A	3 649	5 809	(2 160)
BSA-BEI-B (1)	1 134	-	1 134
Total	4 783	5 809	(1 026)

(1) Valorisation au 19 Décembre 2023 : 1 193 K€ - Comptabilisation en autre débiteur.

À la date de clôture, la modification de la volatilité aurait les effets suivants sur la juste valeur des warrants, à condition que les autres données d'entrées restent constantes :

	BSA-BEI-A		BSA-BEI-B	
	Prix d'exercice	Juste valeur	Prix d'exercice	Juste valeur
Volatilité à 67,52%	4,48	3 580	3,75	1 126
Volatilité à 69,39%	4,56	3 649	3,78	1 134
Volatilité à 69,52%	4,60	3 682	3,81	1 142

Des analyses ont été conduites par le groupe qui a conclu que les warrants A et B sont des instruments dérivés sur actions propres qui ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres puisqu'ils peuvent être dénoués soit par la livraison d'un nombre variable d'actions soit par un montant variable de trésorerie. En conséquence, ils ne suivent pas la règle du fixe contre fixe et sont qualifiés d'instruments dérivés passifs entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les warrants relatifs à la Tranche A avaient été reconnus à leur juste valeur à la date de tirage (avril 2020) au passif du bilan des comptes consolidés du Groupe en minoration de l'emprunt de 15 m€ auquel ils se rattachaient.

Les warrants B, qui constituent une condition suspensive au tirage de la tranche B, ont été émis le 19 décembre 2023. En conséquence, leur juste valeur a été reconnue et comptabilisée dans les comptes

consolidés le 19 décembre 2023 en contrepartie d'un produit financier (en l'absence de tirage qui n'est intervenu que le 4 janvier 2024). Cette juste valeur initiale a été actualisée en contrepartie du résultat à la clôture de l'exercice.

Les warrants constituant une vente d'option (vente de call sur ses propres titres) non éligible comme instruments de couverture selon la norme IFRS 9, la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat.

Tranche A : Emprunt EIB – Warrant BSA-EIB-A

A la suite de la levée de la première tranche de l'emprunt BEI (cf note 14), le Groupe a conclu, le 17 avril 2020 avec la BEI, l'émission de Warrants A dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 800 000 BSA-EIB-A ;
- Ces warrants sont exerçables pendant 15 ans à compter de la date d'émission (i.e. de la date de décaissement des tranches A et B auxquelles ils sont adossés) ;
- Le prix de souscription est de 0,01€ par warrant ;
- Chaque warrant donne droit à la souscription d'une action ordinaire (ajustement possible de ce ratio).

À la suite de la levée de fonds intervenue en mars 2021, le prix d'exercice des warrants a pu être déterminé. Celui-ci s'élève donc à 8,34 € pour les 800 000 warrants A.

Considérant que le prix d'exercice des warrants est fixe et que Median Technologies ne verse aucun dividende à ses actionnaires, la juste valeur des warrants, qualifiée de niveau 3, a été estimée sur la base d'une formule Black & Scholes, sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Un taux de dividende nul ;
- Un taux sans risque fondé sur le taux à court terme de la zone euro (« ESTER ») ;
- La date de maturité des warrants A au 17/04/2035 ;
- Une volatilité attendue de l'action Median Technologies de 69% fondée sur l'observation de la volatilité historique de la société, la volatilité implicite n'étant pas observable pour Median Technologies ;
- Le prix de l'action Median Technologies à la date de valorisation.

Le taux de conversion initial d'un warrant pour une action ordinaire a fait l'objet d'une modification sur l'exercice 2023 afin de tenir compte des émissions dilutives, notamment liées à l'augmentation de capital de juillet 2023, et s'établit à la clôture à 1,276 (soit un warrant pour 1,276 action ordinaire). Ce ratio s'applique uniquement à la tranche A.

Sur la base de la méthode décrite ci-dessus, la juste valeur initiale de 1 040 k€, comptabilisée en déduction de la tranche A de l'emprunt, a fait l'objet d'une réévaluation :

- A la clôture 2020 pour s'établir à 4 016 k€,
- A la clôture 2021 pour s'établir à 10 505 k€,
- A la clôture 2022 pour s'établir à 5 809 k€.
- A la clôture 2023 pour s'établir à 3 649 k€.

La variation de la juste valeur sur l'exercice 2023, soit 2 160 k€ a été constatée en produit financier.

Tranche B : Emprunt EIB – Warrant BSA-EIB-B

L'émission des warrants B présentent les caractéristiques suivantes :

- 300 000 BSA-EIB-B ;
- Ces warrants sont exerçables tous comme les warrants tranche A, jusqu'au 17 avril 2035;
- Le prix de souscription est de 0,01€ par warrant ;
- Chaque warrant donne droit à la souscription d'une action ordinaire (ajustement possible de ce ratio).
- Le prix d'exercice des warrants est fixé à 4,465 € pour une action.

Sur la base de la méthode décrite ci-dessus, la juste valeur initiale de 1 193 k€, comptabilisée en charge différée, a fait l'objet d'une réévaluation à la clôture 2023 pour s'établir à 1 134 k€ pour tenir compte de la différence de valeur entre la date d'émission des warrants B (19 décembre 2023) et la date de clôture.

NOTE 16 IMPOTS DIFFERES

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

Origine des impôts différés (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Charges temporaires non déductibles		-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	722	696	26
Retraitements de consolidation :			
- Retraites et pensions	245	169	77
- Provision intragroupe (1)	(1 193)	(1 145)	(48)
- Droits liés à l'utilisation des actifs	1	3	(2)
- Autres retraitements		-	-
Total (3)	(225)	(277)	51

(1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et qui concerne les avances consenties par la Société à ses filiales. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes sociaux. Ces avances s'élèvent à 4 772 k€ au 31 décembre 2023 (4 579 k€ au 31 décembre 2022).

(2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 722 k€ (696 k€ au 31 décembre 2022) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 m€.

Median Technologies investit depuis de nombreuses années dans des activités de Recherche et de Développement dans les domaines de l'imagerie médicale et cela de manière très importante. L'objectif est simple, permettre de faire évoluer la médecine de demain. Avec son projet Eyonis, le groupe entend poursuivre ces prochaines années ses dépenses de manière conséquentes. De ce fait, le groupe, n'entend pas à ce jour pouvoir revenir à l'équilibre dans les prochaines années, et ce malgré les résultats très positifs désormais réalisés par son activité iCRO, et les services lors d'essais cliniques réalisés par de grands groupes pharmaceutiques.

Compte tenu de son historique de pertes récentes et en l'absence d'éléments probants justifiant l'utilisation des déficits fiscaux à court terme, le groupe n'a constaté aucun impôt différé supplémentaire au titre des pertes fiscales. Le solde de ces déficits fiscaux non activé s'élève au 31 décembre 2021 à un montant de 169 861 k€ (146 929 k€ au 31 décembre 2022) sur la société française.

(3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Position à l'ouverture	(277)	(241)
Charges et Produit d'impôt différés au compte de résultat	14	18
Charge d'impôt différé dans les autres éléments du résultat global	38	(54)
Position à la clôture	(225)	(277)

Les impôts différés sur le résultat et sur les autres éléments du résultat global (OCI) sont composés de la manière suivante :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Résultat net	OCI	Résultat net	OCI
Charges temporaires non déductibles	-	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	26	-	13	-
Retraitements de consolidation :				
- Retraites et pensions	39	38	31	(54)
- Provision intragroupe (1)	(48)	-	(25)	-
- Droits liés à l'utilisation des actifs	(2)	-	(1)	-
- Autres retraitements	-	-	-	-
Total	14	38	18	(54)

NOTE 17 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti. La répartition par nature est la suivante :

Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dettes fournisseurs	3 808	3 672	137
Dettes fiscales	774	390	384
Dettes sociales	5 123	4 656	467
Autres dettes	162	197	(35)
Total	9 867	8 914	951

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an. Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés.

NOTE 18 PASSIFS SUR CONTRATS

Au 31 décembre 2023, les autres dettes non courantes se décomposent ainsi :

Passifs sur contrats (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Avances reçues des clients à plus d'un an	7 334	8 109	(775)
Produits constatés d'avance	1	1	(0)
Total	7 335	8 110	(775)

Les passifs sur contrats correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ». Ces avances s'imputent sur la facturation client selon différentes modalités :

- Au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires ;
- A la fin du contrat, sur les dernières factures.

Ces avances sont théoriquement remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation). A noter qu'il est stipulé dans les contrats récents que les avances ne sont pas nécessairement intégralement restituées en cas d'annulation.

NOTE 19 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022			Variation
	France	Export	Total	France	Export	Total	
Prestations de Services	445	21 781	22 226	592	23 078	23 670	(1 444)
Total	445	21 781	22 226	592	23 078	23 670	(1 444)

Les zones géographiques sont réparties par destination. La répartition du chiffre d'affaires par pays :

Chiffre d'affaires par zone (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chine	9 241	11 773	(2 532)
USA/Canada	6 754	5 380	1 374
Europe et Autres	6 231	6 517	(286)
Total	22 226	23 670	(1 444)

Le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2023 s'élève à 22 224 k€, contre 23 670 k€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de plus de 6%.

Cette baisse de l'activité sur 2023 s'explique principalement par le ralentissement de la prise de commandes en Chine en 2022 et début 2023 suite aux confinements successifs pour lutter contre la pandémie de COVID, et le commencement tardif des études gagnées sur l'année 2023.

L'activité eyonis® n'a pas généré de revenu à ce jour.

Le Groupe est référencé auprès des plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux et entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité. Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire.

Le chiffre d'affaires par clients (Sociétés) se présente comme suit :

Chiffre d'affaires par clients (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients A	940	2 388	(1 448)
Clients B	1 264	1 676	(412)
Clients C	3 990	2 029	1 961
Clients D	2 262	2 971	(709)
Clients E	1 048	2 417	(1 369)
Autres	12 722	12 189	533
Total	22 226	23 670	(1 444)

En 2023, les 5 principaux clients de Median représentent 42,8% du revenu contre 48,5% l'année précédente.

NOTE 20 CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 19 644 K€ contre 18 846 K€ au 31 décembre 2022. Cette variation de charges de 798 K€ s'explique par l'effet combiné de :

Charges Externes (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Sous-traitance	8 219	8 420	(201)
Locations et Charges locatives	798	608	190
Entretien et réparation	292	231	61
Primes d'assurances	147	160	(13)
Services extérieurs divers	2 344	3 280	(936)
Intermédiaires et honoraires	4 058	3 134	924
Publicité	423	481	(58)
Transport	121	37	85
Déplacement, missions et réceptions	1 241	1 078	164
Frais postaux et télécommunications	169	118	51
Services bancaires	226	184	42
Autres services - divers	432	176	256
Autres charges d'exploitation	1 186	940	246
Total	19 657	18 846	811

- La diminution de 201 k€ des charges de sous-traitance en lien avec les projets pharmaceutiques suite à la baisse du chiffre d'affaires sur l'ensemble des sociétés du Groupe.
- La diminution des services extérieurs pour 923 k€ relative :
 - A la diminution des études et recherches marketing menées dans le cadre du projet eyonis ;
 - Aux contrats signés avec des hôpitaux et cliniques pour obtenir des données d'imageries médicales et leurs traitements spécifiques (annotations, segmentations) ;
 - Au recours à du personnel spécialisé en développement de logiciels informatiques, afin de permettre la création de nouveaux outils dédiés aux essais cliniques.
- La hausse des honoraires pour un total de 899 k€, du fait de recrutements de profils haut niveau ainsi qu'aux recours à des prestataires informatiques pour le support de l'ensemble des infrastructures du Groupe.
- L'augmentation des frais de voyage et déplacements pour 256 k€ compte tenu de la reprise progressive des voyages (prospection clients, salons professionnels, congrès) sur les dernières années, et du fait de l'embauche de nouvelles ressources travaillant désormais en home-office et étant amenées à se rendre au siège du Groupe.

NOTE 21 CHARGES DU PERSONNEL

Le détail des charges du personnel s'analyse ainsi :

Charges de personnel (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires		17 489	15 303	2 186
Charges sociales		6 614	6 036	579
Crédit Impôt recherche		(1 528)	(1 230)	(298)
Total		22 575	20 109	2 467
Paiements en actions	23	2 788	7 853	(5 065)
Avantage envers le personnel	12	122	100	22
Total		25 485	28 061	(2 576)
Effectif moyen		242	210	32

La masse salariale avant paiement en actions et avantages envers le personnel ainsi que les effectifs moyens ont augmenté pour renforcer les équipes Eyonis dans l'ensemble de leurs opérations (Recherche marketing, Science, Développement de logiciel, traitement des images, ...), mais également les équipes IT.

Le crédit d'impôt recherche ainsi que le crédit impôt innovation correspondent à des aides publiques octroyées par l'Etat en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement et d'innovations.

Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation de ces crédits d'impôts sur les charges du personnel. La part relative aux autres dépenses a été imputée sur les classes concernées (charges externes, dotations aux amortissements).

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation s'établissent à 5 266 k€ en 2023, contre 5 011 k€ pour le crédit d'impôt recherche en 2022.

NOTE 22 TAXES

Le montant des taxes correspond :

- A des contributions assises sur les salaires pour un montant de 212 k€ ;
- A diverses taxes (retenues à la source, taxe foncière, taxes sur véhicules) pour 134 k€ ;
- A des frais de formation pour un montant de 108 k€.

NOTE 23 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe et toujours en cours au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- Les programmes de stock-options 2019, 2020 et 2022 (Note 11) ;
- Les programmes d'actions gratuites (Note 11) ;
- Les BSA EIB (Note 15) et BSA 2022.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe. La charge de l'exercice correspond principalement à la charge du programme d'actions gratuites comme décrit ci-dessous.

a) Programme de Stock-options

Les conseils d'administration en date des 27 Juin 2019, 16 janvier 2020, 9 juillet 2020, 16 octobre 2020 et 20 juillet 2022 ont attribué respectivement 385 016, 90 000, 50 000, 15 000 et 10 000 stock-options dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre Valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2019 A	27/06/2019	Cadres supérieurs	94 516	84 516	0 année de service	7 ans
SO 2019 B	27/06/2019	Employés et Cadres supérieurs	257 500	71 000	4 années de service	7 ans
SO 2019 C	27/06/2019	Salariés	33 000	13 000	4 années de service	7 ans
Total des options			385 016	168 516		

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre Valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2020-M	16/01/2020	Président du Conseil	60 000	60 000	0 année de service	7 ans
SO 2020-Z	16/01/2020	Cadres supérieurs	30 000	30 000	3 années de service	7 ans
SO 2020-S	09/07/2020	Cadres supérieurs	50 000	0	4 années de service	7 ans
SO 2020-D	16/10/2020	Cadres supérieurs	15 000	0	4 années de service	7 ans
Total des options			155 000	90 000		

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre Valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2022-1	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000	10 000	A partir du 1er janvier 2023	7 ans
Total des options			10 000	10 000		

La charge reconnue sur 2023 au titre de ces plans de stock-options s'élève à 5 k€.

Il est à noter que sur l'ensemble de ces plans, des conditions de présence au sein du groupe sont requises à l'exercice des options.

b) Programme d'actions gratuites

Dans le cadre de ces programmes d'actions gratuites, aucune condition de performance personnelle n'est exigée. Les conditions d'acquisition « Spécifique » dans les tableaux ci-dessous concernent des objectifs d'atteintes de cours de l'action Median Technologies aux dates spécifiés (conditions de marché).

Aux termes de la résolution n°22, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2021 a consenti au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Faisant usage de cette délégation, le Conseil d'Administration du 21 Octobre 2021 a fixé les modalités suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Charge reconnue au 31 décembre 2023 (en K€)
AGA 2021-1-a	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	0	1 année de service	2	0
AGA 2021-1-b	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	0	2 années de service	2	403
AGA 2021-1-c	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	58 750	3 années de service	3	332
AGA 2021-1-d	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	58 750	4 années de service	4	249
AGA 2021-2-a	21/10/2021	Cadres supérieurs	200 000	0	1 année de service	2	0
AGA 2021-2-b	21/10/2021	Cadres supérieurs	167 647	0	Spécifique	Spécifique	0
AGA 2021-2-c	21/10/2021	Cadres supérieurs	174 353	0	Spécifique	Spécifique	630
AGA 2021-3-a	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	10 000	0	2 années de service	2	78
AGA 2021-3-b	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	10 000	7 500	3 années de service	3	42
AGA 2021-3-c	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	10 000	7 500	4 années de service	4	32
Total des options			832 000	132 500			1 766

La charge reconnue au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 766 k€.

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des plans à partir du modèle d'évaluation des options (Black-Sholes) (et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates. Pour cette raison, les justes valeurs présentées dans le tableau ci-dessous pour les plans AGA 2021-2-b et AGA 2021-2-c ne sont pas identiques au cours de l'action à la date d'attribution. Les justes valeurs de ces 2 plans tiennent compte de la probabilité de réalisation des critères d'atteinte d'un cours plancher des actions attachées à ces deux plans :

- AGA 2021-2-b : Avant fin octobre 2022, la moyenne des cours de clôture de l'action de la société calculée sur une période de 30 jours de bourse consécutifs soit $\geq 22,50$ €. **Les options ont été annulées. Conformément à IFRS 2, l'annulation de cette tranche n'a pas donné lieu à la reprise sur l'exercice 2022 de la charge constatée en lors de l'attribution.**
- AGA 2021-2-c : Avant fin octobre 2022 ou 2023, la moyenne des cours de clôture de l'action de la société calculée sur une période de 30 jours de bourse consécutifs soit $\geq 33,75$ €.

Les conditions de service et de performance hors marché stipulées dans les accords n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur. La volatilité attendue a été estimée en retenant la volatilité historique du prix des actions de la Société, notamment sur la période historique compatible avec le terme attendu. Le terme attendu des instruments a été estimé en s'appuyant sur l'expérience et le comportement général des porteurs d'options.

	AGA 2021-1	AGA 2021-2-a	Spécifique AGA 2021-2-b	Spécifique AGA 2021-2-c	AGA 2021-3
Cours de l'action à la date d'attribution	16,98	16,98	16,98	16,98	16,98
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Décote d'inaccessibilité	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur de l'option	16,98	16,98	10,53	8,95	16,98
Charge Reconnue au 31 décembre 2023 (en K€)	984	-	-	630	152

Aux termes de la résolution n°19, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2022 a consenti au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Faisant usage de cette délégation, les Conseil d'Administration du 20 juillet 2022, du 18 octobre 2022, du 24 octobre 2022, du 2 mars 2023 et du 27 octobre 2023 ont fixé les modalités suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Charge reconnue au 31 décembre 2023 (en K€)
AGA 2022-1-a	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	0	1 année de service	2	59
AGA 2022-1-b	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	9 250	2 années de service	2	53
AGA 2022-1-c	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	9 250	3 années de service	3	36
AGA 2022-1-d	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	9 250	4 années de service	4	27
AGA 2022-2-a	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	27 000	0	1 année de service	2	66
AGA 2022-2-b	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	13 500	12 000	2 années de service	3	22
AGA 2022-2-c	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	13 500	12 000	3 années de service	4	16
AGA 2022-3-a	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000	10 000	2 années de service	2	55
AGA 2022-3-b	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000	10 000	3 années de service	3	37
AGA 2022-OM	18/10/2022	Président du Conseil	60 000	60 000	2 années de service	2	243
AGA 2022-FB	24/10/2022	Cadres supérieurs	28 000	0	1 année de service	1	181
AGA 2023-1-a	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625	13 625	1 année de service	2	91
AGA 2023-1-b	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625	13 625	2 années de service	2	46
AGA 2023-1-c	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625	13 625	3 années de service	3	30
AGA 2023-1-d	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625	13 625	4 années de service	4	23
AGA 2023-2-a	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	6 500	4 000	1 année de service	2	9
AGA 2023-2-b	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	3 250	2 000	2 années de service	3	3
AGA 2023-2-c	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	3 250	2 000	3 années de service	4	2
AGA 2023-3-a	27/10/2023	Cadres supérieurs	15 000	15 000	2 années de service	2	12
AGA 2023-3-b	27/10/2023	Cadres supérieurs	15 000	15 000	3 années de service	3	6
Total des options			298 500	224 250			1 017

La charge reconnue au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 017 k€.

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des plans.

	AGA 2022-1	AGA 2022-2	AGA 2022-3	AGA 2022-OM	AGA 2022-FB	AGA 2023-1	AGA 2023-2	AGA 2023-3
Cours de l'action à la date d'attribution	11,00	11,00	11,00	8,15	7,96	8,06	8,06	4,62
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Décote d'incessibilité	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur de l'option	11,00	11,00	11,00	8,15	7,96	8,06	8,06	4,62
Charge Reconnue au 31 décembre 2023 (en K€)	175	104	92	243	181	190	14	18

c) Bons de souscriptions d'actions

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA-2018"	L'Assemblée Générale du 28 Mai 2018 a décidé l'émission de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2018). 120.000 BSA-2018 ont été souscrits au prix de 1,51 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de juin 2018. Le prix unitaire d'exercice des BSA 2018 correspond à 110% de la moyenne des 20 jours de bourse qui précèdent la date d'émission des BSA, soit 9,5 € par action. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30 mai 2025.	mai-18	mai-25
"BSA-BEI-A"	Le conseil d'administration du 17 Avril 2020 a confirmé la souscription de l'intégralité des 800 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 8 000 €, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 800 000 BSA BEI-A au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé lors de la levée de fonds du 25 mars 2021. Celui-ci est de 8,34€.	avril-20	avril-35
"BSA-2022"	L'Assemblée Générale du 9 décembre 2022 a décidé l'émission de 40.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2022). 40.000 BSA-2022 ont été souscrits au prix de 1,46 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de janvier 2023. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 11 décembre 2029.	décembre-22	décembre-29
"BSA-BEI-B"	Le conseil d'administration du 15 Décembre 2023 a confirmé la souscription de l'intégralité des 300 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 3 000 €, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 300 000 BSA BEI-B au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé conformément aux dispositions de la résolution n° 25 de l'AGE du 20 juin, 2023. Celui-ci est de 4,46€.	décembre-23	avril-35

NOTE 24 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

Résultat financier net (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Intérêts et charges financières assimilées	(1 875)	(1 275)	(599)
Pertes des placements	-	-	-
Coût de l'endettement financier net	(1 875)	(1 275)	(599)
Pertes de change	(359)	(239)	(120)
Variation de juste valeur des warrants	-	-	-
Autres charges financières	-	(1)	1
Autres charges financières	(359)	(240)	(118)
Gains de change	201	381	(180)
Variation de juste valeur des warrants	2 219	4 696	(2 477)
Autres produits financiers	24	103	(79)
Autres produits financiers	2 444	5 180	(2 736)
Total	211	3 664	(3 454)

Le fort accroissement du résultat financier s'explique par la souscription du contrat de financement avec la BEI qui a un double effet :

- Charge d'intérêts sur Les emprunts pour 1 588 k€ ;
- Variation de la juste valeur positive des warrants de 2 219 k€ décrite en Note 15 contre 4 696 k€ lors de l'exercice 2022 ;
- Les gains de change sont relatifs à la conversion des monnaies €/\$.

NOTE 25 IMPOT SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

Charge d'impôt sur le résultat (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Impôt exigible - France	-	-	-
Impôt exigible - Etranger	(90)	(539)	449
Impôt différé net	14	18	(5)
Total	(76)	(521)	445

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

Charge d'impôt effective (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat avant impôt	(22 905)	(19 692)	(3 213)
Taux d'impôt applicable en France	25,00%	25,00%	
Produit d'impôt théorique	(5 726)	(4 923)	(803)
Effet d'impôt sur :			
Autres produits non imposables (CIR-CII)	(395)	(396)	1
Impact des déficits reportables non activés	5 733	4 916	817
Différences permanentes et retraitements sans impact sur l'impôt	335	898	(563)
Autres différences temporelles	130	25	105
Total	76	521	(445)

Selon la législation en vigueur, la Société dispose des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant de total de 172 747 k€ au 31 décembre 2023.

Le déficit dont disposait la Société au 31 décembre 2022 s'élevait à 149 712 k€.

Le stock d'impôt différé actif non comptabilisé au titre des déficits cumulés générés par le Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 42 465 k€ (36 732 k€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022) en retenant un taux d'imposition futur de 25%. Il correspond à l'effet d'impôt sur les déficits reportables de la Société qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables minorés du montant activé dans les comptes pour 722 k€. Ces impôts différés actifs n'ont pas été activés en application des principes décrits en notes 2.b) et 16.

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur la juste valeur des warrants ni sur les paiements fondés sur des actions, constituant la principale source de différence incluse sous la rubrique « Différences permanentes et retraitements sans impact sur l'impôt ».

NOTE 26 RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

Résultat net par actions	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat net (En milliers d'euros)	(22 982)	(20 213)	(2 769)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	18 381 407	15 778 248	2 603 159
Titres d'autocontrôle	(28 228)	(22 055)	(6 173)
Total actions - droits de votes	18 353 179	15 756 193	2 596 986
Résultat net par actions ordinaires (en euros) - droits de votes	(1,25)	(1,28)	0,03
Nombre d'actions potentielles	1 885 266	1 871 119	14 147

A noter que le résultat net par action indiqué au compte de résultat consolidé (1.25) correspond au résultat net consolidé sur le nombre d'actions composant le capital social de la société au 31 décembre 2023.

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note 11. Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, Options..) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 27 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé. Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

a) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de sa filiale MEDIAN Technologies Inc. pour l'USD à l'EUR et MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY du RMB à l'EUR. Il est donc principalement exposé à la variation des taux de change USD/EUR et RMB/EUR.

Afin d'en limiter l'impact de la variabilité de l'USD, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

Pour le RMB, la société entend dès que possible donner une autonomie complète à sa filiale chinoise afin de limiter au maximum son exposition vis-à-vis de la monnaie chinoise. Sur 2023, tous les nouveaux projets signés avec des sociétés Chinoises, ont été contractualisés directement avec la société Median Medical Technology (Shanghai) co., ltd. Les recrutements continueront afin que l'ensemble des services soient prochainement réalisés par nos équipes chinoises dédiées pour les projets chinois.

b) Risque de taux

Au 31 décembre 2023, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt. Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro. Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

c) Risque de crédit

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation. Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société. Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

d) Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière. La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics. La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les éléments mentionnés en page 74, permettent de justifier l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2023 selon le principe de continuité d'exploitation.

NOTE 28 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

a) Signature du contrat de prêt auprès de la banque Européenne d'investissement (BEI) (Notes 14 et 15)

Le 18 décembre 2019, Median Technologies et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé un contrat de financement d'un montant de 35 m€, soutenu par le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (EFSl) ou « Plan Juncker ».

Ce financement, divisé en trois tranches, doit permettre à Median Technologies de renforcer et d'accélérer le programme d'investissement pour sa plateforme d'imagerie phénonique Eyonis® sur les prochaines années.

- La **tranche A** pour un montant de 15 m€ a été débloquée le 17 avril 2020 ;
- La **tranche B** pour un montant de 10 m€, a été signée le 22 décembre 2023, et les sommes ont été débloquées le 04 janvier 2024 pour un montant de 8,5 m€.
- La **tranche C** pour un montant de 10 m€ est devenue caduque au 31 décembre 2022.

Median Technologies a obtenu le versement de la première tranche le 17 avril 2020. Le contrat avait été conclu pour une durée de 3 ans.

Le 28 décembre 2022, le contrat arrivant à maturité, un avenant a été signé et prévoit principalement :

- L'extension d'un an du contrat pour la partie concernant la libération de la seconde tranche de 10 m€ et ce, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables à redéfinir en début d'année 2023 ;
- L'extension de la période d'un an relative à la période d'investissement sur le projet Eyonis (fin d'année 2024) : Le financement obtenu auprès de la banque européenne d'investissement a été alloué dans le cadre de l'opération de recherche et de développement du projet Eyonis. La totalité du financement accordé devrait représenter au maximum 50% du total des coûts investis par la société dans le cadre de ce projet au 31 décembre 2024. Dans le cas où le financement viendrait à dépasser 50% de ces sommes, la banque pourrait demander le remboursement immédiat des montants excédentaires. La société ne produit pas de guidance mais nous attirons l'attention du lecteur sur ce covenant. Compte tenu des projections actuelles, son atteinte n'est pas assurée d'être respectée au 31 décembre 2024. La Direction de la société compte négocier un waiver si ce covenant n'est pas atteint.
- Qualification de la société Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd comme filiale matérielle et mise en garantie des sommes versées par Median CN à Median SA, en cas de non respect des modalités de remboursement contractuel.

b) Emission d'obligations convertibles à taux fixe et avec un prix de conversion de 6,458euros pour un montant de 10 m€ souscrite par Celestial Successor Fund, LP « CSF » (Note 14)

Il a été décidé en date du 12 juillet 2023, en agissant en vertu de la subdélégation consentie par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 et conformément à la délégation donnée par la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2023, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Date d'émission : 19/07/2023
- Montant Emis : 10 m€ ;
- Prix d'émission et de remboursement : Au pair ;
- Nominal : 100 000 € ;
- Nombre : 100 ;
- Echéance : 7 ans, soit à compter du 19 juillet 2023 jusqu'au 19 juillet 2030 ;
- Taux nominal annuel : 8.5% par an, capitalisable annuellement conformément aux termes et conditions et aux dispositions de l'article 1342-2 du Code civil. L'intérêt couru non encore capitalisé sera rajouté au montant du principal restant dû des Obligations en cas de conversion ou sera réglé en numéraire, en cas de remboursement à la date de maturité finale ou en cas de remboursement anticipé.
- Un prix de conversion des Obligations Convertibles fixé à 6,458 euros. Sur 2024, Les parties ont convenu de modifier le prix de conversion des obligations, et celui-ci est désormais fixé à 5€ par actions.
- L'emprunt CSF est subordonné, à l'emprunt EIB.

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et ce, jusqu' à la fin de celui-ci.

En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetés à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.

Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidé) ;
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023, ce qui avec la signature de la Tranche B du financement BEI a été réalisé.
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes ;
- Un avenant au contrat a été signé avec CSF début 2024 afin de clarifier le covenant relatif au chiffre d'affaires.

Le covenant est précisément le suivant : Assurer une croissance année après année du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023.

NOTE 29 OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

a) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société. Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	797	1 184	(387)
Salaires et traitements à verser N-1 (y compris charges sociales)	(219)	(297)	78
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	211	219	(8)
Paielements fondés sur des actions	873	5 177	(4 304)
Rémunération de l'activité des administrateurs	150	150	-
Total	1 812	6 433	(4 621)

Rémunération de l'activité des administrateurs :

- Le montant maximal fixé par l'Assemblée Générale était de 200 k€ ;
- Le montant définitivement attribué sur l'année 2023 été de 150 k€.

b) Autres opérations avec les principaux dirigeants

Sur l'année 2022, un contrat de consulting a été conclu avec Oran MUDUROGLU, administrateur de la société. Le contrat a été conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2022. Le montant de ce contrat annuel s'élève à 138 k€, avec un bonus de signature d'un montant de 138 k€.

Le Groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants.

NOTE 30 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

Le montant des honoraires du cabinet PwC sur l'exercice 2023 se décompose ainsi :

Honoraires des commissaires aux Comptes (En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Commissariat aux comptes, certification		
- Emetteur	77	74
- Filiales intégrées globalement	-	-
Services autres que la certification des comptes		
- Emetteur	133	75
- Filiales intégrées globalement	51	48
Sous-total	261	197
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
Sous-total	-	-
Total	261	197

NOTE 31 DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022. Aucun dividende n'a été proposé avant l'autorisation de publication des états financiers clos le 31 décembre 2023.

NOTE 32 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 04 janvier 2024, Median Technologies a réceptionné les fonds suite au tirage de la tranche B de l'emprunt EIB pour un montant de 8,5 m€ correspondant à la dernière tranche de financement du prêt.

Le 16 janvier 2024, la société a créé la société Median Eyonis Inc. afin de pouvoir anticiper son développement et préparer le lancement des activités de sa business Unit aux Etats-Unis. Des recrutements doivent être lancés sur le second semestre 2024.

Le 17 janvier 2024, Median Technologies annonce avoir obtenu des résultats très positifs dans le cadre de l'étude de vérification indépendante de son logiciel dispositif médical CADe/CADx eyonis™ LCS (Lung Cancer Screening).

L'étude de vérification indépendante a comparé deux versions du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS, et a mis en avant un nouvel algorithme développé dans la seconde partie de 2023. Ce nouvel algorithme améliore de façon significative la détection et la caractérisation des nodules pulmonaires malins, avec une AUC[3] de 0,93 avec une sensibilité de 92% pour une spécificité de 85% au niveau patient (Index Youden), sur une cohorte de 300 patients. Ces résultats représentent une amélioration majeure par rapport aux performances de l'algorithme de 2022, dont l'AUC était de 0,91 avec une sensibilité de 84% pour une spécificité de 87% au niveau patient (Indexe Youden) ; ils démontrent l'engagement de la Société dans l'innovation continue et l'excellence dans le domaine des technologies médicales.

Le critère d'évaluation primaire des performances du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS utilisé lors de l'étude de vérification indépendante est similaire à celui qui va être utilisé lors de l'étude pivot Standalone, c'est-à-dire la mesure de l'AUC au niveau patient. La valeur à atteindre dans l'étude Standalone d'eyonis™ LCS pour l'obtention du 510(k) et du marquage CE est une AUC supérieure à 0,80 au niveau patient.

Les résultats de l'étude de vérification indépendante conduite avec la nouvelle version du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS confortent significativement Median Technologies pour les prochaines étapes de validation menant aux autorisations réglementaires aux Etats Unis et en Europe. Ils permettent également de maximiser l'impact médico-économique que le logiciel dispositif médical eyonis™ LCS pourra avoir dans le diagnostic précoce du cancer du poumon et dans la mise en place de programmes de dépistage, et renforcent la Société pour les futures négociations avec les organismes payeurs aux Etats Unis et en Europe.

Le 11 avril 2024, le conseil d'administration de Median Technologies a approuvé la signature d'un accord de clarification avec la société CSF, concernant l'emprunt obligataire convertible en action signé en 2023. L'accord mentionne également que les parties ont convenu de modifier le prix de conversion des obligations convertibles pour un montant de 5,00 € par actions.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Valbonne, le 24 avril 2024

LE PRESIDENT

MEDIAN TECHNOLOGIES

Oran MUDUROGLU

6. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDIAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le préambule de la partie E « Notes relatives aux comptes annuels » de l'annexe des comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

MEDIAN TECHNOLOGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 4

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 24 avril 2024

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Cizeron

COMPTES ANNUELS

31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

A.	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE.....	- 3 -
B.	BILAN ACTIF – 31 DECEMBRE 2023	- 6 -
C.	BILAN PASSIF – 31 DECEMBRE 2023	- 7 -
D.	COMPTE DE RESULTAT – 31 DECEMBRE 2023.....	- 8 -
E.	NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS.....	- 11 -
NOTE 1	Principes, Règles et Méthodes comptables	- 13 -
NOTE 2	Immobilisations incorporelles	- 17 -
NOTE 3	Immobilisations corporelles.....	- 17 -
NOTE 4	Immobilisations financières	- 18 -
NOTE 5	Créances clients et autres créances	- 19 -
NOTE 6	Trésorerie	- 20 -
NOTE 7	Divers actifs	- 20 -
NOTE 8	Capitaux propres	- 21 -
NOTE 9	Provisions	- 24 -
NOTE 10	Dettes financières	- 26 -
NOTE 11	Autres dettes.....	- 27 -
NOTE 12	Passifs Divers.....	- 28 -
NOTE 13	Chiffre d'affaires.....	- 29 -
NOTE 14	Autres produits, reprises de provisions et transferts de charges	- 29 -
NOTE 15	Dépenses de Recherche & Développement.....	- 29 -
NOTE 16	Autres achats et charges externes	- 30 -
NOTE 17	Impôts, taxes et versements assimilés.....	- 30 -
NOTE 18	Charges de Personnel.....	- 31 -
NOTE 19	Dotations aux provisions.....	- 31 -
NOTE 20	Autres charges.....	- 31 -
NOTE 21	Résultat financier	- 31 -
NOTE 22	Résultat exceptionnel.....	- 31 -
NOTE 23	Impôt sur les bénéfices	- 32 -
NOTE 24	Résultat net	- 32 -
NOTE 25	Effectif moyen	- 32 -
NOTE 26	Comptes Consolidés	- 32 -
NOTE 27	Organes d'administration et de direction	- 32 -
NOTE 28	Engagements hors bilan et autres passifs eventuels	- 33 -
F.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	- 35 -

A. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

a) Activité iCRO

En 2023, l'activité iCRO de Median Technologies, qui délivre des services à l'industrie biopharmaceutique mondiale pour l'analyse et la gestion des images dans les essais cliniques en oncologie a poursuivi sa croissance. Le chiffre d'affaires de la société est généré entièrement par l'activité commerciale de la division iCRO.

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires de la société Median Technologies est de 15,6 m€, en hausse de 4 % par rapport au chiffre d'affaires de 2022.

Le carnet de commandes du groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 66,9 m€, plus haut historique de Median, tiré par une prise de commandes record au quatrième trimestre 2023.

b) Activité eyonis®

Le dispositif médical CADe/CADx eyonis™ LCS a montré d'excellentes performances lors de l'étude de vérification indépendante, une étape majeure dans le processus réglementaire pour l'obtention du 510(k) et du marquage CE nécessaires à la mise sur les marchés américain et européen. La vérification indépendante a pour objectif de valider les performances du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS sur une nouvelle cohorte de patients, une étape indispensable pour tout logiciel dispositif médical avant la conduite des études pivots.

Un nouvel algorithme propriétaire, développé au second semestre 2023, a montré des résultats nettement améliorés par rapport à son prédécesseur, testé au cours du second semestre 2022 et du premier semestre 2023. Le logiciel dispositif médical eyonis™ LCS intégrant ce nouvel algorithme a atteint une AUC (Area Under the Curve) de 0,93, une valeur significativement supérieure au critère d'évaluation primaire d'une AUC de 0,80 requise dans l'étude pivot Standalone pour l'autorisation réglementaire.

Cette nouvelle version à fort potentiel médico-économique sera utilisée dans les deux études pivots, avec l'objectif d'obtenir le 510(k) et la mise sur le marché américain au premier trimestre 2025 et le marquage CE pour le marché européen mi 2025, en conformité avec la régulation européenne.

c) Augmentation de capital de 11,6 m€ auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers

L'offre globale s'est élevée à un montant total d'environ 11,6 m€, prime d'émission incluse dont 96,4 % souscrits par les investisseurs institutionnels et 3,6 % par les particuliers via la plateforme PrimaryBid.

Elle a été réalisée par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 2.469.159 actions nouvelles ordinaires de la Société (les « actions nouvelles ») :

- dans le cadre d'une augmentation de capital, réalisée par placement privé, d'un montant (prime d'émission incluse) d'environ 11,2 m€ par l'émission de 2.380.668 actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs institutionnels (conformément aux dispositions des articles L.225-136 du code de commerce

et L.411-2, 1° du Code monétaire et financier et à la 19ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 20 juin 2023) (le « Placement Privé ») ;

- et d'une augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) d'environ 0,4 m€ par l'émission de 88.491 actions ordinaires nouvelles avec suppression du préférentiel de souscription et par voie d'offre au public, au profit d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid (conformément à la 18ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 20 juin 2023) (l' « Offre PrimaryBid »).

Le prix de souscription par action nouvelle dans le cadre de l'offre globale a été fixé à 4,70€, correspondant à une décote de 6,93 % sur le cours de clôture au 12 juillet 2023.

Les actions nouvelles sont de même catégorie et fongibles avec les actions ordinaires existantes, bénéficient de tous les droits attachés aux actions existantes et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.

d) Une émission d'obligations convertibles à taux fixe et avec un prix de conversion de 6,458 euros pour un montant de 10 m€ souscrite par Celestial Successor Fund, LP « CSF »

La Société a également conclu un Securities Purchase Agreement avec CSF, avec émission d'obligations convertibles pour un montant total de 10 m€.

Les Obligations Convertibles, d'une maturité de 7 ans, porteront intérêt au taux fixe de 8,5% (intérêts capitalisés « paid-in-kind »). Le prix de conversion des Obligations Convertibles a été fixé à 6,458 euros.

e) Emprunt auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI)

La Société a souscrit le 18 décembre 2019 un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'une durée de 3 ans, d'un montant de 35 m€ en trois tranches.

Un premier avenant a été signé en fin d'année 2022 prorogeant la possibilité de tirage de la Tranche B, jusqu'en fin d'année 2023. La tranche C, n'est-elle plus déblocable.

- La **tranche A** pour un montant de 15 m€ a été versée le 17 avril 2020 ;
- La **tranche B**, dont le montant pouvait aller jusqu'à 10m€, a été reçue le 4 janvier 2024. Les éléments contractuels relatifs au déblocage de cette tranche ont été signés par les parties prenantes le 19 décembre 2023.
- La **tranche C** pour un montant de 10 m€ est devenue caduque au 31 décembre 2022.

f) Nomination d'un nouvel administrateur

Le 10 octobre 2023, Ben McDonald rejoint le conseil d'administration de Median Technologies, présidé par Oran Muduroglu. Cette nomination a été approuvée lors de l'assemblée générale ordinaire. Ben McDonald est co-fondateur, associé et directeur des investissements chez Aegis Group Partners, une société d'investissement dans les technologies de pointe. Il supervise les investissements d'Aegis Group Partners dans un ensemble de secteurs industriels notamment les secteurs de l'intelligence artificielle, du logiciel, de la biotechnologie, de l'informatique quantique, des biomatériaux et de la CleanTech.

g) Trésorerie

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et équivalents de trésorerie étaient de 16 m€, par rapport à 17,7 m€ au 31 décembre 2022.

Les financements suivants, ont impacté la trésorerie de la Société au cours de l'année :

- Le 13 juillet 2023, Augmentation de capital de 11,6 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers (via la plateforme PrimaryBid) au prix de souscription de 4,70 euros par action ;
- Le 19 juillet 2023, émission d'un emprunt obligataire convertible en actions pour un montant de 10 m€.

B. BILAN ACTIF – 31 DECEMBRE 2023

BILAN ACTIF	Notes	31/12/2023			31/12/2022
		Montant brut	Amort. ou prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé		-	-	-	-
Frais d'établissement		-	-	-	-
Frais de développement		1 652 220	261 246	1 390 974	152 740
Concessions, brevets et droits similaires	2	1 226 288	1 214 109	12 179	34 993
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	2	341 783	-	341 783	775 401
Avances et acomptes		-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles		3 220 291	1 475 355	1 744 936	963 134
Terrains		-	-	-	-
Constructions	3	169 461	102 797	66 664	34 123
Inst. techniques, matériel, outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3	2 013 170	1 649 363	363 808	660 633
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles		2 182 632	1 752 159	430 472	694 757
Participations évaluées par équivalence		-	-	-	-
Autres participations	4	91 757	8 340	83 417	83 417
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés	4	122 444	-	122 444	180 459
Prêts	4	279 658	-	279 658	233 010
Autres immobilisations financières	4	196 517	-	196 517	269 617
Total Immobilisations financières		690 377	8 340	682 037	766 503
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		6 093 300	3 235 855	2 857 445	2 424 394
Matières premières, approvisionnements		-	-	-	-
En-cours de production de biens		-	-	-	-
En-cours de production de services		102 374	-	102 374	-
Produits intermédiaires et finis		-	-	-	-
Marchandises		-	-	-	-
Total Stocks et en-cours		102 374	-	102 374	-
Avances et acomptes versés sur commandes		20 000	-	20 000	94 376
Créances clients et comptes rattachés	5	4 618 056	197 979	4 420 077	2 500 702
Autres créances	5	7 669 530	4 772 124	2 897 406	2 281 196
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	61 775
Total Créances		12 287 586	4 970 103	7 317 483	4 843 673
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités	6	15 999 283	-	15 999 283	17 746 920
Total Divers		15 999 283	-	15 999 283	17 746 920
Charges constatées d'avance	7	1 145 545	-	1 145 545	1 085 165
Total comptes de régularisation		1 145 545	-	1 145 545	1 085 165
TOTAL ACTIF CIRCULANT		29 554 788	4 970 103	24 584 685	23 770 133
Frais d'émission d'emprunts à étaler	7	483 451	-	483 451	110 613
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		22 327	-	22 327	64 340
TOTAL GENERAL		36 153 865	8 205 957	27 947 908	26 369 480

C. BILAN PASSIF – 31 DECEMBRE 2023

BILAN PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital Social ou individuel (dont versé : 920 230)		920 230	790 072
Primes d'émission, de fusion d'apport		97 595 336	86 770 426
Réserve légale		-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		(92 135 996)	(73 955 400)
Résultat de la période {Bénéfice ou (Perte)}	23	(20 980 088)	(18 180 596)
Situation nette avant répartition		(14 600 519)	(4 575 498)
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8	(14 600 519)	(4 575 498)
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques		26 428	64 340
Provisions pour charges		1 022 267	800 642
TOTAL PROVISIONS	9	1 048 695	864 982
Emprunts obligataires convertibles		10 000 000	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10	19 009 089	17 570 788
Emprunts et dettes financières divers	10	6	6
Total Dettes financières		29 009 095	17 570 794
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11	5 009 801	5 230 430
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	2 837 073	2 807 010
Dettes fiscales et sociales	11	4 463 273	4 064 640
Total Dettes d'exploitation		7 300 346	6 871 650
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	-	4 090
Autres dettes	11	170 026	375 528
Total Dettes diverses		170 026	379 618
Produits constatés d'avance	12	606	628
Total Comptes de régularisation		606	628
TOTAL DETTES		41 489 874	30 053 119
Ecart de conversion passif	12	9 858	26 876
TOTAL GENERAL		27 947 908	26 369 480

D. COMPTE DE RESULTAT – 31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue de biens		-	-
Production vendue de services		15 665 037	14 952 634
Chiffres d'affaires nets	13	15 665 037	14 952 634
	<i>France</i>	<i>400 870</i>	<i>591 622</i>
	<i>Export</i>	<i>15 264 167</i>	<i>14 361 012</i>
Production stockée		102 374	-
Production immobilisée	2	1 035 314	958 689
Subventions d'exploitation	14	8 167	25 343
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	14	682 714	384 255
Autres produits	14	231 551	531 992
Produits d'exploitation		17 725 157	16 852 912
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock (marchandises)		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		-	-
Autres achats et charges externes	15	18 332 122	17 108 866
Impôts, taxes et versements assimilés	17	454 272	369 588
Salaires et traitements	18	12 797 389	11 131 923
Charges sociales	18	5 623 134	5 249 063
Dotations d'exploitation			
- Sur immobilisations : dotation aux amortissements		597 491	448 224
- Sur immobilisations : dotation aux dépréciations		-	-
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		-	9 657
- Dotations aux provisions	19	379 339	174 420
Autres charges	20	1 434 689	1 094 325
Charges d'exploitation		39 618 438	35 586 066
RESULTAT D'EXPLOITATION		(21 893 281)	(18 733 154)
Opérations en commun			
- Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-
- Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Produits financiers de participations		-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		979 296	-
Autres intérêts et produits assimilés		238 287	148 667
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		65 272	77 424
Différences positives de change		70 849	400 581
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des Produits financiers		1 353 704	626 672
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		215 543	229 284
Intérêts et charges assimilées		1 433 470	994 227
Différences négatives de change		184 094	197 907
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des Charges financières		1 833 107	1 421 418
Résultat financier	21	(479 403)	(794 746)

COMPTE DE RESULTAT

Notes **31/12/2023** **31/12/2022**
(12 mois) (12 mois)

Résultat courant avant impôts (22 372 683) (19 527 900)

Produits exceptionnels sur opérations de gestion 52 131 54 396
Produits exceptionnels sur opérations en capital 13 400 -
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges - 1 206

Total des Produits exceptionnels 65 531 55 602

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - 65 918
Charges exceptionnelles sur opérations en capital 252 906 225 612
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions - -

Total des Charges exceptionnelles 252 906 291 530

Résultat exceptionnel 22 (187 375) (235 928)

Participation des salariés aux résultats - -

Impôt sur les bénéfices 23 (1 579 970) (1 583 232)

RESULTAT NET 24 (20 980 088) (18 180 596)

Chiffre d'affaires essais cliniques 13 927 443 13 055 125

Chiffre d'affaires intercompagnies 1 737 595 1 897 509

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 DECEMBRE 2023

E. NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 27 947 908 €. Le compte de résultat de la période dégage une perte de 20 980 088 €. La période a une durée de 12 mois du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Continuité d'exploitation :

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2023 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au regard des données et hypothèses ci-dessous et des mesures mises en œuvre par la direction. La Société se concentre sur la vente de services aux laboratoires pharmaceutiques et sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire de la Société au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle eu égard au stade de développement de son activité commerciale et de ses produits innovants. La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- Levées de fonds successives en capital ;
- Marges générées par l'activité de vente de services ;
- Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Exercice d'une tranche de financement dans le cadre de l'accord de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement ;
- L'émission d'un emprunt obligataire convertible en action.

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution des contrats de financement, et ce, jusqu' à la fin de ceux-ci. En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé (i) que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetés à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé ou (ii) que l'emprunt BEI puisse faire l'objet d'un remboursement anticipé.

Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidée) ;
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023. Le covenant a été atteint.
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023. Un « accord de clarification » a été signé avec CSF le 11 avril 2024 afin de préciser la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires iCRO. Cette clarification a été également confirmée par la BEI.

Ces covenants sont respectés à fin décembre 2023.

La Société estime pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à décembre 2024 sur la base des éléments suivants :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2023 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 16 m€ ;
- Le versement des fonds suite au tirage de la tranche B de l'emprunt conclu auprès de la BEI pour un montant de 8,5 m€ en janvier 2024 ;
- Les marges générées par l'activité de vente de services ;
- Le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société sur l'exercice 2024.

La Société a engagé plusieurs démarches concomitantes afin de pourvoir au financement de son activité sur la période considérée et au-delà, la prospection systématique et dialogue entretenu, accompagnée par plusieurs banques d'investissement, d'investisseurs nouveaux, européens et nord-américains, en vue de réaliser une augmentation de capital.

Depuis son origine, la Société a démontré sa capacité à mettre en œuvre efficacement ses différentes options de financement lorsqu'elles s'avéraient nécessaires. Toutefois, en l'absence d'obtention des financements nécessaires, le Groupe envisagera des solutions de réduction de ses coûts en reportant certains de ses projets de développement de ses dispositifs médicaux.

Il est également à noter que le remboursement de la tranche A de l'emprunt BEI doit intervenir en avril 2025 pour un montant de 20,1 m€.

NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 Décembre 2023 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, et du plan comptable général (règlements ANC n° 2014-03 et n°2018-07 relatifs au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

a) Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Sur décision de gestion, les frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

Mode et durée d'amortissement des immobilisations incorporelles :

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Frais de développement	Linéaire	3 ans

Frais de développement

La majorité des frais de recherche et développement concerne des travaux pour l'activité iBiopsy devenue Eyonis en 2023, qui est actuellement en phase de recherche fondamentale et de recherche appliquée. Les frais y étant liés, ne sont donc pas capitalisés à ce jour.

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société a procédé pour la première fois en 2022 à la comptabilisation en immobilisation des coûts de développements de deux logiciels produits en interne. Ceux-ci se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique. Depuis l'année 2022, ces deux nouveaux outils en phase de développement répondent à l'ensemble des critères tels que présentés ci-dessous. La société se trouve désormais en capacité d'évaluer de manière fiable les dépenses de développements de celles issues de la recherche.

La réglementation comptable considère la comptabilisation des coûts de développement à l'actif comme étant la méthode préférentielle dans la mesure où les six conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle,
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle,
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- Avantages économiques futurs probables (existence d'un marché),

- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Au 31 décembre 2023, les frais de développement répondant aux critères comptables détaillés ci-dessus ont été immobilisés pour un montant total de 1 994 003 €.

Sur ce total 1 652 220 € correspondent à des frais de développement capitalisé et achevés au cours de l'exercice. Ils ont fait l'objet d'un amortissement total de 261 246 € sur l'exercice.

Les 341 783 € restant correspondent à des développements non achevés à la clôture de l'exercice et restent comptabilisés en "Immobilisations incorporelles en cours".

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société a procédé à la comptabilisation en immobilisation les coûts de développements de 2 logiciels produits en interne. Les frais de développement capitalisés sont amortis sur une durée de 3 ans à partir du moment où l'immobilisation sous-jacente est mise en service.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Mode et durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

c) Immobilisations Financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport. Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité (ou la valeur de cession si celle-ci est supérieure). La valeur d'utilité est estimée sur base de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable. Le risque de dépréciation tient compte des avances et acomptes perçus.

e) Disponibilités

La rubrique "Disponibilités" comprend l'ensemble des liquidités de la société, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif.

f) Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

g) Conversion des dettes et créances en devises étrangères

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- Conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France) ;
- Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- Constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

h) Engagements de retraite

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé et comptabilisé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC. Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

i) Comptabilisation des frais d'émissions d'emprunt

Median Technologies a opté pour la comptabilisation à l'actif des frais d'émissions d'emprunt (PCG Art 833 -2/1, 832 -2/1). Les frais d'émissions seront étalés sur la durée de l'emprunt. Il s'agit des frais bancaires ainsi que des honoraires des prestataires extérieurs.

j) Reconnaissance des revenus

L'activité iCRO consiste en la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés.

Le chiffre d'affaires résulte des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « iCRO », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés. Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services, la société pouvant prétendre au remboursement des frais engagés, augmentés d'une marge raisonnable, à la date d'une éventuelle rupture du contrat par le client.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS	31/12/2022	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2023
Frais de recherche développement	183 288	1 468 932	-	-	1 652 220
Logiciels R&D	772 621	-	-	-	772 621
Logiciels hors R&D	340 465	-	-	-	340 465
Licences	99 402	-	-	-	99 402
Logiciels Big Data	13 800	-	-	-	13 800
Immobilisations incorporelles en cours	775 401	341 783	775 401	-	341 783
Avances sur Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total	2 184 977	1 810 715	775 401	-	3 220 291

AMORTISSEMENTS	31/12/2022	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2023
Frais de recherche développement	(30 548)	(230 698)	-	-	(261 246)
Logiciels R&D	(772 621)	-	-	-	(772 621)
Logiciels hors R&D	(313 467)	(14 818)	-	-	(328 285)
Licences	(91 406)	(7 996)	-	-	(99 402)
Logiciels Big Data	(13 800)	-	-	-	(13 800)
Total	(1 221 843)	(253 512)	-	-	(1 475 355)

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 1 744 936 € au 31 décembre 2023.

Sur la période la société a immobilisé les coûts de développements de deux logiciels produits en interne. Ces logiciels répondent aux critères édictés par la norme IAS38, et étaient sur la période close au 31 décembre 2023 en phase de développement. Ces logiciels seront utilisés dans le cadre de l'activité iCRO.

Les projets initiés et comptabilisés à la clôture de l'exercice précédent en Immobilisations incorporelles en cours ont été achevés au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 1 468 932 € et comptabilisé en frais de recherche et de développement. Au 31 décembre 2022, le montant s'élevait à 183 288 €.

Ces logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations	31/12/2022	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2023
Agencement sur sol d'autrui	127 101	42 360	-	-	169 461
Installations générales, agencement	50 673	-	-	-	50 673
Matériel de transport	13 800	-	-	-	13 800
Matériel informatique R&D	527 320	-	-	80 317	447 003
Matériel informatique hors R&D	1 410 400	55 567	-	43 410	1 422 556
Mobilier	76 689	2 450	-	-	79 139
Total	2 205 982	100 377	-	123 727	2 182 632

Amortissements	31/12/2022	Dotations	Virements Poste à Poste	Diminution	31/12/2023
Agencement sur sol d'autrui	(92 978)	(9 819)	-	-	(102 797)
Installations générales, agencement	(37 385)	(3 024)	-	-	(40 409)
Matériel de transport	(13 800)	-	-	-	(13 800)
Matériel informatique R&D	(263 120)	(92 621)	-	34 503	(321 238)
Matériel informatique hors R&D	(1 047 633)	(187 913)	-	22 176	(1 213 370)
Mobilier	(56 309)	(4 236)	-	-	(60 546)
Total	(1 511 226)	(297 613)	-	56 679	(1 752 159)

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 430 472 € au 31 décembre 2023.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a) Immobilisations et provisions

Immobilisations	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Titres de Participation	91 757	91 757	-
Autres titres Immobilisés	122 444	180 459	(58 015)
Prêts	279 658	233 010	46 648
Autres immobilisations	196 517	270 548	(74 031)
Total	690 377	775 775	(85 398)

Provisions	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Titres de Participation	(8 340)	(8 340)	-
Autres titres Immobilisés	-	(931)	931
Total	(8 340)	(9 272)	931

- Autres titres Immobilisés : 28 228 actions propres pour un coût d'achat de 122 444 € (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 Décembre 2023 pour 126 743 €. Une reprise pour provision pour un montant de 931 € et a été constatée dans les comptes au 31 Décembre 2023.
- Prêts : montant relatif à la participation de l'employeur à l'effort de construction.
- Autres immobilisations financières : Les dépôts et cautionnements pour un montant de 73 478 € dont 62 818 € relatifs au bail des locaux. Les espèces mobilisées et indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité s'élèvent à 123 038 €.

b) Titres de filiales et participation

Sociétés (filiales +50%)	Devise	% Capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus	Résultat net au 31/12/2023 en Euros	Chiffre d'affaires HT au 31/12/2023 en Euros	Capital social au 31/12/2023 en devises	Réserves et report à nouveau au 31/12/2023 en devises	Résultat net au 31/12/2023 en devises	Chiffre d'affaires HT au 31/12/2023 en devises	Dividendes encaissés au cours de la période
MEDIAN Technologies Inc.	Dollars US	100%	8 340 EUR	-339 423 EUR	3 482 965 EUR	10 000 USD	-4 944 392 USD	-367 117 USD	3 767 146 USD	-
Median Medical Technology (Shanghai) Co.,Ltd.	Yuan	100%	83 417 EUR	-517 589 EUR	8 399 117 EUR	1 497 230 CNY	14 031 934 CNY	-3 964 251 CNY	64 329 398 CNY	-

c) Transactions avec les filiales

Les comptes courants et les titres de participation de la filiale Median Technologies Inc. font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%. Aucune provision n'a été constatée sur les titres de Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd au 31 Décembre 2023.

	Montants relatifs aux transactions avec les filiales
Participations financières	91 757
Provision sur titres de participation	(8 340)
Autres créances : Compte courant € - Median Technologies Inc.	3 992 370
Autres créances : Compte courant \$ - Median Technologies Inc.	779 754
Provision sur Compte courant	(4 772 124)
Dettes fournisseurs	103 554
Créances fournisseurs	(508 383)
Créances clients	1 737 595

NOTE 5 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

a) Classement par échéances

Etat des créances	31/12/2023	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	4 618 056	4 618 056	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-
Organismes Etat	2 322 017	2 322 017	-
Groupes et Associés	4 772 124	-	4 772 124
Débiteurs divers	575 389	575 389	-
Total Brut	12 287 586	7 515 462	4 772 124
Créances clients et comptes rattachés	(197 979)		
Groupes et Associés (Provision)	(4 772 124)		
Total	7 317 483		

b) Les créances de l'Etat

Elles s'élèvent à 2 322 017 € et comprennent notamment :

- Une créance relative au crédit d'impôt recherche (CIR) pour l'année 2023 d'un montant de 1 579 970 €. Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire. A ce titre, le remboursement du CIR et du CII relatifs à l'exercice 2022 ont été obtenus en septembre 2023.
- Une demande de remboursement de TVA de 450 360 € et 167 853 € de créances TVA.

c) Les produits à recevoir

Produits à recevoir	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients, facture à établir	167 939	131 328	36 611
Organismes sociaux	-	-	-
Rabais, remises et ristournes à obtenir	0	4 860	(4 860)
Intérêts courus	5 634	6 385	(751)
Autres	18 917	31 584	(12 667)
Total	192 490	174 157	18 333

NOTE 6 TRESORERIE

Elle concerne six comptes courants bancaires pour un montant de 15 999 286 €. Les comptes bancaires en devise sont évalués selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

Disponibilités	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Intérêts courus à recevoir	5 634	6 385	(751)
Disponibilités	15 993 649	17 740 535	(1 746 886)
Total	15 999 283	17 746 920	(1 747 637)

NOTE 7 DIVERS ACTIFS

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 145 545 € au 31 décembre 2023 et concernent des charges d'exploitation (locations des bureaux, locations de serveurs, logiciels divers, etc.). Le montant au 31 décembre 2022 s'élevait à 1 085 165 €.

Actifs divers	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Charges constatées d'avance	1 145 545	1 085 165	60 380
Frais d'émission d'emprunts à étaler	483 451	110 613	372 838
Total	1 628 996	1 195 778	433 218

Le montant des frais d'émission d'emprunt à étaler s'élève à 483 451 €. Ce montant est lié à :

- l'accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le montant de ses frais restant à étaler s'élève au 31 Décembre 2023 à 90 969 €. L'étalement de ces frais doit se faire sur la durée totale de l'emprunt, en fonction des décaissements effectués (25 m€ au 31 Décembre 2023 sur les 35 m€ prévus au contrat). Montant initial des frais : 229 298 €.
- L'émission d'obligations convertibles à taux fixe pour un montant total de 10 m€ souscrite par Celestial Successor Fund, LP « CSF ». Le montant des frais restant à étaler au 31 décembre 2023 s'élève à 392 481€. L'étalement de ces frais doit se faire sur la durée totale de l'emprunt soit 7 ans. Le montant total des frais à étaler est de 419 204 €.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES

a) Tableau de variation des capitaux propres

Le capital de la Société est composé de 18 404 608 actions réparties entre :

- 18 381 407 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale,
- 23.200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et,
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Capital	790 072	130 158	-	920 230
Primes d'émission, réserves	86 442 830	11 514 939	693 029	97 264 740
BSA 2009	15 996	-	-	15 996
BSA 2013	64 000	-	-	64 000
BSA 2018	181 200	-	-	181 200
BSA 2020	8 000	-	-	8 000
BSA 2022	58 400	-	-	58 400
BSA 2023	-	3 000	-	3 000
Report à nouveau	(73 955 400)	(18 180 596)	-	(92 135 996)
Resultat	(18 180 596)	(20 980 088)	(18 180 596)	(20 980 088)
Total	(4 575 498)	(27 512 587)	(17 487 567)	(14 600 519)

b) Les mouvements de l'exercice

Capitaux propres	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
Position au 31 décembre 2022	790 072	86 442 830	87 232 902	15 801 449
Augmentation de Capital	123 458	11 481 589	11 605 047	2 469 159
Exercice d'actions gratuites	5 550	(5 550)	-	111 000
Exercice de Stock-Options	1 150	33 350	34 500	23 000
Frais émission sur Augmentation de Capital	-	(687 479)	(687 479)	-
Position au 31 Décembre 2023	920 230	97 264 740	98 184 970	18 404 608

c) Instruments financiers

Nouveau plan 2023 : Actions gratuites 2023 (AGA 2023) : 97 500

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2022, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques d'actions gratuites (ci-après les « AGA 2023 »). Les Conseil d'Administration du 2 mars 2023 et du 27 octobre 2023 ont décidé l'attribution de 201.000 AGA 2023, réparties en 3 plans, dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées comme suit :

AGA	Historique	Date Attribution	Date Acquisition	Durée de conservation
	Le Conseil d'Administration du 02/03/2023 a décidé l'attribution de 54.500 actions gratuites « AGA 2023-1 » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
" AGA 2023-1"	1/4 des AGA 2023-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 1 an;	mars-23	mars-24	1 an
	1/4 des AGA 2023-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans;	mars-23	mars-25	n/a
	1/4 des AGA 2023-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans;	mars-23	mars-26	n/a
	1/4 des AGA 2023-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 4 ans.	mars-23	mars-27	n/a
	Le Conseil d'Administration du 02/03/2023 a décidé l'attribution de 13.000 actions gratuites « AGA 2023-2 » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
" AGA 2023-2"	1/2 des AGA 2023-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans;	mars-23	mars-25	1 an
	1/4 des AGA 2023-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans;	mars-23	mars-26	n/a
	1/4 des AGA 2023-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 4 ans.	mars-23	mars-27	n/a
	Le Conseil d'Administration du 27/10/2023 a décidé l'attribution de 30.000 actions gratuites « AGA 2023-3 » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
" AGA 2023-3"	1/2 des AGA 2023-3 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 1 ans;	octobre-23	octobre-24	1 an
	1/2 des AGA 2023-3 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans.	octobre-23	octobre-25	n/a

Les actions gratuites seront servies pas émissions d'actions nouvelles.

d) Historique des plans d'options de souscriptions d'actions

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2022	Nombre de titres attribués au 31 Décembre 2023	Nombre de titres annulés / non souscrits au 31 Décembre 2023	Nombre de titres exercés au 31 Décembre 2023	Nombre de titres valides et non exercés au 31 Décembre 2023	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
26/06/2019	500 000	27/06/2019	94 516	26/06/2026	84 516	-	-	-	84 516	84 516	1,50	4 226
		27/06/2019	257 500	26/06/2026	102 750	-	8 750	23 000	71 000	71 000	1,50	3 550
		27/06/2019	33 000	26/06/2026	13 000	-	-	-	13 000	13 000	1,50	650
		16/01/2020	60 000	15/01/2027	60 000	-	-	-	60 000	60 000	1,50	3 000
		16/01/2020	30 000	15/01/2027	30 000	-	-	-	30 000	30 000	1,50	1 500
19/06/2020	500 000	09/07/2020	50 000	08/07/2027	12 500	-	12 500	-	-	-	2,65	-
14/06/2022	10 000	20/07/2022	10 000	20/07/2029	10 000	-	-	-	10 000	10 000	12,43	500
Stock Options	1 010 000		535 016		312 766	-	21 250	23 000	268 516	268 516		13 426
01/06/2021	ND	21/10/2021	260 000		195 000	ND	18 750	58 750	117 500	117 500	-	5 875
01/06/2021	ND	21/10/2021	542 000		174 353	-	174 353	-	-	-	-	-
01/06/2021	ND	21/10/2021	30 000		30 000	-	-	15 000	15 000	15 000	-	750
14/06/2022	ND	20/07/2022	39 000		37 000	-	-	9 250	27 750	27 750	-	1 388
14/06/2022	ND	20/07/2022	54 000		54 000	-	30 000	-	24 000	24 000	-	1 200
14/06/2022	ND	20/07/2022	20 000		20 000	-	-	-	20 000	20 000	-	1 000
14/06/2022	ND	18/10/2022	60 000		60 000	-	-	-	60 000	60 000	-	3 000
14/06/2022	ND	24/10/2022	28 000		28 000	-	-	28 000	-	-	-	-
14/06/2022	ND	02/03/2023	54 500		-	54 500	-	-	54 500	54 500	-	2 725
14/06/2022	ND	02/03/2023	13 000		-	13 000	5 000	-	8 000	8 000	-	400
20/06/2023	30 000	27/10/2023	30 000		-	30 000	-	-	30 000	30 000	-	1 500
Actions Gratuites	-		1 130 500		598 353	97 500	228 103	111 000	356 750	356 750		17 838
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	-	-	120 000	120 000	9,50	6 000
26/06/2019	800 000	17/04/2020	800 000	17/04/2035	800 000	-	-	-	800 000	800 000	8,34	40 000
09/12/2022	40 000	12/12/2022	40 000	12/12/2029	-	40 000	-	-	40 000	40 000	9,15	2 000
20/06/2023	300 000	15/12/2023	300 000	17/04/2035	-	300 000	-	-	300 000	300 000	4,47	15 000
BSA	1 270 000		1 260 000		920 000	340 000	-	-	1 260 000	1 260 000		63 000
Total	2 280 000		2 925 516		1 831 119	437 500	249 353	134 000	1 885 266	1 885 266		94 263

ND : Non déterminé

e) Historique des BSA

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA-2018"	L'Assemblée Générale du 28 Mai 2018 a décidé l'émission de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2018). 120.000 BSA-2018 ont été souscrits au prix de 1,51 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de juin 2018. Le prix unitaire d'exercice des BSA 2018 correspond à 110% de la moyenne des 20 jours de bourse qui précèdent la date d'émission des BSA, soit 9,5 € par action. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30 mai 2025.	mai-18	mai-25
"BSA-BEI-A"	Le conseil d'administration du 17 Avril 2020 a confirmé la souscription de l'intégralité des 800 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 8 000 €, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 800 000 BSA BEI-A au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé lors de la levée de fonds du 25 mars 2021. Celui-ci est de 8,34€.	avril-20	avril-35
"BSA-2022"	L'Assemblée Générale du 9 décembre 2022 a décidé l'émission de 40.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2022). 40.000 BSA-2022 ont été souscrits au prix de 1,46 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de janvier 2023. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 11 décembre 2029.	décembre-22	décembre-29
"BSA-BEI-B"	Le conseil d'administration du 15 décembre 2023 a confirmé la souscription de l'intégralité des 300 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 3 000 €, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 300 000 BSA BEI-A au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions s'élève à 4,47€.	décembre-23	avril-35

BSA-BEI-A

À la suite de la levée de la première tranche de l'emprunt BEI (cf note 14), le Groupe a conclu, le 17 avril 2020 avec la BEI, l'émission de Warrants A dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 800 000 BSA-EIB-A ;
- Ces warrants sont exerçables pendant 15 ans à compter de la date d'émission (i.e. de la date de décaissement des tranches A et B auxquelles ils sont adossés) ;
- Le prix de souscription est de 0,01€ par warrant ;
- Chaque warrant donne droit à la souscription d'une action ordinaire (ajustement possible de ce ratio).

À la suite de la levée de fonds intervenue en mars 2021, le prix d'exercice des warrants a pu être déterminé. Celui-ci s'élève donc à 8,34 € pour les 800 000 warrants A.

Modification du taux de conversion : Le contrat signé avec EIB en 2019, prévoyait une clause d'anti-dilution sur les Warrants émis suite au déblocage des différentes tranches.

Le taux de conversion initial d'un warrant pour une action ordinaire a fait l'objet d'une modification sur l'exercice 2023 afin de tenir compte des émissions dilutives principalement compte tenu de l'augmentation de capital intervenue en 2023, et s'établit désormais à la clôture à 1,276 (soit un warrant pour 1,276 action ordinaire).

BSA-BEI-B

Les warrants B présentent les caractéristiques suivantes :

- 300 000 BSA-BEI-B ;
- Ces warrants sont exerçables tous comme les warrants tranche A, jusqu'au 17 avril 2035 ;
- Le prix de souscription est de 0,01€ par warrant ;
- Chaque warrant donne droit à la souscription d'une action ordinaire (ajustement possible de ce ratio).
- Le prix d'exercice des warrants est fixé à 4,465 € pour une action.
- Une clause d'anti-dilution est également prévue pour les warrants BSA-BEI-B.

NOTE 9 PROVISIONS

a) Le tableau des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2022	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Provision pour risques (1)	125 398	-	(84 440)	-	40 959
Provision pour perte de change (2)	64 340	22 327	(64 340)	-	22 327
Provisions pertes sur contrats	-	4 101	-	-	4 101
Provision pour charges (3)	675 244	375 239	-	(69 173)	981 309
Total	864 982	401 666	(148 780)	(69 173)	1 048 695

- 1) Une provision pour contribution patronale relative aux actions gratuites a été comptabilisée au 31 Décembre 2023 ;
- 2) Une provision pour perte de change de 22 327 € a été comptabilisée ;
- 3) Une augmentation de la provision des indemnités de départ en retraite a été constatée au 31 Décembre 2023.

b) Provisions pour charges : engagements pris en matière de retraite

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi. En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée. La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts sur les marchés, la société a procédé à la mise à jour des hypothèses de taux pour le calcul de ses engagements de retraite.

Cette mise à jour s'est traduite par une baisse du taux d'actualisation en cohérence avec la maturité moyenne des engagements de presque 20 ans et avec les hypothèses retenues lors des exercices précédents.

La réforme globale des retraites promulguée le 14 avril 2023 allongeant de 62 à 64 ans l'âge de départ à la retraite n'impacte pas le montant des engagements de retraites du Groupe au 31 décembre 2023.

Provisions pour engagement de retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Au 31 décembre 2023	981 309	-	981 309

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indemnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,35%	3,80%
Taux de revalorisation salariale	3,50%	3,50%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM 2018-2020	INSEE T68-FM 2018-2020
Âges de départ en retraite	66 ans et 2 mois pour les cadres 66 ans et 2 mois pour les employés	66 ans et 2 mois pour les cadres 64 ans pour les employés
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire

Taux de Turnover	31/12/2023	31/12/2022
Inférieur à 25 ans	5,00%	9,00%
Entre 25 et 29 ans	5,00%	9,00%
Entre 30 et 34 ans	3,75%	7,00%
Entre 35 et 39 ans	3,75%	7,00%
Entre 40 et 44 ans	3,00%	5,00%
Entre 45 et 49 ans	3,00%	5,00%
Entre 50 et 54 ans	0,00%	0,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

L'exercice précédent l'engagement s'élevait à 675 244 €.

NOTE 10 DETTES FINANCIERES

Dettes financières	31/12/2022	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2023
Emprunts bancaires	16 854 000	1 011 240	-	17 865 240
Emp. obligataires convertibles	-	10 000 000	-	10 000 000
Intérêts courus sur Emprunt	710 677	1 433 470	(1 011 240)	1 132 907
Dettes financières	6 117	10 948	(6 117)	10 948
Total	17 570 794	12 455 658	(1 017 357)	29 009 095

A moins d'un an	10 948
Entre 1 et 5 ans	18 618 557
A plus de 5 ans	10 379 589

La première tranche de l'accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) (décrit en note 27) avec Median Technologies a été versée le 17 Avril 2020. Le taux d'intérêt applicable actuel s'élève à 6%. Les intérêts courent sur une durée de 1 an, puis sont capitalisés à la fin de cette période, pour produire des intérêts. La totalité de l'emprunt sera remboursable in fine en 2025.

- Emprunt initial : 15 000 000 €
- Intérêts 1^{ère} année : 900 000 € (capitalisés)
- Intérêts 2nd année : 954 000 € (capitalisés)
- Intérêts 3^{ème} année : 1 011 240 € (capitalisés)
- Intérêts courus : 753 318 €

Il a été décidé en date du 12 juillet 2023, en agissant en vertu de la subdélégation consentie par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 et conformément à la délégation donnée par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2023, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions avec Celestial Successor Fund, LP (CSF) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Date d'émission : 19/07/2023 ;
- Montant Emis : 10 m€ ;
- Nominal : 100 000 € ;
- Nombre : 100 ;
- Echéance : 7 ans, soit à compter du 19 juillet 2023 jusqu'au 19 juillet 2030 ;
- Des intérêts à taux fixe de 8,5% (intérêts capitalisés « paid-in-kind ») ;
- Un prix de conversion des Obligations Convertibles fixé à 6,458 euros ;
- L'emprunt Obligataire est subordonné à l'emprunt EIB.

NOTE 11 AUTRES DETTES

a) Etat des dettes

Etat des dettes	31/12/2023	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	2 837 073	2 837 073	-
Personnel et comptes rattachés	2 487 182	2 487 182	-
Organismes sociaux	1 874 809	1 874 809	-
Organismes Etat	101 283	101 283	-
Dettes sur immobilisations et comptes	-	-	-
Autres dettes	170 026	170 026	-
Total	7 470 372	7 470 372	-

b) Les charges à payer

Les dettes sociales et les dettes envers les organismes sociaux ont augmenté sur l'année 2023, compte tenu de l'accroissement significatif des effectifs sur la période. Les autres charges à payer sont en lien avec la rémunération de l'activité des administrateurs.

Charges à payer	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 600 211	1 323 433	276 778
Intérêts courus à payer	10 942	6 111	4 831
Dettes Sociales et Organismes sociaux	3 682 425	3 333 794	348 631
Organismes Etat	4 185	6 574	(2 389)
Autres charges à payer	150 000	150 000	-
Total	5 447 763	4 819 913	627 851

c) Les avances et acomptes reçus sur commandes

Etat des dettes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Avances et acomptes reçus sur comm.	5 009 801	5 230 430	(220 629)
Total	5 009 801	5 230 430	(220 629)

Les acomptes sur contrats correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ».

Ces avances s'imputent sur la facturation client selon différentes modalités :

- Au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires ;
- A la fin du contrat, sur les dernières factures ;
- Elles sont remboursables en cas d'arrêt de l'essai clinique.

Ces avances sont théoriquement remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation). A noter qu'il est stipulé dans les contrats récents que les avances ne sont pas nécessairement intégralement restituées en cas d'annulation. Au 31 Décembre 2023, un montant de 1 057 065 € concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

NOTE 12 PASSIFS DIVERS

a) Les produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 606 € et correspondent à des prestations de services facturées sur la période mais non encore effectuées.

Passifs divers	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Produits constatés d'avance	606	628	(22)
Total	606	628	(22)
A moins d'un an	606		
Entre 1 et 5 ans	-		
A plus de 5 ans	-		

b) Les écarts de conversion passif

Des écarts de conversion passif ont été comptabilisés pour un montant de 9 858 €. Ils concernent des dettes fournisseurs et des créances clients en monnaie étrangère. Ces dettes et créances en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

NOTE 13 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Prestations de services	13 927 443	13 055 125	872 318
Prestations intercompagnies	1 737 595	1 897 509	(159 914)
Total	15 665 037	14 952 634	712 403

Chiffre d'affaires	31/12/2023	31/12/2022	Variation
CA France	400 870	591 622	(190 752)
CA USA/CANADA	7 070 569	5 538 949	1 531 620
CA UK	2 063 772	2 822 477	(758 705)
CA Chine	2 191 141	2 876 590	(685 449)
CA Autres exportations	3 938 684	3 122 996	815 688
Total	15 665 037	14 952 634	712 403

Le chiffre d'affaires prestations de services à destination de l'industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des prestations. Les prestations inter-compagnies, concernent des coûts de licences et des heures de travail fournis par nos équipes opérationnelles pour notre filiale chinoise.

NOTE 14 AUTRES PRODUITS, REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

Ils correspondent essentiellement aux produits d'exploitation suivants :

- 8 167 € correspondent à l'aide à l'embauche des jeunes ;
- 147 006 € de gains de change sur créances et dettes commerciales ;
- 80 052 € correspondant à des dettes commerciales prescrites ;
- 66 818 € relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation) ;
- 69 173 € de reprise de la provision sur les indemnités de fin de carrière ;

NOTE 15 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les dépenses brutes de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'élèvent à 5 266 567 €, à comparer avec les charges d'exploitation de la période de 39 618 438 €.

NOTE 16 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Autres achats et charges externes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Sous-traitance liée aux essais pharmaceutiques	6 591 892	6 533 352	58 541
Fournitures non stockées	103 303	170 962	(67 660)
Sous-traitance	2 033 130	1 926 827	106 303
Locations et Charges locatives	1 419 036	882 140	536 896
Entretien et réparation	219 857	151 678	68 178
Primes d'assurances	126 843	101 511	25 332
Services extérieurs divers	2 663 621	3 360 608	(696 987)
Intermédiaires et honoraires	3 431 137	2 379 334	1 051 803
Publicité	395 909	458 954	(63 045)
Transport	35 942	36 596	(654)
Déplacement, missions et réceptions	999 846	844 770	155 076
Frais postaux et télécommunications	60 000	61 443	(1 443)
Services bancaires	212 772	167 699	45 074
Autres charges d'exploitation	38 835	32 991	5 843
Total	18 332 122	17 108 866	1 223 257

La variation de charges de 1 223 257 € s'explique essentiellement par :

- L'augmentation des prestations facturées par la filiale US à hauteur de 110 576 € (Sous-traitance);
- L'augmentation des locations d'hébergement de serveurs pour un montant de 568 721 € ;
- L'augmentation des honoraires (recrutements, avocats, etc..) pour un montant 1 051 803 € du fait de recrutements de profils haut niveau ainsi qu'aux recours à des prestataires informatiques pour le support de l'ensemble des infrastructures de la société ;
- Le recours à du personnel intérimaire sur l'exercice pour 249 787 € ;
- L'augmentation des frais de voyages et déplacements pour 155 076 € ;
- La baisse des charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 946 776 € ;
- La baisse des frais de publicité et marketing pour 63 045 €.

NOTE 17 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Il s'agit principalement :

- De contributions assises sur les salaires (Taxe apprentissage et formation professionnelle), pour un montant de 212 005 € ;
- Les autres taxes (Contribution économique territoriale, Taxe foncière, Retenue à la source, taxe sur les véhicules de sociétés) pour 134 267 € ;
- Des frais de formations pour un montant de 108 000 €.

NOTE 18 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de Personnel s'élèvent au 31 décembre 2023, à 18 479 923 € contre 16 380 986 € au 31 décembre 2022 soit une hausse de 15 %. Les effectifs moyens sur la période ont augmenté de 15%.

Charges de Personnel	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires et traitements	12 797 389	11 131 923	1 665 466
Charges sociales	5 623 134	5 249 063	374 071
Total	18 420 523	16 380 986	2 039 537

NOTE 19 DOTATIONS AUX PROVISIONS

Il s'agit principalement de la provision pour indemnité départ retraite pour un montant de 375 239 € (note 9).

NOTE 20 AUTRES CHARGES

Il s'agit principalement :

- De coûts de licences pour des logiciels, pour un montant de 1 014 820 € ;
- De la rémunération des administrateurs au titre de l'année 2023 pour 150 000 € ;
- Des pertes de change sur créances et dettes commerciales pour un montant de 244 128 €.

NOTE 21 RESULTAT FINANCIER

Les charges financières de 1 833 107 € se justifient principalement par :

- Les intérêts sur l'emprunt souscrit auprès de l'EIB pour un montant de 1 433 470 € ;
- Une provision pour perte de change de 184 094 €.

Les produits financiers de 1 353 704 € correspondent principalement à :

- Des gains de change pour un montant de 70 849 € ;
- Des intérêts relatifs aux comptes courants des filiales pour 220 678 € ;
- Des intérêts de 17 609 € provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie) ;
- Dividendes reçus de la filiale Median Medical Technology (Shanghai) Co. Ltd pour un montant de 979 296 €. Le montant de la withholding tax est de 49 825 €

NOTE 22 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 187 375 € et il est constitué principalement d'un mali sur rachat d'actions propres pour 185 858 €.

NOTE 23 IMPOT SUR LES BENEFICES

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2023 et s'élèvent à 172 746 749 €, soit un allègement d'impôt potentiel de 43 186 687 € (au taux de 25%). Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du crédit impôt recherche s'élève à 1 503 232 € contre 1 472 832 € au 31 décembre 2021.

NOTE 24 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2023, le résultat net est une perte de 20 980 088 €, soit par action un résultat net de (1,14 €).

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en Note 8.

Ces instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 25 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	31/12/2023	31/12/2022	Variation (nb)	Variation (%)
Total	169	147	22	15%

NOTE 26 COMPTES CONSOLIDES

Median Technologies, société mère du groupe, a préparé sur une base volontaire des comptes consolidés conformément aux normes IFRS compte tenu des engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société les 19 août 2014 et 2 juillet 2015.

La société Median Technologies est domiciliée au 1800 route des Crêtes, Les deux arcs - 06560 Valbonne et identifiée sous le numéro SIRET 443 676 309 00042.

NOTE 27 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	797 056	1 183 744	(386 688)
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	210 600	218 700	(8 100)
Rémunération de l'activité des administrateurs	150 000	150 000	-
Total	1 157 656	1 552 444	(394 788)

NOTE 28 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

Signature du contrat de prêt auprès de la banque Européenne d'investissement (BEI)

- a) **Le 18 décembre 2019**, Median Technologies et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé un contrat de financement d'un montant de 35 millions d'euros, soutenu par le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (EFSI) ou « Plan Juncker ».

Ce financement, divisé en trois tranches, va permettre à Median Technologies de renforcer et d'accélérer le programme d'investissement pour sa plateforme d'imagerie phénonique Eyonis sur les prochaines années.

- La **tranche A** pour un montant de 15 m€ a été débloquée le 17 avril 2020 ;
- La **tranche B** pour un montant de 10 m€, a été signée le 22 décembre 2023, et les sommes ont été débloquées le 04 janvier 2024 pour un montant de 8,5 m€.
- La **tranche C** pour un montant de 10 m€ est devenue caduque au 31 décembre 2022.

Median Technologies a obtenu le versement de la première tranche le 17 avril 2020. Le contrat avait été conclu pour une durée de 3 ans.

- b) **Le 28 décembre 2022**, le contrat ayant pris fin, un avenant a été signé et prévoyait principalement :

- L'extension d'un an du contrat pour la partie concernant la libération de la seconde tranche de 10 m€ et ce, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables à redéfinir en début d'année 2023 ;
- L'extension de la période d'un an relative à la période d'investissement sur le projet Eyonis (fin d'année 2024) : Le financement obtenu auprès de la banque européenne d'investissement a été alloué dans le cadre de l'opération de recherche et de développement du projet Eyonis ;
- La totalité du financement accordé devrait représenter au maximum 50% du total des coûts investis par la société dans le cadre de ce projet au 31 décembre 2024. Dans le cas où le financement viendrait à dépasser 50% de ces sommes, la banque pourrait demander le remboursement immédiat des montants excédentaires. La société ne produit pas de guidance mais nous attirons l'attention du lecteur sur ce covenant. Compte tenu des projections actuelles, son atteinte n'est pas assurée d'être respectée au 31 décembre 2024. La Direction de la société compte négocier un waiver si ce covenant n'est pas atteint.
- Qualification de la société Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd comme filiale matérielle et mise en garantie des sommes versées par Median CN à Median SA, en cas de non respect des modalités de remboursement contractuel.

Emission d'obligations convertibles à taux fixe et avec un prix de conversion de 6,458euros pour un montant de 10 m€ souscrite par Celestial Successor Fund, LP « CSF »

La Société a également conclu un Securities Purchase Agreement avec CSF, en vue d'une émission d'obligations convertibles pour un montant total de 10 m€.

Les Obligations Convertibles ont les caractéristiques suivantes :

- Une maturité de 7 ans ;
- Des intérêts à taux fixe de 8,5% (intérêts capitalisés « paid-in-kind ») ;
- Un prix de conversion des Obligations Convertibles fixé à 6,458 euros ;
- L'emprunt Obligataire est subordonné à l'emprunt EIB.

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et ce, jusqu' à la fin de celui-ci.

En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetés à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.

Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidée) ;
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023, ce qui avec la signature de la Tranche B du financement BEI a été réalisé.
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023. Un « accord de clarification » a été signé avec CSF le 11 avril 2024 afin de préciser la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires iCRO. Cette clarification a été également confirmée par la BEI.

F. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 04 janvier 2024, Median Technologies a procédé au tirage de la tranche B de l'emprunt EIB pour un montant de 8,5 m€ correspondant à la dernière tranche de financement du prêt.

Le 16 janvier 2024, la société a créé la société Median Eyonis Inc. afin de pouvoir anticiper son développement et préparer le lancement des activités de sa business Unit aux Etats-Unis. Des recrutements doivent être lancés sur le second semestre 2024.

Le 17 janvier 2024, Median Technologies annonce avoir obtenu des résultats très positifs dans le cadre de l'étude de vérification indépendante de son logiciel dispositif médical CADe/CADx[1] eyonis™[2] LCS (Lung Cancer Screening).

L'étude de vérification indépendante a comparé deux versions du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS, et a mis en avant un nouvel algorithme développé dans la seconde partie de 2023. Ce nouvel algorithme améliore de façon significative la détection et la caractérisation des nodules pulmonaires malins, avec une AUC[3] de 0,93 avec une sensibilité de 92% pour une spécificité de 85% au niveau patient (Indexe Youden), sur une cohorte de 300 patients. Ces résultats représentent une amélioration majeure par rapport aux performances de l'algorithme de 2022, dont l'AUC était de 0,91 avec une sensibilité de 84% pour une spécificité de 87% au niveau patient (Indexe Youden) ; ils démontrent l'engagement de la Société dans l'innovation continue et l'excellence dans le domaine des technologies médicales.

Le critère d'évaluation primaire des performances du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS utilisé lors de l'étude de vérification indépendante est similaire à celui qui va être utilisé lors de l'étude pivot Standalone, c'est-à-dire la mesure de l'AUC au niveau patient. La valeur à atteindre dans l'étude Standalone d'eyonis™ LCS pour l'obtention du 510(k) et du marquage CE est une AUC supérieure à 0,80 au niveau patient.

Les résultats de l'étude de vérification indépendante conduite avec la nouvelle version du logiciel dispositif médical eyonis™ LCS confortent significativement Median Technologies pour les prochaines étapes de validation menant aux autorisations réglementaires aux Etats Unis et en Europe. Ils permettent également de maximiser l'impact médico-économique que le logiciel dispositif médical eyonis™ LCS pourra avoir dans le diagnostic précoce du cancer du poumon et dans la mise en place de programmes de dépistage, et renforcent la Société pour les futures négociations avec les organismes payeurs aux Etats Unis et en Europe.

Le 11 Avril 2024, le conseil d'administration de Median Technologies a approuvé la signature d'un accord de clarification avec la société CSF, concernant l'emprunt obligataire convertible en action signé en 2023.

L'accord mentionne également que les parties ont convenu de modifier le prix de conversion des obligations convertibles pour un montant de 5€ par actions.

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDIAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €, Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe d) "Continuité d'exploitation" de la note 1 "Présentation des événements majeurs" de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables

Votre société a évalué, séparément, conformément à la norme IAS 32, la composante passif et la composante capitaux propres de l'emprunt obligataire convertible en actions souscrit en date du 19 juillet 2023 selon les modalités décrites dans la note 14 a) de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, votre société a également évalué les bons de souscriptions d'actions, relatifs aux tranches A et B du contrat EIB, à leur juste valeur selon les modalités décrites dans la note 15 de cette même annexe.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Median Technologies pour évaluer (i) les deux composantes de l'emprunt obligataire et (ii) les justes valeurs des bons de souscriptions d'actions. Nos diligences ont entre autres consisté à apprécier la pertinence des modèles d'estimations retenues et à contrôler l'exactitude des calculs réalisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille, le 24 avril 2024

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Cizeron

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux actionnaires

MEDIAN TECHNOLOGIES

Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Stock-options attribuées à un administrateur :

- **Administrateur concerné :** Monsieur Oran Muduroglu (Président du Conseil d'Administration)
- **Nature et objet :** Monsieur Oran Muduroglu bénéficie de stock-options lui étant attribuées en vertu d'un contrat conclu avec Median Technologies, Inc. Ce dernier a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. Le Conseil d'Administration du 12 novembre 2009 a autorisé la signature d'un protocole d'échange-apport d'actions de la Société Median Technologies, Inc au profit de la Société Median Technologies SA en cas d'exercice par Monsieur Oran Muduroglu de ses stock-options et ce, afin de maintenir le contrôle à 100% de sa filiale.
- **Modalités :** Monsieur Oran Muduroglu apportera la totalité des actions qu'il possèdera dans la société Median Technologies Inc, après l'exercice de la totalité de ses stock-options, soit 100 actions de la société Median Technologies, Inc. En rémunération de l'apport en nature des actions, il sera attribué à Monsieur Oran Muduroglu un total de 25 108 actions de catégorie A de la société Median Technologies SA (125 538 actions prévues initialement à diviser par cinq suite à la décision de l'Assemblée Générale de 2010 de procéder à la hausse du montant nominal des actions en contrepartie d'une baisse du nombre d'actions).

A ce jour, Monsieur Oran Muduroglu n'a exercé aucune de ses stock-options.

Fait à Marseille, le 24 avril 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Cizeron